

CONSTRUIRE HAÏTI
PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL
PACTE INTERGÉNÉRATIONNEL DE PROGRÈS ET DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉS
2010-2035

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN PAYS
SUR DE NOUVELLES BASES

Comité de Rédaction et de Pilotage :

Rudolph Henri BOULOS, Coordonnateur général

Sauveur Pierre ÉTIENNE, Conseiller politique

Guichard DORÉ, Conseiller technique

Leslie J.-R. PÉAN, Conseiller économique

Marc L. Bazin, Conseiller à la Coopération externe

Jean-Érich RENÉ, Conseiller à la Logistique

Lucie Marie-Carmel AUSTIN, Conseillère à l'Éducation

Ray H. Killick, Conseiller à l'Ingénierie organisationnelle

Jessie CAMEAU COICOU, Conseillère à la Sécurité

Irvelt CHÉRY, Conseiller à l'Organisation et à la Diffusion

Robert BENODIN, Conseiller à la Communication

Port-au-Prince, le 7 février 2010

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	x
Présentation du Plan Stratégique de Sauvetage National	1
Introduction	5
Première Partie : Réformer l'État et Mettre en Place le Processus de la Décentralisation	13
Chapitre I : Les Axes Stratégiques de la Modernisation de l'État et de la Décentralisation	14
Axe I	
Repenser l'Architecture Ministérielle pour Impulser l'État Stratège et Efficient	16
Axe II	
Moderniser le Cadre Légal et Institutionnel de l'Administration Centrale.....	17
Axe III	
Coordonner l'Action Administrative pour Assurer le bon Fonctionnement de l'Appareil d'État	18
Axe IV	
Garantir l'Égalité d'Accès à la Fonction Publique.....	19
Axe V	
Assurer un Management Public de Qualité.....	20
Axe VI	
Assurer la Mobilité des Fonctionnaires dans les deux Administrations Publiques.....	21
Axe VII	
Assurer et Garantir la Qualité des Services Publics	22
Axe VIII	
Promouvoir les principes et les valeurs.....	23
Axe IX	
Dynamiser les Structures Institutionnelles et les Échelons Territoriaux de la Déconcentration.....	25
Axe X	
Définir le Cadre Légal et Mettre en Place la Politique de la Décentralisation.....	25

Axe XI		
Construire et Réparer les Bâtiments Administratifs	27	
Chapitre II : Les Axes Stratégiques de la Réforme Législative		29
Axe I		
Dispositifs Législatifs de Support à la Modernisation de l'État et à la Décentralisation	30	
Axe II		
Dispositifs Législatifs de Support à la Défense et à la Sécurité Nationale	32	
Axe III		
Dispositifs Législatifs de Support à la Politique Économique	32	
Axe IV		
Dispositifs Législatifs de Support à la Politique Touristique.....	33	
Axe V		
Dispositifs Législatifs de Support au Développement Durable, à l'Aménagement du Territoire et aux Ressources Naturelles	33	
Axe VI		
Dispositifs Législatifs de Support au Développement Agricole.....	34	
Axe VII		
Dispositifs Législatifs de Support à la Santé Publique.....	34	
Axe VIII		
Dispositifs Législatifs de Support à l'Éducation, la Formation et la Recherche Scientifique.....	34	
Axe IX		
Dispositifs Législatifs de Support à la Modernisation Sociale.....	35	
Axe X		
Dispositifs Législatifs de Support à la Réforme de la Justice et du Droit	36	
Chapitre III : Les Axes Stratégiques de la Réforme de la Justice et du Droit		37
Axe I		
Assurer le Développement Organisationnel pour Rendre Performant l'Appareil Judiciaire	38	

Axe II

Renforcer et Consolider les Rapports Institutionnels entre les Diverses
Institutions Participant à l'Entreprise Judiciaire 40

Axe III

Lever les Obstacles à la Distribution d'une Justice Saine et Impartiale 40

**Chapitre IV : Les Axes Stratégiques de la Politique de Défense et
de Sécurité Nationale** 43

Axe I

Reconstituer les Forces Armées pour Assurer la Sécurité Nationale 44

Axe II

Préserver le Territoire National Contre Toute Prise de Gage ou d'Agression 44

Axe III

Créer et Mettre la Marine Nationale et les Forces Aériennes au Service
des Intérêts Nationaux 45

Axe IV

Renforcer la Sécurité Publique pour Assurer la Permanence des
Activités Sociales et Économiques 46

**Chapitre V : Les Axes Stratégiques de la Politique Étrangère
et de la Coopération Externe** 50

Axe I

Faire de la Diplomatie Haitienne un Outil au Service de la Promotion de la
Paix et du Développement 51

Axe II

Prendre en Compte les Changements Survenus dans les Sphères
Politique et Économique Internationales pour mieux Conduire la
Politique Nationale de Coopération Externe 53

Axe III

Faire de la Diaspora un Instrument de Politique de Puissance et de
Rayonnement d'Haiti à l'Étranger 56

Deuxième Partie :

Libérer la Croissance et Promouvoir le Développement Socioéconomique 58

Chapitre VI : Les Axes Stratégiques de la Politique Économique 59

Un Héritage Lourd.....	60
Changer la Politique Économique.....	61

Axe I

Renforcer la Gouvernance Économique pour Stimuler la Croissance.....	62
--	----

Axe II

Promouvoir l'Industrie pour Augmenter l'Emploi et Faciliter le Développement Économique	67
---	----

Axe III

Faire de l'Insertion par l'Emploi et par l'Activité Économique un Outil de Lutte Contre la Pauvreté	68
---	----

Chapitre VII : Les Axes Stratégiques de la Politique de la Réhabilitation et de la Reconstruction	69
--	-----------

Axe I

Prendre des Mesures d'Urgences pour Solutionner les Problèmes Immédiats et à Court Terme de la Population suite au Tremblement de Terre du 12 janvier 2010.....	71
---	----

Axe II

Prendre des Mesures pour Résoudre Durablement les Dégâts Causés par le Séisme du 12 janvier 2010	77
--	----

Chapitre VIII : Les Axes Stratégiques de la Politique du Tourisme	62
--	-----------

Axe I

Doter le Pays d'une Politique Touristique Efficace	78
--	----

Axe II

Renforcer les Capacités Institutionnelles et Professionnelles pour Assurer la Promotion du Tourisme	79
---	----

Axe III

Relancer les Activités Touristiques pour Dynamiser un Secteur Économique Porteur.....	79
---	----

Axe IV

Développer des Stratégies de Communication et de Marketing Favorisant la Croissance des Activités Touristiques	81
--	----

Chapitre IX : Les Axes Stratégiques de la Politique de l'Aménagement du Territoire, du Développement Durable et des Ressources Naturelles et de l'Équipement 82

Stopper la Catastrophe Environnementale	82
Agir sur l'Environnement	83
Résoudre les Problèmes Environnementaux	84

Axe I

Renforcer les Moyens Institutionnels et Politiques afin de Gérer Efficacement l'Environnement et les Ressources Naturelles	86
--	----

Axe II

Favoriser l'Accès Durable aux Services de Base.....	87
---	----

Axe III

Favoriser la Gestion Intégrée et l'Utilisation Efficace des Ressources Naturelles....	90
---	----

Axe IV

Gérer l'Environnement Local et Global Conformément aux Engagements Pris dans le Cadre des Conventions Internationales.....	91
--	----

Axe V

Doter le Pays en Infrastructures Nécessaires afin d'Assurer la Continuité Territoriale	92
--	----

Axe VI

Identifier les Mécanismes de Financement de la Stratégie de Développement Durable	93
---	----

Chapitre X : Les Axes Stratégiques de la Politique Agricole, de l'Alimentation et de la Pêche..... 95

Sauver un Secteur Économique Important	95
Saisir des Opportunités Négligées.....	96
Mettre le Cap sur un Secteur Prioritaire.....	97
Préserver le Savoir-Faire Agricole	97
Nourrir, Vendre et Protéger	98

Axe I

Faire de l'Agriculture le Pilier de la Croissance et du Développement	99
---	----

Axe II

Relancer la Production Agricole pour Assurer la Sécurité Alimentaire et la Compétitivité de l'Économie.....	101
---	-----

Chapitre XI		
Les Axes Stratégiques de la Politique de la Santé Publique, de la Population et du Sport	104	
Axe I		
Améliorer le Bien-Être des Populations.....	105	
Axe II		
Conduire une Politique de Santé Mentale Efficace pour Mieux Assurer la Sécurité de la Population	107	
Axe III		
Conduire une Politique de Population Efficace Afin de Promouvoir le Développement Humain	108	
Axe : IV		
Conduire des Politiques de la Ville, des Politiques Sociales et Sportives Efficaces pour Éliminer l'Exclusion Sociale	109	
Chapitre XII : Les Axes Stratégiques de la Politique d'Éducation, de Formation et de la Recherche Scientifique		111
Mettre le Cap sur le Développement du Capital Humain	111	
Trouver de Nouvelles Sources de Financement pour l'UEH.....	112	
Conduire une Politique Éducative pour Assurer le Développement	114	
Axe I		
Démocratiser l'Éducation pour Éliminer les Distorsions Sociales et Économiques...	115	
Axe II		
Développer l'Enseignement Technique et Professionnel pour Accompagner le Développement Économique	118	
Axe III		
Réformer l'Université et l'Enseignement Supérieur pour Assurer le Développement Intégral et Harmonieux de la Société Haïtienne.....	119	
Chapitre XIII : Les Axes Stratégiques pour Redresser le Secteur Électrique en Haïti		121
Électricité : Un Outil de Développement	122	
Des Contraintes à Surmonter	122	
Axe I		
Redresser le Secteur de l'Électricité Afin de Favoriser le Développement Économique et Améliorer la Qualité de la Vie Sociale.....	124	

Chapitre XIV : Les Axes Stratégiques de Financement du Développement	126
Un événement qui pousse à réfléchir	127
La Banque Internationale de Développement et de Reconstruction d'Haiti	128
Le Grand Emprunt National	130
Alliance avec les Banques Multilatérales de Développement	131
Les garanties pour les souscripteurs du Grand Emprunt	131
La Banque et les objectifs du millénaire pour le développement	132
Une Banque au service du développement du secteur privé	135
Une démarche de développement	135
Axe I	
Créer une Banque Nationale de Développement Afin de Financer les Grands Projets d'Intérêt Collectif	137
Axe II	
Lancer un Grand Emprunt National	138
Axe III	
Créer un Fonds Souverain Constitué d'un ¼ du Grand Emprunt National (\$250 millions)	139
Axe IV	
Faire de Port-au-Prince la Première Place Financière de la Caraïbe	140
Axe V	
Financement mixte de Grands Projets par les « fonds éthiques » et les « fonds souverains » étrangers	140
Chapitre XV : Le Cadrage Économique du Plan de Sauvetage National	142
Hypothèse pessimiste	143
Hypothèse intermédiaire	144
Hypothèse optimiste	144
La croissance : un pari sur l'avenir	146
Hypothèse Pessimiste : Scénarios et Simulations	148
Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2010-2017)	148
Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2018-2022)	148
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2012	149
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2013	149

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2014	149
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2015	149
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2016	150
Simulation d'Investissement en Moyenne Annuelle.....	150
SCENARIO PESSIMISTE : Répartition des Investissements en Dollars Américains (2010-2035)	151
Hypothèse Intermédiaire : Scénarios et Simulations	151
Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2010-2017)	151
Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2018-2022)	151
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2012	152
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2013	152
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2014	152
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2015	153
Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2016	153
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : Répartition des Investissements en Dollars Américains (2010-2035)	153
Hypothèse Optimiste : Scénarios et Simulations	154
L'Ingénierie Financière part à la conquête des ressources.....	154
Simulation/calcul du PIB pour la période 2012-2017.....	155
Simulation/calcul du PIB pour la période 2018-2022.....	155
Entrées des fonds par l'Ingénierie Financière.....	156
Projection du Produit Intérieur Brut en dollars américains au taux moyen de 42 gourdes (2012-2017).....	156
Projection du produit Intérieur Brut en dollars américains au taux moyen de 42 gourdes (2017-2022).....	156

Prévisions des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2012	156
Prévisions des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2013	157
Prévisions des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2014	157
Prévisions des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2015	157
Prévisions des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2016	157
SCÉNARIO OPTIMISTE : Répartition des Investissements en Dollars	
Américains : 2010-2035	158
Calendrier d'Exécution	159
Calendrier d'Exécution du Plan Stratégique de Sauvetage National	159
Conclusion	160

Remerciements

Il est toujours difficile de remercier toutes les personnes ayant de près ou de loin participé à la réalisation d'un travail de portée générale et d'utilité pratique. Le Comité de Rédaction et de Pilotage exprime sa sincère gratitude à celles et à ceux ayant rendu possible l'élaboration de ce document appelé à contribuer à la reconstruction de notre pays à ce moment dramatique de son histoire.

Le Comité remercie également les panélistes de la Rencontre Patriotique pour une Stratégie de Sauvetage National, tenue à Santo Domingo (République Dominicaine), du 29 au 30 août de l'année 2009. Leur diagnostic préalable à l'élaboration du Plan Stratégique de Sauvetage National a été hautement apprécié et utilisé à bon escient.

Le Comité sait gré infiniment aux experts et aux spécialistes qui lui ont fait l'honneur de collaborer et de contribuer directement à la réalisation du Plan Stratégique de Sauvetage National. Ses remerciements s'étendent au Magistrat Willy Lubin pour son apport inestimable à l'élaboration des axes stratégiques de la réforme judiciaire. En dépit de ses multiples obligations professionnelles et des contraintes découlant de ses devoirs d'expert international, le Dr. Lubin s'est rendu disponible pour s'associer à l'œuvre patriotique du Comité de Rédaction et de Pilotage du Plan Stratégique de Sauvetage National.

Le distingué mathématicien et économiste Jean Éric Paul a droit au même hommage pour sa contribution à la définition de la stratégie de financement du Plan. Trader averti du marché financier, Jean Éric Paul a apporté à cet égard son appui considérable à l'ingénierie financière du Plan Stratégique de Sauvetage National.

Le Comité ne saurait ne pas mentionner son extrême gratitude à Mme Emmanuelle Gilles. S'appuyant sur sa vaste expérience professionnelle, elle a largement contribué à l'élaboration des axes stratégiques du tourisme et aidé à les adapter aux exigences du monde touristique international.

Le même hommage est dû à l'ingénieur Jean Édouard Pauyo. La qualité de ses conseils, sa disponibilité et l'intérêt manifesté pour l'occasion se sont avérés particulièrement utiles, en sa qualité de spécialiste en développement, d'ancien chef de projet et de directeur de planification à l'Électricité d'État d'Haïti.

Les remerciements du Comité vont enfin au Dr. Theodor Tudoroiu pour son remarquable travail préparatoire à l'édition du Plan. Ils s'adressent en même temps aux consultants expérimentés du CEFIE-CONSEIL. Nous regrettons de ne pouvoir citer ici leurs noms, respectant ainsi leur volonté. Mais ils savent à quel point nous apprécions leur collaboration à la production du document.

PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL

L'image catastrophique d'un pays naufragé et d'un État effondré que présente Haïti aujourd'hui porte certains Haïtiens et Haïtiennes, de l'intérieur et de la diaspora, à s'armer de courage pour assumer leurs responsabilités civiques et leurs devoirs patriotiques. Les innombrables pertes en vies humaines et les dégâts matériels considérables causés par le terrible séisme du 12 janvier 2010 dernier renforcent leur détermination à penser la reconstruction du pays, la refondation de l'État-Nation, le développement économique et l'urgence du vivre-ensemble. Depuis la *RENCONTRE PATRIOTIQUE POUR UN PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL* (assises tenues du 29 au 30 août de l'année 2009), un nombre important des meilleurs cerveaux et compétences du pays¹, indépendamment de leur appartenance sociale et de leurs convictions politiques ou idéologiques, avait tenté de dresser un diagnostic du *MAL BICENTENAIRE HAÏTIEN*, dans la complexité de ses multiples aspects et facettes. Le cours des derniers événements vient nous rappeler ce que plus d'un, à Santo Domingo, ne cessait d'en souligner la nécessité : *La REFONDATION DU PAYS*. À l'unanimité, différents panélistes en avaient esquissé les prémisses et évoqué, en filigrane, les lignes de force en vue d'un *NOUVEAU DÉPART* sur des bases, cette fois-ci, articulées et soucieuses de l'équilibre social, économique et culturel du pays. Dans cet exercice intellectuel, les préoccupations pratiques, les propositions de solutions

¹ Les personnalités ayant pris part à la Rencontre de Santo Domingo sont : Dr Turneb Delpé, Sénateur Rudolph Henri Boulos, Guichard Doré, Daly Valet, Jean H. Charles, Lyonel Trouillot, Hérard Jadotte, Dr Gessy Comeau Coicou, Elliott Roy, Jean-Érich René, Ray H. Killick, Dr. Réginald Boulos, Dr. Frantz Large, Leslie J.-R. Péan, Danielle St. Lot, Chavannes Jean-Baptiste, Marc Louis Bazin, Eddy Nicolas Labossière, Dr Georges Michel, Édouard Paultre, Garry Théodate, Camille Leblanc, Edgard Leblanc Fils, Edwige Lalane, Louis Noisin, Henri-Robert Sterlin, Jean Bertin, Lucie Marie-Carmel Paul Austin, Robert Benodin, Maurice Célestin, Pierre Espady.

novatrices, venant de cadres ou d'experts d'organisations politiques, de l'Administration publique ou du milieu universitaire, ont eu pour point commun : ne plus faire comme avant, dans la mesure où l'ordre des choses prévalant actuellement, dans tous les compartiments de la société haïtienne, pose de graves problèmes de gouvernance politique et économique, d'organisation socio-spatiale, de planification stratégique, etc. Nous n'étions point devins. Mais, à l'unanimité, nous étions tout à fait conscients d'une réalité inéluctable : celle de la faillite du pays, dans ses diverses composantes et de l'ultime impératif incombant aux élites à s'engager dans la voie irréversible de ce *RENOUVEAU* incontournable. Les panélistes ont exprimé cette préoccupation dans la Déclaration finale rendue publique aux termes des deux journées de travail en République Dominicaine. Se dissipe dès lors, à notre sens, toute velléité de faire marche arrière. Et voici une page blanche offerte ainsi aux générations futures pour lancer Haïti dans la modernité.

Maintenant, plus que jamais, nous devons être prêts à engager la Nation dans une vaste entreprise patriotique de RECONSTRUCTION NATIONALE. Dans la foulée, le groupe initiateur de la RENCONTRE PATRIOTIQUE DE SANTO DOMINGO s'impose et prône comme méthode et stratégie de travail l'esprit d'équipe, en synergie avec les secteurs impliqués dans le devenir du pays. Aussi en appelle-t-il aux femmes, aux hommes et aux jeunes de bonne volonté, dans un coude-à-coude fraternel, d'apporter, dans leur sphère d'action respective, leur contribution dans l'élaboration de ce grand œuvre national qui nous attend tous.

Au lendemain de la tragédie du 12 janvier 2010, la Nation haïtienne, certes meurtrie mais debout et solidaire, s'inscrit dans une logique de *POLITIQUE DE RENOUVEAU NATIONAL*, ce qui implique le recouvrement de la *SOUVERAINETÉ* d'Haïti, tout en faisant face à l'impérieuse nécessité de poser le problème du *QUE FAIRE* et du *COMMENT FAIRE*. À cet effet, les participants à la *RENCONTRE PATRIOTIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL* reconnaissaient déjà, à l'unanimité, la nécessité de définir une stratégie de lutte cohérente et d'élaborer un programme de gouvernement permettant de rompre avec l'arriération et l'archaïsme. D'où la proposition suivante :

Conformément aux Résolutions adoptées et à la Déclaration finale, en date du 31 août 2009, le Comité de Rédaction et de Pilotage du *PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL*, ci-devant Comité de Suivi, s'inspirant des interventions des panélistes, s'est attelé à la difficile tâche de conception et d'élaboration du document final : propriété collective devant habiliter une nouvelle équipe de femmes et d'hommes politiques à offrir au pays l'opportunité de freiner la dégringolade, de se mettre au diapason des Nations-sœurs de la Caraïbe et de se montrer à la hauteur des exigences du XXI^e siècle. La refondation de l'État-Nation facilitera notamment : la création d'une société d'inclusion ; la construction d'un pays pour toutes et pour tous ; la promotion du développement durable ; la mise en place des systèmes politique, éducatif, économique, sanitaire et infrastructurel répondant aux normes. C'est dans cette perspective que les principaux axes du *PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL (PSSN)* sont élaborés afin de favoriser l'intégration effective d'Haïti au concert des Nations, et au sein de la CARICOM, en particulier, rendant ainsi notre pays compétitif à tous égards. Placé entre les mains d'entrepreneurs politiques clairvoyants et de stratèges à la hauteur des enjeux nationaux, cet instrument aidera à trouver des solutions réalistes aux problèmes d'intérêt national et à tracer les voies pour une entente nationale durable, pour bâtir une société haïtienne plus égalitaire, plus juste et prospère. Les pistes de solutions envisagées

permettront au pays de surmonter la crise sociétale et environnementale qu'il traverse depuis plus d'un demi-siècle.

Ce document est soumis aux partis politiques, aux organisations de la société civile, aux Haïtiennes et aux Haïtiens de l'intérieur et de la diaspora. Suite à son appropriation par les instances nationales, il est destiné à servir de base à toute discussion avec les pays amis et les agences bilatérales et multilatérales d'aide à Haïti qui se sont généreusement engagés à l'aider à se relever de la terrible catastrophe naturelle du 12 janvier 2010.

Pour le Comité de Rédaction et de Pilotage du *PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL* :

Rudolph Henri BOULOS, Coordonnateur général ;
Sauveur Pierre ÉTIENNE, Conseiller politique ;
Guichard DORÉ, Conseiller technique ;
Leslie J.-R. PÉAN, Conseiller économique ;
Marc L. Bazin, Conseiller à la Coopération externe
Jean-Érich RENÉ, Conseiller à la Logistique ;
Lucie Marie-Carmel AUSTIN, Conseillère à l'Éducation ;
Ray H. Killick, Conseiller à l'Ingénierie organisationnelle ;
Jessie CAMEAU COICOU, Conseillère à la Sécurité ;
Irvelt CHÉRY, Conseiller à l'Organisation et à la Diffusion ;
Robert BENODIN, Conseiller à la Communication.

Port-au-Prince, le 7 février 2010

Introduction

Haïti vient d'être ravagée par un épouvantable séisme. Le terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010 est la plus grande tragédie humanitaire survenue depuis plusieurs décennies, déclare le secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Cette catastrophe naturelle majeure expose à la face du monde l'image désespérante d'une Nation naufragée, d'un État effondré, d'un pays à l'agonie, d'un peuple à bout de souffle. L'ampleur inimaginable des dégâts relève de la science-fiction, des scénarii-catastrophes : des villes entièrement détruites, des quartiers sans survivants, des morts et des blessés à la tonne, des bâtiments publics, des maisons résidentielles, des entreprises, des écoles, des universités et des églises transformés en amas de pierres. Plus de 3,5 millions d'individus se trouvant dans une situation d'urgence médicale et sanitaire ainsi que 1,5 million de sans-abri ont été dénombrés. Le bilan provisoire du gouvernement fait état de 212.000 morts. Le séisme meurtrier du 12 janvier 2010, ayant causé des dégâts matériels chiffrés à plusieurs milliards de dollars, a empiré dramatiquement la situation économique et sociale du pays et anéanti complètement les structures déjà fragiles des pouvoirs publics.

Après la journée cauchemardesque du 12 janvier 2010, il faut reconstruire le pays, le mettre sur les rails du développement et l'insérer dans la modernité et la gouvernance démocratiques. Le défi est énorme. Car offrir du service de protection civile à la population, assurer l'aménagement et l'attractivité du territoire, répartir rationnellement la population sur le territoire afin de limiter l'hécatombe du 12 janvier 2010, réformer et moderniser l'État et rendre effective la décentralisation exigent des moyens et des compétences à la hauteur des besoins et des enjeux. Actuellement, les ressources internes ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses nécessaires à la reconstruction nationale. Pour y arriver, Haïti doit impliquer la diaspora dans un partenariat stratégique de développement et bénéficier d'une solidarité internationale à la dimension d'un Plan Marshall actualisé et étalé dans le temps. Cette solidarité doit se traduire en termes de prêts, de dons, d'argent, de matériels, de biens d'équipement et d'assistance technique venant en appui aux efforts nationaux qu'il convient de déployer pour la reconstruction d'un tissu

économique, social, technologique et institutionnel évoluant dans un contexte spatiotemporel résolument tourné vers le développement durable.

Dans l'intérêt d'Haïti, l'accompagnement de la communauté internationale doit s'effectuer à partir d'un cadre référentiel autre, c'est-à-dire différent et articulé par des personnalités dont le souci du bien commun et le sens du collectif sont hautement éprouvés. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous ne saurions confier la charge de la reconstruction nationale aux mêmes personnes et entités qui ont mené la barque nationale là où elle se trouve aujourd'hui. Les enjeux et les défis de la reconstruction exigent de nous un degré de dépassement et d'engagement sans pareil. Nous osons croire que nos partenaires de la communauté internationale en tiendront compte, **en ces temps décisifs pour la Nation et le peuple haïtiens. *No more politics as usual !***

À ce titre, le cadre d'un Plan Stratégique de Sauvetage National rejette toute forme d'accompagnement au coup par coup, couteux et inefficace. Notre PSSN s'inscrit plutôt dans une logique d'intervention dans le moyen et le long terme. La stratégie au coup par coup est nuisible à la stratégie de sauvetage national et ne peut plus être envisagée. La communauté internationale, dans un effort d'optimisation de ses activités en Haïti, devrait revoir sa stratégie et la rapprocher de notre lecture, en définissant clairement les éléments d'un partenariat réel et constructif générateur de progrès. La viabilité du PSSN requiert logiquement une intervention et des actions coordonnées à tous les niveaux : institutionnel, infrastructurel, écologique, économique et social.

Le PSSN est un canevas indiquant les voies à suivre pour réorienter le cours des événements et mettre progressivement Haïti au diapason des Nations-sœurs de la Caraïbe. Sa mise en œuvre réclame une coordination sans faille avec les États-Unis d'Amérique, le Canada, la France, le Brésil, le Venezuela, la République Dominicaine, la Chine, le Japon, l'Union Européenne et les institutions multilatérales (BID, BM, BCD, etc.). Cette coordination est susceptible de redonner confiance aux acteurs locaux et de faciliter la mise en place définitive d'un État de droit en Haïti : condition

nécessaire pour finir avec l'impunité et favoriser l'émergence d'une culture de responsabilité à tous les échelons de la vie sociale, politique et économique. C'est alors seulement que ce renouveau, cette refondation, pourra faciliter la prospérité et établir les bases durables d'une démocratie républicaine qui protège véritablement les citoyens.

Le PSSN s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités institutionnelles de l'État et dans un projet novateur de développement économique et de transformation sociale. Il comporte des propositions permettant au pays de mieux négocier ses axes de coopération et de tisser de nouvelles relations bilatérales avec ses voisins, notamment avec l'Administration d'Obama. Ce qui projette ainsi une nouvelle vision des relations américano-haïtiennes, un regard neuf sur nos rapports intercontinentaux avec les pays frères du bassin caribéen, de l'Amérique centrale et du Sud. Placée dans ce contexte géopolitique, Haïti, plus que jamais, doit mieux redéfinir sa position historico-factuelle dans la région et mériter des efforts fraternels de la communauté internationale afin de reprendre sa place, en toute dignité, sur l'échiquier mondial. Avec ce **PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL**, le pays est enfin doté de l'instrument nécessaire à la réorientation globale de sa politique de coopération.

Depuis le départ de Jean-Claude Duvalier en 1986, le pays ne dispose pas de plan stratégique de développement situé dans un cycle temporel long. Les documents jusqu'ici élaborés sont des catalogues de projets dont la projection temporelle ne va pas au-delà de trois ans. Or le développement d'un pays est un long processus qui est toujours conçu et pensé en termes de cycle générationnel. Ce n'est donc pas par hasard qu'au cours de ces 25 dernières années l'État haïtien se soit effondré en plusieurs occasions, le PIB per capita divisé par deux de 1980 à 2004, la dégradation de l'environnement accélérée et que les poches de pauvreté se soient multipliées à l'infini dans le pays. La gestion du long terme a été négligée au profit de la gestion de l'urgence, de l'immédiat et de l'aide humanitaire. Le présent document stratégique, par son ampleur, sa consistance et ses innovations, prescrit un nouveau management public afin de divorcer d'avec l'immédiateté et propose des

solutions susceptibles de mettre la société sur les voies du progrès démocratique et du développement économique et social, tout en restaurant et en préservant le capital écologique par la promotion du développement durable.

Le PSSN traduit une vision de société articulée autour des valeurs républicaines de progrès et d'humanisme afin de changer Haïti. Ce travail, qui a mobilisé des ressources, des talents, des compétences et des personnalités avertis, est un plan prospectif². Dans sa conception indicative, il ordonne les priorités et les politiques à mettre en œuvre sur une période de 25 ans pour repenser l'État, mettre en branle le processus de décentralisation et assurer le développement global de la Nation. Il s'agit d'une construction intellectuelle réaliste de l'avenir d'Haïti. Il indique les choix à faire et les voies à suivre pour :

- a) changer structurellement la société ;
- b) refonder l'État, assurer la sécurité, l'attractivité et l'animation économique du territoire, promouvoir la croissance économique, restaurer et préserver l'environnement, maîtriser la pression démographique, combattre la pauvreté et l'exclusion ;
- c) assurer le développement humain, garantir l'intégration et l'implication des divers secteurs dynamiques de l'économie, promouvoir et institutionnaliser la démocratie, respecter les droits de l'homme et prendre en compte l'équité du genre dans les politiques publiques.

Le PSSN met l'État, la Nation, la République et le développement global de la société haïtienne au-dessus des oppositions binaires traditionnelles droite/gauche, Noirs/Mulâtres, bourgeois/prolétaires, riches/pauvres, intellectuels/analphabètes, paysans/citadins, de même que des querelles politiciennes suicidaires. L'esprit qui sous-tend la rédaction du Plan repose exclusivement sur l'intérêt général. Il est conçu à un moment *t* de l'histoire du pays. Dans le processus de réification de cette représentation intellectuelle de l'avenir d'Haïti, il y aura des moments t1, t2, t3, t4 et

²La planification du développement dans son acception la plus large englobe généralement la nation. « L'objectif du plan est de promouvoir l'intérêt général de la population. Les ressources du pays sont partagées par la nation toute entière. » Citation extraite de DUPONT Louis, (1995). *La Planification du Développement à l'Épreuve des Faits*, Paris, Éditions Publisud, p. 9.

t5³. En d'autres termes, la nouvelle équipe de dirigeants politiques qui se chargera de la mise en œuvre de cette vision de l'État et du développement national, devra prendre en compte les rapports d'interdépendances complexes et dynamiques entre politique, économie et société sur les plans interne et externe.

En raison de l'ampleur des sommes à mobiliser, des efforts à déployer et des investissements nécessaires à la réhabilitation, à la reconstruction et au développement du pays, le cadrage économique du Plan formule trois hypothèses de croissance qui engendrent trois hypothèses d'investissement : l'hypothèse pessimiste, l'hypothèse intermédiaire et l'hypothèse optimiste.

Le scénario pessimiste table sur un taux de croissance de l'ordre de 2% du PIB pour la période 2010-2017, une pression fiscale de l'ordre de 7% du PIB et un investissement public à hauteur de 12% des recettes publiques. Toujours dans le scénario pessimiste, le PIB progresserait de 3% pour la période 2018-2022, le taux d'imposition se stabiliserait à 7% du PIB et les ressources fiscales consacrées à l'investissement franchiraient le taux de 13%. Les fonds d'investissement simulés se chiffrent à 36 milliards de dollars américains pour la période 2010-2035 mais beaucoup d'activités du Plan ne seront pas exécutées dans le délai imparti. De deux chose l'une, soit l'on réduit les activités à accomplir pour respecter le calendrier, soit l'on prolonge la durée de l'exécution du Plan afin de réaliser l'ensemble des points esquissés dans les axes stratégiques sachant que la prolongation du temps d'exécution entraînerait des coûts supplémentaires.

Le scénario intermédiaire table sur un taux de croissance du PIB de 3% pour la période 2012-2017, un taux de prélèvement d'impôt qui se situerait à 11% du PIB et un investissement public qui atteindrait 16% des recettes fiscales. Pour la deuxième période (2018-2022), le taux de croissance du PIB se situerait à 5% du PIB, la pression fiscale serait de 11% du PIB et les investissements publics se fixeraient à 16% des ressources collectées. Les fonds alloués viendraient du Grand

³ L'espace-temps est divisé en 5 périodes : une première période de 5 ans ou t1, une deuxième période ou t2, ainsi de suite. Pour chaque période, il va falloir un plan quinquennal fixant des objectifs quantifiés et ordonnant les investissements de la nation en misant sur une rationalisation des dépenses.

Emprunt National, des investissements orientés de la diaspora, des ressources fiscales, des investissements privés nationaux, des investissements directs étrangers (IDE) et du support de la communauté internationale. La somme à mobiliser pour la période du Plan est chiffré à 50 milliard de dollars américains.

Le scénario optimiste table sur un taux de croissance du PIB⁴ de l'ordre de 4% en moyenne annuelle pour la période 2010-2017 et mise sur un taux de croissance du PIB de l'ordre de 7% en moyenne annuelle pour la période 2018-2022. Chiffrés à 100 milliards de dollars américains, les investissements du scénario optimiste tablent sur la mobilisation des ressources diverses pour la reconstruction, la réhabilitation et le développement économique, l'augmentation significative des exportations et l'amélioration des capacités d'absorption de l'administration. Les investissements simulés pour l'année 2012 se chiffrent à \$4.146.852.611 dont \$4.146.852.611 viendraient de la communauté internationale. De \$4.385.901.772 en 2014, les investissements prévisionnels pour 2018 se chiffrent à \$4.620.528.864, soit une progression de 0,3% par rapport à 2014.

Conscients des enjeux actuels, nous avons défini le court terme dans une perspective de 10 ans et le moyen terme dans une perspective de 25 ans. Toute tentative d'évaluation ne peut se faire que par rapport à cet espace-temps générationnel. Ce cadre temporel est nécessaire pour baliser l'avenir, faciliter les réajustements, réaliser des évaluations de mi-parcours et faire les (re) mises en route viables et fiables.

Le budget prévisionnel retenu pour l'exécution du Plan Stratégique de Sauvetage National est de \$100.000.000.000 dollars américains répartis sur une

⁴ Le PIB de la République d'Haïti en gourdes courantes pour l'année 2009 est : 266.904.000.000 gourdes selon l'IHSI. Au taux moyen de 42 gourdes pour \$1, le PIB haïtien de 2009 est : \$ 6.354.857.142,85. Référence. République d'Haïti. Ministère de l'Économie et des Finances. Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. Les Comptes Économiques d'Haïti de 2009, Publication Annuelle de l'IHSI n° 12, Décembre 2009. [en ligne] http://www.ihsi.ht/pdf/comptes_economiques_en_2009.pdf, Consulté le 18 janvier 2010.

période de 25 ans. Le chiffrage du Plan est un coût que la Nation haïtienne, dans ses composantes plurielles, doit assumer moyennant le concours de la communauté internationale. Les entreprises, les citoyennes, les citoyens, la diaspora et les puissances amies d'Haïti auront évidemment un rôle à jouer dans le financement et la mise en œuvre du Plan. Véritable cadre stratégique exprimant les politiques publiques à mener pour changer durablement les conditions de vie en Haïti, le Plan met l'accent sur deux éléments fondamentaux : **l'État et le développement**⁵.

L'investissement de \$100.000.000.000 sur une période de 25 ans pour réaliser le PSSN, équivaut à :

- un investissement de \$4.000.000.000 par an, soit :
- un investissement annuel de \$444,4 par citoyen. Ce qui équivaut à :
- un investissement journalier, par citoyen, de l'ordre de \$1,2.

Donc, au regard du coût financier, le Plan est très modeste. Si la communauté internationale nous aide à assurer un investissement journalier de \$2,4 par citoyen, l'on pourrait réduire de moitié le délai imparti pour l'exécution du Plan. Il demeure entendu que l'investissement susceptible de permettre au pays de réduire à un niveau acceptable la pauvreté massive qu'il connaît pour le moment, se situe à un investissement journalier de \$4,8 par citoyen, sur une période de 10 ans. Le prochain Plan devra être un plan d'investissement journalier de \$3,6, par citoyen.

L'ingénierie adoptée dans l'élaboration du PSSN est simple. Nous avons voulu éviter que le Plan soit trop littéraire, ennuyeux et inaccessible à tous. Le PSSN comporte des axes stratégiques (politiques) déclinés en objectifs (programmes). Les objectifs sont déclinés en actions opérationnelles (projets). Le PSSN n'est pas un

⁵ En matière de développement, il y a deux choses qui sont importantes : idée et vision. Étant donné que le développement se pense en cycle générationnel, il faut matérialiser l'idée et la vision dans un plan prospectif de 25 ans ou de 30 ans. Après le plan prospectif, il faut avoir des plans quinquennaux avec des objectifs chiffrés, avoir des plans annuels comportant des projets précis à exécuter. Il est impératif que l'on possède un plan glissant qui tient compte des informations nouvelles afin d'ajuster les plans quinquennaux, les plans annuels et le plan prospectif. Le plan glissant tient compte du mouvement et des informations nouvelles afin de mieux guider l'économie. L'Inde, la Chine, la France, la Corée du Sud, etc., ont procédé ainsi. Un pays en développement doit avoir un plan de 25 ans. « La planification prospective est indispensable au pays en développement car l'accroissement de la productivité dépend en grande partie du capital humain, de l'amélioration de la formation de la main-d'œuvre par l'établissement des unités d'enseignement scientifiques et techniques qui, dans bien des cas, requiert une génération pour offrir des techniciens, des ingénieurs et des chercheurs, tous essentiels à une industrialisation rapide ». Citation tirée de l'ouvrage de l'économiste Louis Dupont, p. 8.

rapport mais plutôt un mode d'emploi permettant au pays d'épouser les voies du développement durable et du progrès politique et social. Le document est non partisan. Son but fondamental : **l'intérêt national et collectif**. Chaque axe stratégique comporte des objectifs et chaque objectif implique des actions. Afin de faciliter la lecture du PSSN, un style simple et clair a été privilégié. Les diagrammes présentés répondent à deux questions : QUE FAIRE et COMMENT FAIRE. En tant que construction intellectuelle de l'avenir d'Haïti, le PSSN suggère ce que l'on devrait faire et comment l'on devrait s'y prendre. Il se présente comme un référentiel d'actions à prendre pour légitimer l'État, assurer la bonne gouvernance, restaurer le capital environnemental et promouvoir le développement économique et social du pays.

Le travail comporte deux parties :

- la première partie met en perspective les axes stratégiques pour recouvrer les missions régaliennes de l'État : gouvernance, sécurité, services aux collectivités ; donc entamer la vraie réforme et la modernisation effective de l'État ;
- la deuxième partie expose les axes stratégiques pour stimuler la croissance, assurer le développement économique, promouvoir le développement humain durable, restaurer et préserver l'environnement.

**PREMIÈRE PARTIE :
RÉFORMER L'ÉTAT ET METTRE EN PLACE LE PROCESSUS
DE DÉCENTRALISATION**

Chapitre I

Les Axes Stratégiques de la Modernisation de l'État et de la Décentralisation

La réforme de l'État en Haïti trouve son fondement juridique dans la Constitution de 1987 qui, dans ses préambules, réclame l'établissement d'un État stable et fort assurant la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale par la mise en place d'une décentralisation effective. De 1996 à 2008, des rapports ont été commandés et des textes légaux ont été adoptés par les pouvoirs publics en vue d'amorcer le processus de la réforme de l'État. Faute d'une volonté politique clairement exprimée, les initiatives des 12 dernières années n'ont pas été couronnées de succès. Mise à part quelques déclarations ponctuelles et la création de nombreuses commissions, les autorités n'ont rien fait concrètement pour doter le pays d'une administration publique moderne, efficace et décentralisée permettant aux pouvoirs publics de s'acquitter de leurs missions de services publics.

Les crises multiples qu'a connues le pays au cours de ces 25 dernières années démontrent l'inefficacité des relais institutionnels pour les gérer ou les éviter. La nécessité de mettre en place une administration publique efficace et efficiente n'est plus à justifier. Le besoin de mettre en œuvre des politiques publiques justes, articulées aux besoins des populations, la nécessité d'avoir des mécanismes clairs de gouvernance administrative et les impératifs de prélèvement des impôts et des cotisations sociales ont mis la réforme de l'État au cœur du débat public. Le dysfonctionnement de l'appareil administratif exige des réformes en profondeur dans la conduite des politiques administratives, demande la modification de l'architecture ministérielle et réclame la restructuration des mécanismes de passation des marchés publics et la révision générale des politiques publiques. La réforme de l'État vise à assurer l'adaptation de l'administration publique centrale au contexte économique et social particulier, accroître le travail interministériel, favoriser le maillage territorial des institutions publiques, donner les moyens et déléguer les pouvoirs de décisions aux services déconcentrés et extérieurs de l'État. Cette réforme de l'État participe d'une entreprise de modernisation de l'administration publique. Elle doit contribuer à :

- a) améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration ainsi que la qualité de la gestion des affaires publiques ;
- b) augmenter l'efficacité de l'action administrative, accroître les performances de l'administration et chercher à économiser les deniers publics ;
- c) améliorer la qualité et l'efficacité des services publics ainsi que les relations qu'entretient l'administration avec les administrés ;
- d) renforcer les contrôles non juridictionnels des actes posés par l'administration en apportant un appui aux structures de contrôle interne, en soutenant le contrôle hiérarchique, en multipliant les corps d'inspection dans les différents ministères tout en consolidant le contrôle financier et budgétaire ;
- e) assurer le contrôle juridictionnel du Parlement sur l'ensemble des actions gouvernementales. Le pouvoir législatif exerce son contrôle juridictionnel par les séances de questionnement du Gouvernement, par les commissions d'enquête parlementaire et par la motion de censure du gouvernement. Le contrôle juridictionnel est exercé également par la Cour des Comptes et du Contentieux administratif et par le Protecteur du Citoyen ;
- f) rationaliser les procédures administratives et les règles de droit ayant un impact sur la qualité des services fournis par l'administration aux usagers ;
- g) simplifier les relations qu'entretiennent les usagers avec l'administration par la dématérialisation des procédures administratives afin d'adapter l'État à son temps, rendre les services publics plus accessibles et réduire l'utilisation du papier dans la vie des usagers ;
- h) permettre à l'État de concentrer ses structures et ses moyens sur les attentes et les besoins des citoyens ;
- i) réviser les politiques publiques afin de clarifier l'organisation de l'État à tous les niveaux ;
- j) recentrer les administrations sur le cœur de leurs missions et leur mandat juridictionnel, fusionner celles qui doublonnent et remédier à l'émiettement des structures en cherchant les synergies chaque fois que l'occasion se présente ;
- k) rendre effective la politique de la décentralisation et de la déconcentration ;

- l) renforcer les administrations territoriales et locales ainsi que les services extérieurs de l'État ;
- m) accroître la performance du personnel en instituant un passeport de formation pour tous les agents de la fonction publique tout en leur permettant de suivre des sessions de formation continue ;
- n) assurer aux fonctionnaires de meilleures conditions de travail et de salaire ;
- o) recruter des cadres de Haut Niveau de conception en vue d'assurer le pilotage stratégique des structures vitales de l'administration.

La structure ministérielle actuelle est surannée, incohérente et budgétivore. Elle donne peu de résultats. La maintenir en l'état actuel c'est faire preuve de l'incapacité à saisir les enjeux nationaux et privilégier l'inefficacité et le gaspillage comme mode de gouvernance. Il y a nécessité pour que l'État puisse se doter d'une architecture⁶ ministérielle simple et cohérente afin de relever les grands défis du développement économique, social et culturel du pays.

Axe I : Repenser l'Architecture Ministérielle pour Impulser l'État Stratège et Efficent	
BUREAU DU PREMIER MINISTRE	
Architecture Ministérielle Actuelle	Architecture Ministérielle Rénovée
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Territoriales
Ministère des Affaires Étrangères et des Cultes	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Externe et des Haïtiens Vivant à l'Étranger
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique	Ministère de la Justice et de la Citoyenneté
Ministère de l'Économie et des Finances	Ministère du Développement Économique, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	Ministère des Finances, des Comptes Publics, du Budget et du Commerce
Ministère de l'Agriculture, des Ressources	Ministère du Développement Durable, de

⁶ DORÉ Guichard (16 Jan. 2009). « Le budget de la République est-il le fruit d'une réflexion créatrice ? », dans Le Nouvelliste, Port-au-Prince, [en ligne], <http://www.lenouvelliste.com/article.php?PubID=&ArticleID=66294>

Naturelles et du Développement Rural	l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
Ministre à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche
Ministre du Tourisme	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ministre du Commerce et de l'Industrie	Ministère de la Santé Publique, de la Population, de la Jeunesse et des Sports
Ministre de l'Environnement	Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale et de l'Équité de Genre
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	Ministère de la Culture, de la Communication et des cultes
Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger	Ministère de la Défense et de la Sécurité Nationale
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique	
Ministre des Affaires Sociales et du Travail	
Ministre de la Santé publique et de la Population	
Ministre de la Culture et de la Communication	
Ministre délégué auprès du Premier ministre, Chargé des Relations avec le Parlement	

Axe II : Moderniser le Cadre Légal et Institutionnel des l'Administration Centrale

Objectifs	Actions
Institutionnaliser les services de la Présidence pour assurer la stabilité républicaine.	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi réglementant et organisant les services de la Présidence. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi déterminant le patrimoine Présidentiel. - Recruter de personnel et de chargé de mission de haut niveau.
Renforcer et rationaliser les services centraux de la Primature	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi organique de la Primature. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi réglementant et organisant les services de la Primature. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi déterminant le patrimoine ministériel.

Réorganiser les ministères et les secrétaireries d'État	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant réorganisation des ministères et de secrétaireries d'État. - Professionnaliser les services et les personnels des ministères.
Réorganiser les services centraux des ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant réorganisation des services centraux des ministères.
Renforcer les services déconcentrés de l'État	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le diagnostic institutionnel des services déconcentrés de l'État - Dresser la fiche analytique des services techniques déconcentrés de l'État. - Rendre efficaces et efficients les services déconcentrés de l'État. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant révision des lois organiques des services techniques déconcentrés.

Axe III : Coordonner l'action Administrative pour Assurer le bon Fonctionnement de l'Appareil de l'État	
Objectifs	Actions
Renforcer les conseils d'orientation stratégique des ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le schème conceptuel et le cadre organisationnel des conseils d'orientation stratégique. - Élaborer et publier au journal officiel les Arrêtés établissant et précisant le mode de fonctionnement des conseils et cellules d'orientation stratégique des ministères. - Rendre efficaces et efficients les Conseils d'orientation stratégique dans les ministères.
Institutionnaliser les Conseils consultatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le schème conceptuel des Conseils consultatifs. - Établir les mécanismes de fonctionnement des conseils consultatifs pour les ministères concernés qui en ont besoin.
Institutionnaliser la conférence des Directeurs Généraux	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et publier au journal officiel l'Arrêté du Premier ministre instituant la conférence des Directeurs Généraux de l'administration publique d'État.
Institutionnaliser la	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et publier au journal officiel l'Arrêté du

conférence ministérielle des Délégués Départementaux	Premier ministre instituant la conférence ministérielle des Délégués Départementaux.
Institutionnaliser le dialogue et les comités interministériels	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et publier au journal officiel l'Arrêté du Premier ministre définissant le mode de fonctionnement des comités interministériels. - Élaborer et publier au journal officiel l'Arrêté du Premier Ministre réglementant les fréquences des comités interministériels travaillant sur les thématiques et sujets transversaux.
Institutionnaliser la Direction Centrale de l'administration publique et de la Fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant organisation et fonctionnement de la Direction Centrale de l'administration publique et de la Fonction publique.

Axe IV : Garantir l'Égalité d'Accès à la Fonction Publique	
Objectifs	Actions
Prendre en compte les compétences dans le recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Axer les concours sur compétences théoriques et pratiques des candidats. - Intégrer dans les épreuves des cas pratiques en recourant aux notes administratives, à la simulation à l'oral, aux rapports et dossiers constituant la mémoire institutionnelle. - Former les examinateurs faisant partie du jury à l'évaluation des acquis professionnels. - Publier dans les journaux la circulaire ministérielle fixant les postes à pourvoir et indiquant le lieu et la date du concours. - Créer un Répertoire Interministériel des Métiers de l'État (RIME).
Favoriser la diversité et le respect de la non-discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la parité Hommes/Femmes lors de la constitution du jury des concours. - Développer une communication spécifique à destination des personnes pouvant bénéficier des postes réservés (personnes handicapées). - Fixer un niveau maximal de diplômes pour les concours destinés en priorité aux personnes peu qualifiées.

<p>Informé et communiquer sur les métiers de la fonction publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les métiers de la fonction publique dès la classe de 4^{ème} année fondamentale en associant les conseillers d'orientation professionnelle aux efforts de communication sur les métiers de la fonction publique. - Développer la communication sur les métiers de la fonction publique et attirer les personnes compétentes. - Utiliser le réseau associatif et le partenaire sociaux pour informer la population.
--	---

<p>Axe V : Assurer un Management Public de Qualité</p>	
<p>Objectifs</p>	<p>Actions</p>
<p>Former et retenir des managers et des cadres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans le recrutement des managers les critères suivants : sens de service public, gestion de conflit et conduite de projet, etc. - Développer des formations inter-administrations et déterminer le socle commun de formation pour les managers afin d'obtenir une harmonisation des méthodes de travail et de décision. - Former les décideurs administratifs au management d'équipe. - Mettre en place <u>un passeport cadre</u> permettant de suivre le parcours de formation de chaque agent durant sa carrière. - Faciliter la rotation ou le mouvement latéral des cadres, échanges interministériels capable d'assurer une certaine cohésion et plus d'efficacité dans la gestion de l'État et qui participe également de la formation des cadres. - Retenir les cadres à travers les promotions, les honneurs publics (interministériels), les primes et d'autres incitations afin de récompenser la performance individuelle (allouer une partie du budget d'un département ministériel/de l'État à ces fins - Garantir une rémunération adéquate aux agents de fonction publique afin que l'État puisse être compétitif sur le marché de l'emploi avec un portfolio de salaire, assurance santé/vie, bonus, prime, etc.
<p>Professionaliser l'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les critères d'évaluation du fonctionnaire, des directions et des services de l'administration publique. - Définir les indicateurs de résultats pour mieux évaluer chaque niveau hiérarchique et chaque fonctionnaire. - Créer des fiches de poste pour chaque métier afin d'établir des bases objectives facilitant l'évaluation professionnelle. - Former chaque manager au système d'évaluation.

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la culture du résultat et de l'évaluation au sein de la fonction publique.
Responsabiliser le fonctionnaire et le motiver	<ul style="list-style-type: none"> - Faire du fonctionnaire l'agent de l'État garant du respect de la législation dans l'ensemble des actes et prestation qu'il fournit aux usagers de l'administration publique. - Favoriser le travail en recourant à la méthodologie du projet. - Établir un cadre de fonctionnement administratif en recourant à la formulation des objectifs et des indicateurs de résultats préétablis tout en précisant de calendrier et de primes. - Gérer les carrières des agents individuellement en leur fixant des objectifs précis. - Intéresser financièrement les fonctionnaires à l'amélioration de la qualité du service fourni. - Former et sensibiliser les fonctionnaires sur les pratiques non discriminatoires. - Élaborer un code de conduite que chaque fonctionnaire doit revoir et signer chaque année. - Organiser des sessions de formation sur le code éthique, la conduite des affaires intra-étatique, entre l'État et le secteur privé, entre l'État et les entreprises/gouvernements étrangers (voir Sarbox aux Etats-Unis). Ce code transmet les valeurs importantes de l'État mais également la conduite attendue de tout fonctionnaire : ponctualité, suivi dans la conduite des affaires, etc.
Professionnaliser les filières des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la fonction des ressources humaines. - Mettre en place le système de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.
Recruter des cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les écoles et les universités à former des cadres les disciplines d'intérêt stratégiques. - Formuler des programmes/campagnes de recrutement annuel dans les écoles supérieures publiques et privées.

Axe VI : Assurer la Mobilité des Fonctionnaires dans les Deux Administrations Publiques (Etat/ Collectivité Territoriale)

Objectif	Actions
Faciliter et	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des filières « métiers », recruter les agents selon les critères de compétences pour mieux faciliter la mobilité du fonctionnaire entre la fonction publique d'État et la

<p>accompagner la mobilité entre les administrations pour certaines catégories de fonctionnaires</p>	<p>fonction publique des collectivités territoriales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les rémunérations entre les deux administrations. - Valoriser la mobilité dans les fonctions publiques dans le parcours de carrière du fonctionnaire. - Créer une cellule de mobilité pour gérer le projet de mobilité des fonctionnaires.
---	---

<p>Axe VII : Assurer et Garantir la Qualité des Services Publics</p>	
<p>Objectifs</p>	<p>Actions</p>
<p>Professionaliser et améliorer l'accueil du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une meilleure circulation de l'information administrative. - Orienter les usagers : agents d'accueil mieux formés, des panneaux d'orientation à l'entrée de chaque service. - Organiser des sessions de formation à tous les échelons de l'administration. - Former les fonctionnaires à l'écoute et aux techniques permettant de trouver des solutions gagnant/gagnant. - Mettre un centre d'appel pour les réponses de premier niveau dans toutes les administrations. - Créer des pré-accueils téléphoniques pour filtrer les communications et renvoyer l'utilisateur au bon service. - Évaluer les documents administratifs par des groupes test avant de les proposer aux usagers.
<p>Professionaliser le traitement des usagers de la fonction publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le suivi des dossiers (créer le hot line administrative). - Avoir un interlocuteur de référence et clairement identifié. - Généraliser la possibilité d'obtenir de rendez-vous avec l'agent ou le service gérant le dossier. - Développer des services proactifs en vue de gérer les demandes formulées par les usagers aux périodes de grande affluence. - Offrir un service personnalisé aux personnes en difficulté.
<p>Impliquer les usagers de la fonction publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des groupes d'usagers volontaires pour chaque service public afin d'obtenir leurs avis sur les prestations fournies. - Réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des usagers et corriger les éventuelles carences mises en évidence. - Associer les agents et les usagers aux groupes de travail sur la simplification des procédures, du langage

	<p>et des méthodes de l'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer des usagers aux décisions relatives à l'organisation du service public tant au niveau local que national. - Instaurer un poste de <u>médiateur</u> au niveau de chaque administration. - Créer un comité pour auditer les actions menées au niveau de chaque administration.
<p>Simplifier les procédures, généraliser les démarches sur Internet, développer les guichets uniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - indiquer sur les documents administratifs les voies de recours et les moyens pour contacter <u>le médiateur</u>. - Créer un guide de l'administration. - Créer des portails d'accès Internet pour l'ensemble des unités de l'administration. - Créer un e-guichet unique pour tous les services publics. - Mettre en ligne les imprimés administratifs. - Favoriser la dématérialisation de l'envoi des documents administratif avec signature cryptée. - Faciliter l'accès au service public et interconnecter les services afin d'orienter l'utilisateur selon sa demande.
<p>Promouvoir l'égalité d'accès sur tout le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des usagers des bornes-Internet permettant l'accès aux sites web des services publics. - Mettre en place des guichets-uniques mobiles en vue de fournir les services publics aux usagers habitant les zones mal desservies par l'administration. - Avoir des services itinérants pour les personnes handicapées. - Contribuer à la formation des écrivains publics qui pourront aider les usagers ayant des difficultés dans leurs démarches administratives.

Axe VIII : Promouvoir les Principes et les Valeurs	
Objectifs	Actions
<p>Donner du sens à l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une charte républicaine de qualité des services publics. - Respecter les différents éléments de la Charte républicaine de qualité.
<p>Se fixer des standards de fonctionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner la Charte républicaine de qualité pour chaque service public. - Systématiser les objectifs de qualité, instaurer des standards de qualité certifiés et audités régulièrement par des organismes indépendants (Norme ISO).

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les instruments de mesure de la qualité des services publics. - Rationnaliser les dépenses de fonctionnement de l'administration.
Responsabiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser l'administration en instaurant des pénalités en cas de faute ou d'erreur. - Responsabiliser le fonctionnaire vis-à-vis de la hiérarchie et de l'usager. - Donner plus d'autonomie aux acteurs de terrain afin qu'ils puissent répondre rapidement aux besoins du public. - Créer des cercles de qualité impliquant les agents en vue de réfléchir sur les propositions pour améliorer la qualité des services.
Se comparer	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux administrations de s'inspirer des mécanismes de gestion des entreprises publiques. - Développer des liens d'échanges interministériels pour partager les bonnes pratiques en Haïti et dans la Caraïbe.
Valoriser et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'information sur le rôle et la compétence des services publics. - Communiquer et informer le public sur les réformes abouties et leurs applications concrètes. - Élaborer et publier le baromètre de qualité du service public. - Élaborer et diffuser des rapports sur la performance du service public. - Créer un site présentant les bonnes pratiques des services publics.
Innover	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'e-fonctionnaire travaillant via une plateforme web collaborative.
Mutualiser	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier le découpage administratif et mutualiser les ressources. - Développer des ressources inter-collectivités qui gèrent des projets et des chantiers en commun. - Permettre la mutualisation des ressources et des effectifs entre les services et les départements.

Axe IX : Dynamiser les Structures Institutionnelles et les Échelons Territoriaux de la Déconcentration	
Objectifs	Actions
Renforcer la déconcentration Administrative et territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant réorganisation et fixant les attributions des Délégués et Vice-Délégués. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur le statut des Délégués et Vice-Délégués. - Élaborer le référentiel d'activités et des métiers pour les Délégations et Vice-Délégations Départementales. - Doter les Délégations et Vice-Délégations des personnels qualifiés et compétents. - Établir des profils-types pour les postes de Délégués et vice-Délégués. - Constituer des cellules techniques aux compétences territoriales définies au sein des Délégations et Vice-Délégations. - Organiser les Directions départementales de ministères et les services départementaux. - Coordonner les fonctions de chargé de mission dans les services territoriaux déconcentrés. - Doter les institutions territoriales déconcentrées des ressources nécessaires à leur fonctionnement. - Faire du Délégué le coordonnateur et l'animateur de la vie administrative des services de l'État du Département.

Axe X : Définir le Cadre Légal et Mettre en Place la Politique de la Décentralisation	
Objectifs	Actions
Définir le cadre de la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement les lois sur la décentralisation. - Élaborer et faire voter par le Parlement les lois sur la fonction publique territoriale. - Élaborer et faire voter par le Parlement les lois sur les compétences des collectivités Territoriales. - Élaborer et faire voter par le Parlement les lois sur les ressources financières des collectivités territoriales. - Élaborer et faire vote par le Parlement les lois sur les compétences partagées entre les Collectivités Territoriales et l'État central. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur le

	<p>transfert des compétences aux collectivités territoriales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi-cadre sur la fiscalité locale. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi du fonds de dotation des collectivités territoriales. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi déterminant le patrimoine des différents niveaux des collectivités territoriales. - Élaborer un référentiel de pratique de bonne gouvernance pour les différents niveaux des collectivités territoriales. - Élaborer des règles et des lois d'acquisition et de cession de patrimoine. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur la gestion des ressources financières des collectivités territoriales. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur gestion des biens et du domaine de l'État par les communes. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur la gestion des services sociaux et infrastructures gérés par les différents niveaux des collectivités. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur le contrôle des collectivités territoriales.
<p>Institutionnaliser et Développer les Capacités des Collectivités Territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et adopter les règles de passation de pouvoir entre les équipes issues des élections locales. - Élaborer et adopter les règles et procédures régissant le fonctionnement des organes des collectivités territoriales. - Élaborer et adopter les procédures facilitant des échanges entre les organes des collectivités. - Élaborer et adopter le schéma hiérarchique et administratif des organes et services des collectivités territoriales. - Apporter des appuis aux projets et aux activités des collectivités. - Aider les Collectivités à établir des axes de coopération décentralisée.
<p>Développement des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de formation pour les élus et le personnel des collectivités territoriales. - Élaborer le référentiel des compétences, des métiers et des emplois au sein des collectivités territoriales. - Organiser des visites d'information à l'étranger.

<p>Normaliser l'encadrement de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les procédures de contrôle des Délégations et Vice-Délégations Départementales. - Définir les procédures de vérification de la Cour des Comptes. - Définir les procédures du contrôle des comptes publics délégués ; - Définir les procédures des services techniques déconcentrés de l'État. - Renforcer les structures du ministère chargé des collectivités territoriales. - Adopter des procédures susceptibles d'assurer une meilleure gestion et allocation des ressources financières des collectivités. - Élaborer les normes techniques et les normes d'utilisation des infrastructures et services relevant des collectivités. - Élaborer des programmes de formation pour le personnel chargé de contrôle. - Évaluer les besoins des collectivités et les capacités de l'État en matière d'assistance technique. - Élaborer des programmes d'assistance technique pour chacune des collectivités territoriales.
<p>Sensibiliser les décideurs, les élus et les cadres nationaux et des acteurs de la société Civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séminaires gouvernementaux sur la décentralisation. - Organiser des séances de formation pour les parlementaires. - Organiser des séances de formation et des débats sur la décentralisation. - Impliquer les associations et structures communautaires dans les débats sur les grandes orientations de la politique de la décentralisation.

<p>Axe XI : Construire et Réparer les Bâtiments administratifs</p>	
<p>Objectif</p>	<p>Actions</p>
<p>Doter le territoire des bâtiments publics adéquats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et aménager des locaux pour les délégations et vices-délégations. - Construire et aménager les bâtiments des directions départementales des ministères et les organismes rattachés. - Construire et aménager les bâtiments des services territoriaux

	<p>et infra-départementaux.</p> <ul style="list-style-type: none">- Doter les communes les moins dépourvues des complexes administratifs logeant les différents services de l'État et de la collectivité territoriale.- Construire un bâtiment central hautement sécurisé pour conserver les données stratégiques et vitales pour l'Etat et la société.
--	--

Chapitre II

Les Axes Stratégiques de la Réforme Législative

L'institutionnalisation de la démocratie, la réforme de l'État, la modernisation de l'économie, le développement économique et social, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable passent nécessairement par la réforme de l'armature juridique nationale. La réforme législative est un impératif de l'État de droit et une nécessité pour la consolidation de la démocratie en Haïti. L'interminable transition et les crises sociopolitiques des 25 dernières années ont montré comment l'instabilité politique et économique est tributaire de la situation de non-droit à laquelle fait face le pays. La refonte des codes et leur mise à jour, le vote des lois prévues par la Constitution, la décentralisation et la déconcentration n'ont pu être réalisés. Cette période a été marquée par une vie législative peu glorieuse.

L'activité législative est un thermomètre pour mesurer le niveau de développement d'un pays. Pas de loi, pas de progrès ! L'aménagement législatif à faire est nécessaire à la modernisation de l'État. Les axes stratégiques de la réforme législative comportent quatre dimensions : **réguler, contrôler, rénover et anticiper**. La réforme, dans ses effets pratiques, vise essentiellement à :

- a) doter le pays de nouveaux textes législatifs pour institutionnaliser la démocratie, assurer la réforme de l'État et la décentralisation, promouvoir le développement économique, social et culturel tout en accélérant le développement durable ;
- b) adapter de façon dynamique le fond législatif national à l'environnement régional et international.

Axe I : Dispositifs Législatifs de Support à la Modernisation de l'État et à la Décentralisation

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi portant réglementation et organisation des services de la Présidence de la République.
- Projet de loi sur le patrimoine Présidentiel.
- Projet de la loi organique de la Primature.
- Projet de la loi réglementant et organisant les services de la Primature.
- Projet de la loi sur le patrimoine ministériel.
- Projet de la loi portant réorganisation des ministères et des secrétaireries d'État.
- Projet de loi portant réorganisation des services centraux des ministères.
- Projet de loi portant révision des lois organiques des services techniques déconcentrés de l'État.
- Projet de loi portant réorganisation et fixant les attributions des Délégués et Vice-Délégués.
- Projet de loi sur le statut des Délégués et Vice-Délégués.
- Publication au Journal officiel des Arrêtés du Premier ministre établissant et précisant le mode de fonctionnement des conseils et cellules d'orientation stratégique des ministères.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre instituant la conférence des Directeurs Généraux de l'administration publique d'État.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre instituant la conférence ministérielle des Délégués Départementaux.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre définissant le mode de fonctionnement des comités interministériels.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre réglementant les fréquences des comités interministériels travaillant sur les thématiques et sujets transversaux.
- Projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Direction Centrale de l'administration publique et de la Fonction publique.
- Projets de lois sur la décentralisation.
- Projets de lois sur la fonction publique territoriale.
- Projets de lois sur les compétences des Collectivités Territoriales.
- Projets de lois sur les ressources financières des Collectivités Territoriales.
- Projet de lois sur les compétences partagées entre les Collectivités Territoriales et l'État central.
- Projet de loi sur le transfert des compétences aux Collectivités Territoriales.
- Projet de loi-cadre sur la finance et la fiscalité locale.
- Projet de loi sur le fonds de dotation des Collectivités Territoriales.
- Projet de loi déterminant le patrimoine des différents niveaux des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre prescrivant le référentiel de pratique de bonne gouvernance pour les différents niveaux des Collectivités Territoriales.
- Projets de lois relatives à l'acquisition et à la cession de patrimoine de

Collectivités Territoriales.

- Projet de loi sur la gestion des ressources financières des Collectivités Territoriales.
- Projet de loi sur la gestion des biens et du domaine de l'État par les communes.
- Projet de loi sur la gestion des services sociaux et des infrastructures gérés par les différents niveaux des Collectivités Territoriales.
- Projet de loi sur le contrôle des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre fixant les règles de passation de pouvoir entre les équipes issues des élections locales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre fixant les règles et procédures régissant le fonctionnement des organes des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre fixant les procédures facilitant des échanges entre les organes des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre fixant le schéma hiérarchique et administratif des organes et services des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre définissant les procédures de contrôle des Délégations et Vice-Délégations Départementales sur les Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre définissant les procédures de vérification de la Cour des Comptes dans les organes et services des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre définissant les procédures du contrôle des comptables publics délégués auprès des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre définissant les procédures de l'appui des services techniques déconcentrés de l'État aux Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre fixant les procédures en vue d'assurer la gestion des ressources financières des Collectivités Territoriales.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté du Premier ministre fixant les normes techniques et les normes d'utilisation des infrastructures et services relevant des Collectivités Territoriales.
- Projet de loi portant conservation et exploitation du patrimoine immobilier et immatériel de l'État.

Axe II : Dispositifs Législatifs de support à la Défense et à la Sécurité Nationale

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale D'Haïti (ANH).
- Projet de loi de programmation militaire.
- Projet de loi portant création de la Direction Centrale de Renseignement Intérieur (DCRI).
- Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de Sécurité (CNS).
- Projet de loi de programmation et d'organisation de la sécurité intérieure.
- Projet de loi portant réglementation et organisation du fichier central automatisé de la délinquance et de la criminalité.
- Projet de loi-cadre sur la sécurité civile.

Axe III : Dispositifs Législatifs de support à la Politique Économique

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi portant stratégie de croissance accélérée.
- Projet de loi portant réglementation des jeux de hasard.
- Projet de loi de loi organique relative aux lois des finances.
- Projet de loi portant révision des lois fiscales.
- Projet de loi triennale sur le financement des investissements publics.
- Projet de loi portant organisation et fonctionnement des institutions de micro finance et d'intermédiation financière.
- Projet de loi relative aux infractions en matière de chèque, de carte bancaire et autres procédés et instruments de paiement.
- Projet de loi de modernisation de l'économie.
- Projet de loi d'orientation de la politique industrielle.
- Projet de loi portant création des Zones Economiques Spéciales (ZES)
- Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de la Banque Nationale de développement agricole et industriel.

Axe IV : Dispositifs Législatifs de support à la Politique Touristique

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi décennale d'orientation de la politique du tourisme.
- Projet de loi portant code du tourisme (organisation générale, activités et professions, hébergements, équipements et aménagements, fiscalité du Tourisme, etc.).
- Publication dans le Journal Officiel de l'Arrêté ministériel officialisant les schémas régionaux et locaux du tourisme.
- Projet loi portant création de l'Agence Nationale du Développement du Tourisme (ANDT).
- Publication dans le Journal Officiel l'arrêté interministériel portant réglementation de l'aménagement du cadre environnemental des sites touristique.
- Publication dans le Journal Officiel de l'Arrêté ministériel officialisant les critères préétablis en vue d'évaluer les performances des sites touristiques.
- Publication des le Journal Officiel de l'Arrêté ministériel officialisant les critères et les standards d'exploitation et de prestation des services touristiques.
- Projet de loi portant création de l'Institut National de Formation aux Métiers du Tourisme.

Axe V : Dispositifs Législatifs de support au Développement Durable, à l'Aménagement du Territoire et aux Ressources Naturelles

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi sur la fiscalité environnementale proportionnelle aux dégâts causés à l'environnement (pollueur/payeur).
- Projet de loi portant création de l'Agence Nationale de Réhabilitation et de la Reconstruction (ANRR).
- Projet de loi sur la modernisation de la Sécurité Civile.
- Ratifier les traités et conventions relatifs à l'environnement signés par l'État Haïtien.
- Publication au Journal officiel de l'Arrêté ministériel fixant les normes environnementales pour mieux évaluer les retombées des politiques environnementales.
- Projet de loi modifiant les décrets et arrêtés constituant le corpus législatif sur l'environnement.
- Projets de loi relative à la protection de l'environnement.
- Projet de loi portant Code de l'Eau.
- Projet de loi portant Code de l'Électricité.
- Projet de loi portant réglementation des Entreprises Spécialisées dans le

traitement et le recyclage des déchets solides et des déchets biodégradables.

- Projet de loi portant révision des lois et décrets sur les territoires ruraux.
- Projet de loi portant révision de la loi sur l'extraction des substances non métalliques.
- Projet de loi relative au plan d'occupation du sol (POS).
- Projet de loi relative à l'aménagement urbain et à l'habitat.
- Projet de loi relative à l'aménagement et au développement des territoires ruraux.

Axe VI : Dispositifs Législatifs de Support au Développement Agricole

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi portant révision du Code rural.
- Projet de loi portant révision des lois agraires.
- Projet de loi portant organisation de la réforme agro-foncière.
- Projet de loi soutenant le développement des filières agro-industrielles.
- Projet de loi décennale d'orientation agricole.

Axe VII : Dispositifs Législatifs de Support à la Santé Publique

Textes à Voter et à Publier

- Projet de la loi portant code éthique pour la recherche épidémiologique, la recherche biomédicale, la recherche sur les systèmes de santé, la recherche en médecine traditionnelle ainsi que la recherche en sciences humaines et sociales.
- Projet de loi sur les responsabilités des professionnels de la santé.
- Projet de loi portant révision des lois sur la santé mentale et la lutte contre les toxicomanies.
- Projet de loi portant Code de la Santé Publique.
- Projet de loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IGV)

Axe VIII : Dispositifs Législatifs de Support à l'Éducation, la Formation et la Recherche Scientifique

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi portant Code de l'éducation.
- Projet de loi sur la réforme éducative.
- Projet de loi d'orientation de l'éducation.
- Projet de loi quinquennale du financement de l'éducation.
- Projet de loi sur la responsabilité des Directeurs d'Établissement Scolaires.
- Projet de loi sur la sécurité scolaire.
- Projet de loi sur l'hygiène scolaire.
- Projet de loi organisant les campagnes d'alphabétisation.

- Projet de loi portant révision du Décret de 1985 sur l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.
- Projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur.
- Projet de loi réformant l'Université d'État d'Haïti.
- Projet de loi portant organisation et fonctionnement des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES).
- Projet de loi sur les certifications, les diplômes et les gades nationaux.
- Projet de loi sur la diversification des sources de financement des Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur (IPES).
- Projet de loi portant réglementation des statuts de professeur d'université, de Maître de conférences, d'enseignant-chercheur, d'attaché d'enseignement.
- Projet de loi portant organisation et fonctionnement des institutions étrangères d'enseignement supérieur qui sont délocalisées en Haïti.
- Projet de loi portant création du pôle d'excellence universitaire dénommée « **Université Internationale du Roi Henri Christophe** ».
- Projet de loi relative à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Projet de loi portant création de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique.
- Projet de loi portant organisation et fonctionnement des Centres publics et privés de recherche et du statut des chercheurs.
- Projet de loi portant organisation et fonctionnement des Académies Nationales.

Axe IX : Dispositifs Législatifs de Support à la Modernisation Sociale

Textes à Voter et à Publier

- Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
- Projet de loi sur la responsabilité des locataires et des propriétaires des maisons résidentielles.
- Projet de loi sur la responsabilité des locataires et des propriétaires des bâtiments industriels.
- Projet de loi sur la responsabilité des locataires et des propriétaires des bâtiments tertiaires (maisons destinées au commerce et au bureau).
- Projet de loi-cadre portant organisation et réglementation des professions et corps de métiers.
- Projet de loi sur les associations et les fondations.
- Projet de loi sur les ONG et les organisations philanthropiques.
- Projet de loi sur l'emplacement des lieux de culte et des centres culturels.
- Projet de loi sur les résidences, habitats et immeubles partagés.
- Projet de loi sur la responsabilité des professionnels et entreprises prestataires de services.
- Projet de loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Axe X : Dispositifs Législatifs de Support à la Réforme de la Justice et du Droit

Textes à Voter et à Publier

- Projet de la loi portant création du magistrat chargé de l'application des peines, d'aménagement de peine et peines alternatives à l'emprisonnement.
- Projet de lois sur la réforme judiciaire.
- Projet de loi de programmation et d'orientation de la réforme de la justice et du droit.
- Projet de loi portant création du Bureau National du Casier Judiciaire (BNCJ)
- Publication dans le Journal Officiel de l'Arrêté du Premier ministre portant Code d'Organisation et Référentiel de Compétences Judiciaires (CORCJ).
- Publication dans le Journal Officiel de la Circulaire du Ministre de la Justice officialisant le Code déontologique et le Code d'éthique des professionnels et fonctionnaires de l'appareil judiciaire.
- Projet de loi portant création de deux journées par an du service civil obligatoire.

Chapitre III

Les Axes Stratégiques de la Réforme de la Justice et du Droit

La réforme judiciaire fait l'objet des discussions et des colloques depuis le retour à l'ordre constitutionnel en 1994. Des organisations de droits de l'homme aux missions des Nations Unies en Haïti, des organisations de la société civile aux équipes d'experts, les problèmes dérivés du dysfonctionnement de l'appareil judiciaire sont des thèmes récurrents qui ont suscité la rédaction de nombreux rapports. La MICIVIH, l'USAID, la France et le Canada ont appuyé les premiers projets de réforme qui ont débuté en 1995. Les premières actions de la réforme judiciaire ont mis l'accent sur les aspects matériels et administratifs, la révision des salaires, les charges horaires du travail des magistrats, l'administration de la justice, l'organisation judiciaire et les sanctions disciplinaires. Les actions entreprises à l'époque, si elles étaient nécessaires, n'ont pu donner de grands résultats. Les crises politiques et institutionnelles qu'a connues le pays au cours de ces 25 dernières années ont mis en évidence les multiples problèmes auxquels se trouve confrontée la justice haïtienne.

Au vu de l'état des lieux de la justice, la réforme à mener aujourd'hui doit agir les contraintes sociologiques nuisibles à l'entreprise judiciaire, permettre au pays de vivre l'État de droit dans sa dimension plurielle, rendre fonctionnel l'appareil judiciaire, garantir l'accès à une justice impartiale à tous, refondre les codes et adapter les textes de loi aux évolutions de la société.

La réforme du système judiciaire, vu son ampleur, est une réforme structurelle. Elle s'insère dans la stratégie globale de la consolidation de l'État de droit et de la démocratie en Haïti. Elle fait partie intégrante de la stratégie de réduction de la pauvreté et contribue à rassurer les investisseurs nationaux et internationaux.

Les axes stratégiques et actions prescrits constituent des outils pour assurer la bonne marche de l'entreprise judiciaire. La mise en œuvre de la réforme doit :

- a) permettre le fonctionnement régulier du système judiciaire ;
- b) assurer le développement organisationnel,
- c) lutter contre la corruption et promouvoir le droit de la personne.

Axe I : Assurer le Développement Organisationnel pour Rendre Performant l'Appareil Judiciaire	
Objectifs	Actions
<p>Renforcer les capacités organisationnelles du système judiciaire pour assurer le fonctionnement régulier du service public de la justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement les lois sur les réformes judiciaires. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi de programmation et d'orientation de la réforme de la justice et du droit. - Nommer le Président de la Cour de Cassation afin de rendre fonctionnel le Conseil de l'autorité judiciaire. - Réparer et construire de nouveaux bâtiments administratifs destinés à l'appareil judiciaire. - Doter les Cours et Tribunaux en matériels, équipements et logistiques nécessaires au service de la justice. - Recenser les magistrats et le personnel judiciaire au niveau national et identifier les besoins réels de l'appareil judiciaire. - Redynamiser la Commission de la Réforme du droit. - Assurer le service public de la justice sur toute l'étendue du territoire en nommant des magistrats et des personnels judiciaires dans les postes non pourvus ou vacants. - Garantir l'égalité d'accès aux fonctions de magistrat en respectant les procédures prévues par la loi. - Nommer des juges, attribuer les locaux et créer des tribunaux pour enfants dans le ressort de chaque tribunal civil. - Installer les services d'État Civil dans les maternités et dans les mairies. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant création du magistrat chargé de l'application des peines, d'aménagement de peine et peines alternatives à l'emprisonnement.

<p>Prendre en compte les besoins de la justice et de la police judiciaire pour le bon fonctionnement du service public de la justice</p>	<ul style="list-style-type: none">- Réhabiliter les prisons et les centres pénitenciers.- Réhabiliter les tribunaux et les offices de Parquet.- Réhabiliter les établissements de garde et d'éducation des mineurs délinquants.- Réhabiliter les commissariats ayant des services d'enquête et des cellules de garde à vue et/ou de rétention.- Nommer et former des Juges de l'application des peines et des substituts des tribunaux pour enfants.- Doter la Police Nationale d'Haïti d'un laboratoire de la police scientifique.- Créer des Unités Médico-légales dans les principaux centres hospitaliers du pays.- Assurer des formations conjointes en médecine légale aux médecins/magistrats/officiers de police judiciaire.
<p>Renforcer les paliers supérieurs de l'appareil judiciaire.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Réhabiliter les Cours, Tribunaux et Parquets de la République.- Faire appliquer les Lois votées par la 48^e Législature sur la Magistrature.- Créer des Tribunaux de Commerce dans les six plus grandes juridictions du pays.- Assurer le bon fonctionnement des établissements de placement et d'éducation des mineurs délinquants dans le ressort de chaque Cour d'appel.- Assurer le bon fonctionnement des centres pénitenciers dans toutes les provinces.- Localiser et développer des moyens d'autosuffisance des prisons par des travaux communautaires internes.- Mettre en place un service chargé d'assurer la collecte et la diffusion des principales décisions de justice en vue d'aboutir à l'établissement d'une Banque de Données Jurisprudentielles (BDJ).- Créer un Bureau National des Casiers Judiciaires (BNCJ) géré par un ou des magistrats et non par des policiers. Ce bureau sera le seul habilité à délivrer les Extraits de Casiers Judiciaires

Axe II : Renforcer et Consolider les Rapports Institutionnels entre les Diverses Institutions Participant à l'Entreprises Judiciaires

Objectif	Actions
<p>Aider les agents de l'administration de la justice dans l'accomplissement de leurs missions en les formant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser à la hausse la rémunération du personnel judiciaire en déterminant de façon transparente les diverses composantes de la rémunération (salaires, primes). - Organiser annuellement le concours national de recrutement pour les magistrats et le personnel judiciaire. - Mettre en place un plan de formation initiale et continue dans le cadre de l'EMA et de l'école de police à l'intention des fonctionnaires de la police judiciaire et du personnel pénitentiaire. - Former les nouveaux juges des Tribunaux de Commerce, recycler les magistrats en poste et élaborer des programmes de formation initiale destinés aux magistrats fraîchement nommés. - Créer un Fichier National des Officiers de Police Judiciaire permettant de contrôler les habilitations et les policiers préposés à ce service. - Encourager l'enseignement de haut niveau dans les facultés de droit (l'Université d'État 2^{ème}, 3^{ème} cycles).

Axe III : Lever les Obstacles à la Distribution d'une Justice Seine et Impartiale

Objectifs	Actions
<p>Élaborer le cadre législatif nécessaire à la réforme de la justice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier la législation pénale, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la violence sexuelle, l'avortement, l'adultère, abandon de famille, violences conjugales et violences à l'encontre des fonctionnaires de police, crimes commis en bande organisée, crimes internationaux, échelle des peines. Il y a nécessité à ce que l'on instaure des peines alternatives à l'emprisonnement, à la garde à vue, à la rétention, à la durée de la détention préventive. Ces modifications se feront dans la

	<p>perspective de l'intégration des dispositions contenues dans les conventions internationales qu'Haiti a signées (lutte contre la torture, lutte contre la corruption).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifier la législation applicable en matière d'accès à la profession d'avocat afin d'instaurer des règles garantissant le fonctionnement de la profession, et notamment l'obligation de suivre une formation dispensée par des centres de formation gérés par les barreaux. - Modifier la législation applicable en matière d'accès à la profession de fondé de pouvoir (ou défenseur judiciaire). Il faut limiter cette faculté (Dans les grandes villes) uniquement aux étudiants qui, ayant achevé les quatre premières années d'études de droit, sont en attente de soutenir leur mémoire de sortie. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant création et fonctionnement du Bureau National du Casier Judiciaire. - Établir les règles rendant transparentes l'identification judiciaire. - Créer le Fichier Central des professionnels de la justice (Avocats, notaires, fondés de pouvoir, interprètes et experts judiciaire etc.) - Refondre le statut de la magistrature en vue de consacrer le principe de l'inamovibilité de tous les magistrats. - Garantir l'indépendance de la magistrature. - Réorganiser la structure et l'organisation de la magistrature debout afin de rendre la justice beaucoup plus indépendante par la promotion de la hiérarchisation verticale. - Circonscrire le rôle de l'Inspection générale des services judiciaires en lui interdisant d'intervenir dans les affaires pendantes ou dans les décisions qui sont en cours d'exécution.
<p>Rendre visible les compétences, la déontologie et l'éthique attendues des magistrats et des fonctionnaires de la justice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer le Code d'éthique et le Code d'Organisation de l'appareil judiciaire. - Élaborer le Référentiel des Compétences du personnel Judiciaire (RCPJ) afin de mieux identifier les postes et décrire les compétences attendues des fonctionnaires et des magistrats des Cours et Tribunaux. - Créer les chambres et les présidents de chambre, vice procureur (car le titre de commissaire de gouvernement sera supprimé, il

	<p>sera remplacé par le Procureur de la République).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une vraie hiérarchie, respectable et harmonieuse au sein du Parquet.
<p>Améliorer l'accès à la justice en développant les capacités des citoyens/justiciables en tant qu'acteurs du système judiciaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser le fonctionnement des bureaux de consultation gratuite des barreaux conformément aux dispositions réglementaires. - Créer des maisons de justice avec des délégués du Parquet et des permanences juridiques (orientation, conciliation, exécution de travail non rémunéré...). - Faire connaître le Code de la famille et les droits des mineurs. - Organiser des campagnes de sensibilisation pour les juges de paix et délégués du Parquet sur les techniques de résolution de conflits et sur les limites de leurs compétences matérielles. - Encourager la formation continue et le recyclage pour les avocats et les défenseurs judiciaires tant sur les évolutions du droit haïtien que sur les instruments internationaux garantissant les droits de l'homme. - Organiser des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique sur les violences faites aux femmes et aux enfants. - Organiser régulièrement les audiences foraines dans les sections communales les plus reculées. - Prévoir dans la Loi des mécanismes de médiation et de conciliation.
<p>Lutter contre les pratiques de corruption pour assurer la crédibilité de l'autorité judiciaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Doter l'Inspection générale des services judiciaires de moyens suffisants lui permettant de faire son travail de contrôle tout en donnant une suite aux dossiers disciplinaires. - Simplifier la procédure permettant aux justiciables de dénoncer les faits avérés tout en les avisant des risques encourus pour les cas de dénonciation calomnieuse. - Prévoir les procédures initiées par le ministre de la Justice permettant aux justiciables de dénoncer les pratiques irrégulières du personnel judiciaire (exemple : journées portes ouvertes).

Chapitre IV

Les Axes Stratégiques de la Politique de Défense et de Sécurité Nationale

La nouvelle politique de défense et de sécurité nationale vise à assurer la sécurité de la Nation haïtienne, la protéger et l'aider à faire face aux risques d'agression armée tout en lui épargnant des problèmes de sécurité civile. Cette politique de défense et de sécurité nationale doit permettre à l'État de s'acquitter de ses missions régaliennes, respecter ses engagements communautaires et internationaux, maintenir l'intégrité du territoire, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale, protéger la population sur le territoire et appuyer les dispositifs de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. La sécurité nationale est totale, elle embrasse la sécurité intérieure et la sécurité extérieure d'Haïti. Elle mobilise les moyens militaires, les moyens civils, économiques et diplomatiques.

La stratégie de défense du pays mettra l'accent sur les deux forces publiques reconnues par la Constitution de 1987 : l'armée et la police. Le rôle traditionnel de l'armée est de défendre l'intégrité du territoire national face aux agressions extérieures et d'assurer la paix à l'intérieur des frontières. L'armée est très bien placée pour assumer une tâche importante et productive : la protection de l'environnement menacé et sa régénération là où il le faut. La mission de défense comme élément de la souveraineté nationale est exercée par l'institution militaire. La Nation doit se doter des moyens pour faire face aux différentes menaces et atteintes possibles à sa sécurité, qu'elles proviennent d'actions hostiles ou de catastrophes naturelles. La sécurisation des frontières et de l'espace territorial national est primordiale. L'État ne peut pas se désengager des missions de souveraineté nationale. Les axes stratégiques ci-après indiqués tiennent compte des contraintes diverses auxquelles fait face le pays en matière de sécurité.

Axe I : Reconstituer les Forces Armées pour Assurer la Sécurité Nationale	
Objectifs	Actions
Créer une force publique de type militaire	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale D'Haïti (ANH). - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi de programmation militaire. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant création de la Direction Centrale de Renseignement Intérieur (DCRI). - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de Sécurité (CNS).
Mettre l'accent sur les fonctions stratégiques de défense nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la connaissance des risques, des menaces et des ruptures potentielles de tout type. - Anticiper les crises par le renforcement des structures de surveillance. - Maintenir la fonction de dissuasion. - Disposer en permanence des forces pré-positionnées pour mieux secourir et défendre le territoire. - Contribuer à la protection de la population sur le territoire national, à la résilience de la Nation, face aux risques et menaces de toutes sortes (terrorisme, trafic de stupéfiants, grand banditisme, etc.). - Renforcer la sécurité des installations d'importance vitale. - Sécuriser le territoire (air, terre, mer). - Soutenir les dispositifs de sécurité intérieure et de sécurité civile. - Contribuer à la sécurité internationale en participant aux opérations de stabilisation et de maintien de la paix

Axe II : Préserver le Territoire National Contre Toute Prise de Gage ou d'Aggression	
Objectif	Actions
Mettre l'armée de terre au service de la Nation	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sauvegarde des intérêts de la Nation. - Assurer en permanence et avec efficacité les missions de défense nationale. - Avoir des services et unités spécialisés concourant aux missions de protection de l'intégrité du territoire et à la protection de la population. - Réaliser des activités civiques, de protection de l'environnement et de développement. - Soutenir les autres composantes de l'Armée Nationale.

	<ul style="list-style-type: none"> - Secourir la population et aider les services de protection civile lors des désastres et catastrophes naturelles. - Contribuer à protéger et sécuriser les sites vitaux de la Nation. - Aider la police à contrecarrer les éventuelles activités terroristes.
--	--

Axe III : Créer et Mettre la Marine Nationale et les Forces Aériennes au Service des Intérêts Nationaux	
Objectifs	Actions
Affirmer la souveraineté nationale dans les eaux territoriales haïtiennes	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la défense du littoral. - Protéger les frontières maritimes. - Surveiller le territoire maritime. - Soutenir les autres composantes de l'Armée Nationale. - Assurer des patrouilles maritimes.
Sauvegarder les intérêts économiques du domaine maritime	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller aux pratiques légales de pêches maritimes. - Lutter contre la pollution maritime (hydrocarbure, déchets toxiques). - Lutter contre la contrebande et le trafic de stupéfiant. - Assurer l'exploitation légale des biens culturels et des trésors sous-marins.
Assurer les services publics dans les eaux territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter les secours et les assistances aux navires et aux personnes qui sont en danger dans la Zone Économique Exclusive d'Haiti. - Assurer des missions de transports de services publics. - Assurer les missions d'évacuation sanitaire.
Assurer la défense de l'espace aérien	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre l'espace aérien haïtien. - Protéger et défendre les zones aéroportuaires. - Appuyer les autres forces dans le transport et l'aérolargage des matériels et hommes. - Surveiller et protéger les ressources halieutiques. - Aider à la recherche et au sauvetage des navires et avions en perdition.

Axe IV : Renforcer la Sécurité Publique pour Assurer la Permanence des Activités Sociales et Économiques	
Objectifs	Actions
Renforcer les capacités institutionnelles de la Police Nationale d'Haïti	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la Loi sur la Sécurité Intérieure et Liberté Locale. - Professionnaliser la Police Nationale. - Créer un Service d'Armurerie à la Secrétairerie d'État à la Sécurité Publique (SESP) en lui confiant le monopole de la distribution, la commercialisation et de la réparation des armes à feu. - Renforcer les directions et services spécialisés de la PNH. - Professionnaliser les services et les agents de la Police Nationale. - Renforcer la capacité opérationnelle de la Police. - Augmenter les effectifs de la PNH. - Entreprendre une sérieuse campagne de désarmement. - Exercer un contrôle accru sur les services privés de sécurité tout en leur faisant obligation de soumettre à l'approbation du Service d'Armurerie de la SESP la liste de leurs personnels avant qu'ils soient recrutés ou engagés. - Organiser les services de police selon un maillage territorial adapté aux caractéristiques physiques, économiques, sociales et humaines des quartiers et des villes du pays. - Faire une gestion proactive des problèmes de sécurité en ayant recours au service technique des sciences de la société. - S'assurer que chaque policier a un dossier alimenté par des informations le concernant au moins tous les trois mois et avoir la garantie que tous les dossiers soient bien tenus pour mieux faciliter le travail de l'Inspection Générale de la Police. - Établir, au niveau de chaque commissariat, un service de recueil d'informations afin de savoir les suggestions et les doléances des policiers en tant qu'agents de terrain tout en améliorant leurs conditions de vie et de travail. - Utiliser le principe d'autorité linéaire de la PNH en vue de porter les différents responsables de direction, unités et structures territoriales à trouver l'équivalence entre autorité et responsabilité afin que les services dont ils ont la charge puissent contribuer en quantité et en qualité aux objectifs globaux et à l'amélioration de l'image de l'institution. - Établir des axes stratégiques de gestion de la PNH en vue de dynamiser et de responsabiliser chaque service,

	<p>chaque unité spécialisée et chaque membre de l'institution en adéquation avec la politique publique de sécurité.</p>
Assurer la sécurité collective pour maintenir la paix sociale	<ul style="list-style-type: none">- Décliner le plan stratégique de sécurité, en projets, en parties d'action fine et circonscrite afin que tous les services de la PNH puissent trouver et reconnaître leurs parts de responsabilités tout en indiquant des objectifs personnalisés et chiffrés à chaque direction, à chaque commissariat et chaque policier. Dans cette logique, une politique de gestion par objectifs devrait être instaurée au sein de la PNH.- Utiliser les réseaux sociaux afin d'avoir les informations nécessaires à la stabilité et à l'ordre public tout en renforçant les services de renseignements de la police.- Établir des canaux réguliers de communication entre la police et la population afin que chaque citoyen puisse devenir un informateur au service de la stabilité et de la paix sociale, condition nécessaire au développement du pays.- Instaurer un dialogue constructif et régulier avec les directeurs d'opinion, les leaders religieux, les responsables des centres de formation et des groupes de pression en vue de faciliter l'émergence de comportement social responsable et d'une culture de tolérance au niveau de la population.- Instaurer un Conseil Local de Sécurité (CLS) dans chaque commune. Le CLS serait composé du Maire de la ville, du Délégué du département, du Commissaire du Gouvernement, de trois notables réputés sérieux, d'un représentant d'Organisation des Droits de l'Homme et du Commissaire de police de la ville- Établir, au sein de la PNH, une structure de participation sans détruire la hiérarchie en vue d'intégrer psychologiquement et moralement les policiers, les porter à être solidaires les uns des autres, dans le respect des lois, pour un meilleur rendement tout en permettant à l'institution policière de s'acquitter des missions qui sont les siennes.- Apprendre aux fonctionnaires de police et au personnel judiciaire à agir dans un contexte républicain et démocratique où l'application de la loi, le sens de responsabilité et les valeurs éthiques sont inséparables.- Développer un système méritocratique au sein de la PNH afin que l'effort, le respect du code déontologique et l'ancienneté puissent être les voies obligées pour obtenir une promotion.- S'assurer que chaque policier a un dossier alimenté par des informations le concernant au moins tous les trois

	<p>mois et avoir la garantie que tous les dossiers soient bien tenus pour mieux faciliter le travail de l'Inspection Générale de la Police.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coopération policière internationale. - Faire une gestion rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles de la PNH. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi réglementant le fichier central automatisé de la délinquance et de la criminalité. - Créer une unité de cyberpatrouille en vue de protéger les adolescents, le réseau bancaire, le réseau informatique et les installations publiques contre la cybercriminalité. - Lutter activement contre le trafic d'êtres humains, le trafic d'organes, la pédophilie et le crime organisé. - Établir des axes stratégiques de gestion de la PNH en vue de dynamiser et de responsabiliser chaque service, chaque unité spécialisée et chaque membre de l'institution en adéquation avec la politique publique de sécurité. - Exercer des contrôles proactifs dès le recrutement des nouveaux postulants à la police à travers les réseaux éducatifs et autres institutions importantes tout en réalisant des contrôles inopinés et périodiques sur l'ensemble des activités des fonctionnaires de police. - Instaurer un dialogue constructif et régulier avec les directeurs d'opinion, les leaders religieux, les responsables des centres de formation et des groupes de pression en vue de faciliter l'émergence de comportement social responsable et d'une culture de tolérance au niveau de la population. - Utiliser les réseaux sociaux afin d'avoir les informations nécessaires à la stabilité et à l'ordre public tout en renforçant les services de renseignements de la police. - S'assurer, lors de la mise œuvre du plan national de sécurité, qu'un rapport trimestriel, à partir des données du terrain, soit établi sur le degré d'avancement du plan en vue de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les difficultés rencontrées et les écarts constatés en fonction des prévisions qui ont été faites; ▪ effectuer les réajustements nécessaires afin de mieux répondre aux préoccupations de la population en termes de sécurité.
<p>Élaborer le plan national de la sécurité civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les sinistres majeurs afin d'en atténuer les conséquences. - Créer un Comité Interministériel de la Sécurité Civile. Il est chargé d'élaborer le plan national de sécurité civile

	<p>(PNSC). Le PNSC doit être décliné en directives spécifiques adaptées à chaque métier et à chaque activité professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none">- Préparer la population afin qu'elle puisse mieux faire face aux problèmes de la sécurité civile.- Faire respecter les normes de sécurité civile par toutes les entreprises et par tous les professionnels opérant sur le territoire.- Élaborer et faire voter la loi sur la loi-cadre sur la sécurité civile.
--	---

Chapitre V

Les Axes Stratégiques de la Politique Étrangère et de la Coopération Externe

Le respect des principes fondamentaux, le développement et la promotion de la culture doivent constituer les trois piliers de la nouvelle politique étrangère haïtienne. Dans cette optique, Haïti ne doit pas, dans le cadre de ses relations diplomatiques et de coopération externe, s'écarter des principes qui fondent l'existence d'un État libre et souverain. Dans la lignée de l'axe traditionnel de la politique étrangère définie depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la politique étrangère d'Haïti met l'accent sur :

- a) le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays ;
- b) la paix, la stabilité, le règlement pacifique des différends ;
- c) la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le deuxième objectif de la politique étrangère haïtienne est la relance de la croissance économique et le développement, la promotion de l'amitié entre les peuples, la concorde entre les Nations, ainsi que le renforcement de la coopération internationale. L'État haïtien entend promouvoir une diplomatie économique, d'attrait aux investissements. La nouvelle diplomatie haïtienne est résolument tournée vers le développement. La politique étrangère devra intégrer ces différents aspects dans un ensemble cohérent et efficace, le tout ordonné vers l'accroissement du bien-être de la société haïtienne.

Le troisième objectif de l'action diplomatique haïtienne est le rayonnement culturel du pays à l'étranger. Haïti doit promouvoir à l'extérieur sa culture, ses idées, ses langues, sa cuisine et son histoire. La vitalité de la diplomatie culturelle doit permettre à Haïti d'être présente sur la scène internationale, partager avec les autres pays son patrimoine immatériel et artistique, améliorer son image, créer des marchés pour les producteurs locaux et faciliter la consommation de ses produits culturels.

Aujourd'hui, l'action diplomatique s'apparente de plus en plus au marketing et exige un investissement initial important. Sans des moyens et des investissements en

matériels, toute activité diplomatique devient improductive. Il y a lieu à cet égard de mieux rémunérer le personnel expatrié et de renforcer la formation du personnel diplomatique et consulaire.

Les Ambassades comme l'Administration Centrale doivent s'équiper en nouvelles technologies de l'information et de la communication pour être compétitives à l'heure où la vitesse de transmission des données est devenue une composante essentielle de la diplomatie.

Axe I : Faire de la Diplomatie Haïtienne un Outil au Service de la Promotion de la Paix et du Développement

Objectifs	Actions
Promouvoir une diplomatie économique, d'attrait aux investissements et au service du développement	<ul style="list-style-type: none">- Consolider les cercles d'amitié et de solidarité.- Revaloriser les axes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud.- Améliorer la visibilité d'Haïti sur la scène internationale.- Élaborer des stratégies en vue d'attirer les investissements directs étrangers (IDE).- Rechercher la plus grande diversité au niveau des partenaires en utilisant la privatisation, la stabilité politique, la sécurité juridique, l'environnement économique, fiscal et financier comme instruments de négociation et d'incitation.- Maximiser les gains qu'Haïti peut tirer de l'ensemble de ses relations avec les autres États (extérieures).- Faire l'audit du potentiel économique de chaque région, en relation avec les autorités régionales et recenser les besoins dans tous les domaines.- Effectuer la coordination au niveau national des besoins de coopération pour assurer leur cohérence avec les orientations nationales en la matière.- Utiliser l'expertise et la connaissance du milieu des Ambassades à l'étranger pour développer et organiser la coopération décentralisée en direction d'actions concrètes.- Développer une meilleure collaboration avec le secteur privé.

	<ul style="list-style-type: none">- Engager une réflexion sur l'opportunité d'adopter un nouveau mode de coopération avec les pays donateurs, qui tiennent compte des particularités régionales.- Réaliser un ancrage des activités de promotion économique, culturelle et sociale sur la base concrète des besoins et des priorités définies au niveau local, afin de faciliter la recherche de l'investissement.- Adopter une approche volontariste dans les relations avec les organisations non gouvernementales afin d'arriver à une meilleure exploitation de l'Aide Privée au Développement.
Gérer efficacement les ressources humaines et faire une meilleure allocation des ressources	<ul style="list-style-type: none">- Allouer efficacement les ressources matérielles.- Réviser la formation des diplomates afin de mieux prendre en compte les défis liés à la mondialisation, à l'évolution des relations internationales et au progrès des NTIC.- Créer une École des Hautes Études Internationales pour former le personnel diplomatique et consulaire.- Chercher des opportunités de stage dans les organisations internationales pour la formation continue des agents du ministère des Affaires étrangères.- Renforcer les moyens de fonctionnement des Ambassades et de l'Administration centrale.- Équiper les missions diplomatiques et consulaires en matériels information et en NTIC- Gérer efficacement la carrière des diplomates et du personnel diplomatique et consulaire.- Accroître l'expertise des services diplomatiques.- Recycler tous les agents diplomatiques opérant tant au niveau de la portion centrale que des postes diplomatiques et consulaires.

Axe II : Prendre en Compte les Changements Survenus dans les la Sphère Politique et Economique Internationale Pour Mieux Conduire la Politique Nationale de Coopération Externe

Objectifs	Actions
<p>Prendre en compte les divers paramètres de la mondialisation pour mieux orienter la politique de la coopération et la diplomatie du développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer et apporter l'assistance au secteur privé dans la recherche de nouveaux marchés et dans la promotion des produits d'exportation. - Accélérer les activités conduisant à l'intégration économique régionale, au maintien de la paix et à la protection de l'environnement. - Définir les axes de coopération avec les ONG. - Resserrer les liens avec tous les pays détenant un potentiel d'investissement pour HAÏTI. - Appliquer une politique volontariste d'ouverture vers des partenaires nouveaux en dehors des axes de l'action diplomatique traditionnelle par le biais des marchés. - Récupérer des autres départements ministériels la gestion et le suivi de toutes les questions de coopération bilatérale et multilatérale afin de restituer la cohérence et l'autorité de l'action gouvernementale à l'étranger. - Créer des rapports organiques entre le ministère des Affaires Étrangères et les structures décentralisées pour assurer le suivi des questions de coopération internationale. - Établir des rapports directs entre le secteur privé et le ministère des Affaires étrangères. - Revoir l'ordonnancement des zones d'intérêt de la carte diplomatique d'Haïti pour tenir compte des priorités actuelles et renforcer la présence d'Haïti dans les zones d'avenir tels que l'Asie du Sud. - Procéder à une révision des capacités matérielles et humaines des missions diplomatiques par rapport aux objectifs visés. En tant que représentations d'Haïti à l'étranger, leur état et leurs performances constituent les premiers éléments d'appréciation du pays. - Établir un référentiel pour suivre le déroulement des carrières du personnel diplomatique et consulaire. - Faire dépendre et apprécier le déroulement de la carrière du personnel diplomatique par le taux d'investissement direct étranger (IDE) ou par les

	<p>marchés que chaque mission diplomatique fait bénéficier au pays et aux entreprises haïtiennes.</p>
<p>Faire des relations interaméricaines et caribéennes un instrument de consolidation de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les relations pacifiques avec les voisins immédiats, au rang des priorités. - Développer des efforts pour faire de la Caraïbe un espace pacifique de développement en donnant la primauté aux relations historiques, culturelles et stratégiques qui unissent les peuples. - Développer un système de renseignement pour une meilleure prévention des conflits à l'échelle régionale. - Renforcer la présence de professionnels de renseignements dans les missions diplomatiques. - Centraliser l'analyse des fiches pays de la Présidence de la République, le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de la Défense Nationale au sein du <u>Conseil National de la Sécurité</u> siégeant à la Présidence de la République. - Consolider les relations historiques, d'amitié et de coopération avec les États-Unis d'Amérique. - Consolider les relations historiques, d'amitié et de coopération avec le Canada. - Consolider les rapports et poursuivre la politique de bon voisinage avec la République Dominicaine, définir des axes de coopération économique, développer les échanges culturels et trouver une solution négociée à la question migratoire, stabiliser et sécuriser la frontière. - Dynamiser les relations de coopération avec les pays de l'Amérique latine notamment le Venezuela, le Brésil, le Chili, Cuba et l'Argentine.
<p>Faire de la coopération Sud-Sud un outil de transfert de technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser les rapports avec les pays africains, avec le monde arabo-islamique, les pays de l'Asie, du Pacifique. - Préserver l'intérêt national dans les rapports Sud-Sud. - Rechercher et exploiter les possibilités d'échanges mutuellement bénéfiques. - Rechercher les opportunités de transfert de technologie entre les pays du Sud. - Ouvrir une Ambassade d'Haïti en Côte-d'Ivoire et une Mission diplomatique à l'Union Africaine. - Renforcer la Coopération avec la Chine

<p>Faire de la coopération Nord-Sud un accélérateur pour l'investissement direct étranger (IDE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer les rapports étatiques (USA, France, Canada, Japon, Taiwan, Espagne, etc.). - Orienter l'action diplomatique vers le secteur privé avec pour finalité la promotion d'Haïti en tant que destination fiable et profitable de l'investissement direct. - Organiser des expositions présentant les atouts touristiques d'Haïti, les potentialités des villes et de l'espace haïtien. - Engager les Ambassades dans l'effort visant à présenter les progrès accomplis par Haïti dans le domaine de la bonne gouvernance, la stabilité politique, la compétitivité, le respect des droits de l'Homme, la transparence administrative, le respect de la démocratie et de la justice, la protection de la nature, la promotion de la transition politique vers la démocratie, etc. - Développer des stratégies pour continuer à recevoir l'Aide Publique au Développement (APD).
<p>Développer des axes spécifiques de coopération avec les États-Unis, le Canada et la France</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Négocier avec le gouvernement américain des contrats de travail facilitant l'entrée aux États-Unis, chaque année, d'un contingent de Haïtiens et leur embauche dans l'agriculture et les services, en échange de quoi Haïti s'engage à veiller à leur rapatriement dès la fin de leur contrat. - Négocier des contrats qualification dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel et d'expertise scientifique avec la France et le Canada.
<p>Dynamiser la coopération multilatérale pour renforcer la stabilité et la paix internationale afin de promouvoir le développement d'Haïti</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer la place d'Haïti dans les organisations internationales et multilatérales. - Renforcer les coopérations avec l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement et le Fonds Monétaire International. - Participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Axe : III Faire de la Diaspora un Instrument de Politique de Puissance et de Rayonnement d'Haïti à l'Étranger	
Objectifs	Actions
Faire de la Diaspora un outil au service du développement national et de la conquête des marchés extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - Fonder une diplomatie culturelle à l'égard des Haïtiens vivant à l'étranger pour rehausser l'image du pays et défendre ses intérêts au niveau local, régional et international. - Considérer et utiliser la diaspora comme une banque de cerveaux et une banque qui accumule des intérêts à investir en Haïti. - Développer des stratégies et des axes prioritaires d'investissements pour les Haïtiens vivant à l'étranger. - Utiliser la diaspora comme actif stratégique en vue d'assurer la propension des entreprises haïtiennes et le mode de vie haïtienne à l'étranger. - Reconnaître la double nationalité des Haïtiens. - Encourager les Haïtiens de l'étranger à adopter la nationalité du pays d'accueil. - Exiger que le pays hôte garantisse les droits et avantages de la diaspora Haïtienne. - Apprendre les Haïtiens de l'étranger à respecter les lois du pays d'accueil et à coexister avec ses habitants dans l'harmonie. - Promouvoir l'unité des diasporas et cultiver leur patriotisme et leur amour pour Haïti. - Attirer les capitaux, la technologie et l'expertise intellectuelle de la diaspora tant pour le développement économique intérieur que celui des marchés à l'étranger. - Soutenir la survie et le développement des diasporas dans leur pays d'accueil. - Utiliser la diaspora comme points d'amitié et de coopération entre Haïti et le pays étranger. - Encourager les Haïtiens de haut niveau de compétence ayant acquis des expériences pointues dans les entreprises et laboratoires occidentaux à rentrer en Haïti pour remodeler la technologie haïtienne et définir des stratégies de consolidation et pour la conquête des marchés extérieurs.
	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et mieux organiser les services fournis aux Haïtiens vivant à l'étranger par les Consultats

<p>Améliorer les services offerts aux Haïtiens vivant à l'étranger</p>	<p>et représentations diplomatiques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser une tournée de prise de contact du ministre des Affaires étrangères pour écouter les Haïtiens de l'extérieur, recenser et mieux utiliser leur expertise et instituer un partenariat avec eux.- Mettre les Haïtiens vivant à l'étranger au cœur du dispositif de l'action d'influence de la politique étrangère.- Apporter l'assistance aux Emigrés et supporter les ressortissants Haïtiens.- Organiser la réinsertion des Emigrés afin d'assurer l'intégration harmonieuse de leurs activités dans le tissu de l'économie nationale.- Permettre aux Haïtiens vivant à l'étranger de voter et de participer aux affaires politique du pays.- assurer l'intégration pleine et entière des Haïtiens de l'extérieur à travers la promotion des associations de villes d'origine (AVO).
---	---

DEUXIÈME PARTIE :
Libérer la Croissance et Promouvoir le Développement
Socioéconomique

Chapitre VI

Les Axes Stratégiques de la Politique Économique

L'économie haïtienne⁷, après une période de croissance annuelle moyenne de l'ordre de 5% entre 1970 et 1979, accusa un net ralentissement au début des années 1980, avant de s'effondrer complètement dans les premières années de la décennie 1990. En effet, la prouesse économique observée au cours des années 1970 reposait fondamentalement sur la montée du prix du café, le caractère massif de l'aide internationale, les activités touristiques, les contributions régulières de la diaspora haïtienne aux parents restés au pays et l'apport des industries d'assemblage. Mais à côté de la récession économique mondiale consécutive au second choc pétrolier de 1979, toute une série de catastrophes naturelles allait frapper de plein fouet l'économie haïtienne. En 1981, la fièvre porcine africaine infecta les porcs haïtiens et, sous les pressions de Washington qui voulait éviter la propagation de la maladie dans d'autres pays du continent, le régime de Jean-Claude Duvalier ordonna l'abattage de tous les porcs. Or ceux-ci étaient considérés comme le compte en banque des paysans haïtiens, dont les conditions de vie furent terriblement affectées par une telle décision. Cette même année, l'ouragan Allen détruisit la majeure partie de la production caféière du pays, et la découverte du virus du sida chez certains Haïtiens, jointe aux conclusions hâtives et à l'exploitation malhonnête qui en a été faite, conduisirent au démantèlement de l'industrie touristique haïtienne. En outre, l'application aveugle des politiques d'ajustement structurel à la chute du régime des Duvalier aboutit à la ruine d'une agriculture extensive déjà rachitique. La conjoncture de crises sociopolitiques de 1986-1994 entraîna à son tour la perte de la presque totalité des 80.000 emplois dans les usines d'assemblage. On comprend donc facilement que le PIB ait fortement diminué au cours de la décennie 1980 par rapport à la performance des années 1970 et ait poursuivi sa chute au cours des années 1990 pour se situer en dessous de zéro, soit un taux de croissance négative de 12%. Le produit intérieur brut est marqué par une contraction sévère en 1992 où il a accusé un taux de -13,19%. De 1992 à 1995, l'économie nationale était toujours en récession. Après avoir affiché un taux de croissance de -2,44% en 1993,

⁷ DORÉ Guichard, « Quand l'économie et la démographie haïtienne sont en discordance » dans Le Matin, Port-au-Prince, 11 mai 2009.

l'économie haïtienne continuait sa chute en 1994 accusant une croissance dégradante de -8,24% pour enfin stabiliser en 1995 à un taux de croissance de l'ordre de -3,95%.

Un héritage lourd

L'agriculture et les industries de substitution à l'importation furent terriblement affectées par la libéralisation commerciale des années 1980. L'économie nationale ne s'est pas encore remise des chocs occasionnés par le coup d'État militaire de 1991-1994 et les crises politiques qui ne font que fragiliser les filières sensibles de la production (tourisme). Au cours de cette décade, le secteur des industries du textile qui générait plus de 75% des recettes d'exportations et employait une part significative des habitants de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince a souffert terriblement des effets dévastateurs de l'embargo économique décrété contre le pays pour assurer le retour du président Jean-Bertrand Aristide au pouvoir, le 15 octobre 1994. Le prélèvement d'impôt et le contrôle des dépenses publiques furent considérablement affaiblis.

Les incertitudes politiques et l'insécurité qui ont marqué les années comprises entre 2000 et 2005 ont sérieusement affecté l'investissement et la croissance économique. Le taux de croissance réelle du PIB s'est situé en dessous de zéro pour les années 2001, 2002 et 2004 soit respectivement -1,04% et -0,26%, -3,53%. En moyenne annuelle, l'inflation était de 17% pour la période 2000-2003 et le déficit budgétaire atteignait 3,1% du PIB. Le déficit budgétaire était financé par la création monétaire (planche à billet) de la Banque de la République d'Haïti (BRH). Cette situation économique morose s'est greffée sur la crise financière de l'année 2000 provoquée par l'effondrement des coopératives qui offraient aux épargnants des taux d'intérêt mensuel de l'ordre de 10% dans une économie en récession. La crise des coopératives a amplifié les tensions entre les groupes sociaux et provoqué des manifestations violentes dans les principales artères de la capitale et les villes de province. Avec l'accumulation des crises multiples, le pays s'est retrouvé en 2004 dans une situation de marasme économique. Le niveau des réserves pour l'importation ne dépassait pas 17 millions dollars, la monnaie nationale a connu une

dévaluation de 900% de 1986 à 2004. Les infrastructures de soutien à l'activité économique étaient lourdement endommagées. Faute d'entretien, les routes nationales et tertiaires de grandes utilités économiques étaient détériorées. Le pays a enregistré des destructions d'emplois et une chute vertigineuse de la production nationale estimée à 5% du PIB. Les crises économiques et sociopolitiques sont greffées sur une crise environnementale d'une ampleur inquiétante. « Le déboisement à outrance représente une menace constante pour le pays. Entre 1923 et cette année 2008, notre couverture végétale est passée de 60 à 1,44% ». Faute d'une politique d'aménagement du territoire, les zones les plus mal desservies font les frais des cyclones et ouragans saisonniers qui frappent la région bon an mal an. La ville des Gonaïves, située en dessous du niveau de la mer, est inondée et ravagée par deux cyclones meurtriers : Jeanne en 2004 et Hanna en 2008.

Changer la politique économique

Le PIB annuel par tête est passé de \$804,43 en 1980 à \$408,7 en 2008, soit une chute de près de 50%. Le taux d'intérêt est passé de 16,02% en 1997 à 32,3% en 2008. Le taux de change de la gourde est passé de 5 gourdes pour \$1 en 1990 à 42,8 gourdes pour \$1 en 2008. La massification de la pauvreté est une réalité qui frappe à l'œil de tout observateur. Divorcer d'avec cette réalité c'est changer la politique économique. Il y a nécessité à ce que la nouvelle équipe puisse réduire le déficit, encourager l'épargne, poursuivre la désinflation et stimuler l'investissement privé, moderniser les entreprises publiques et augmenter le taux d'emploi par le lancement des activités intensives en main-d'œuvre. Il y a lieu également que l'on puisse procéder au renforcement du partenariat public/privé afin d'accompagner et de stimuler la croissance économique pour pouvoir réduire la pauvreté.

La stratégie économique privilégiée est globale. Elle vise trois objectifs (choses) : la croissance, le développement économique et la démocratie. Elle est présente dans l'ensemble des secteurs faisant l'objet de ce plan stratégique de sauvetage national (agriculture, environnement, tourisme, éducation, santé, réforme de l'État et défense nationale, etc.).

Axe I : Renforcer la Gouvernance Économique pour Stimuler la Croissance	
Objectifs	Actions
Améliorer le cadre macroéconomique pour assurer la relance des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant stratégie de croissance accélérée. - Contrôler les fonds discrétionnaires. - Rendre transparente les activités et opérations conduites dans le secteur public. - Élaborer de politiques sectorielles au niveau de chaque département. - Faire obligation aux institutions publiques afin qu'elles puissent rendre de compte pour ce qui est de la gestion budgétaire. - Adapter le calendrier budgétaire et fiscal au calendrier de l'année civile. - Assainir les finances publiques et celles du secteur bancaire. - Veiller à la bonne gouvernance et à l'équilibre financier des fonds de pension, des caisses de retraite, des entreprises d'assurance et des institutions de collecte des cotisations sociales. - Assurer une meilleure coordination de l'aide extérieure. - Créer une Base de Données de l'Aide au Développement (BADAD) utilisant la même classification que celle du budget national afin de disposer des données fiables relatives aux aides reçues par le gouvernement et les ONG. Cette base de données permettra de comptabiliser toute l'aide extérieure. Les rapports émis par la BADAD renseigneront trimestriellement sur l'évolution de l'aide extérieure, sa nature, sa composition, ses contributions projet par projet, et les décaissements. Egalement au niveau de l'exécution des projets, d'une part, il faut que les marchés publics soient l'objet d'appels d'offres transparents. D'autre part, le gouvernement doit permettre que des audits de sa gestion des fonds de l'aide internationale soient réalisés par des firmes internationales tous les ans. Il faut une transparence totale dans la façon de gérer l'aide extérieure. Une telle pratique de réalisation d'audit par des firmes internationales contribuera énormément au rétablissement de la crédibilité de l'État - Redéfinir le rôle de la Banque Centrale, l'impliquer davantage dans la stimulation du crédit, de lutte contre l'inflation et le chômage.
Se doter d'une	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un Centre d'Appui Technique (CAT) pour aider

<p>Structure d'appui technique</p>	<p>les ministères techniques et les Collectivités Territoriales dans la mise en œuvre des projets. L'appui du CAT se fera sous forme d'études de factibilité, d'appui à la mise en œuvre des projets, de formations spécifiques, d'appui à la passation de marchés, de conception d'outils de gestion financière. Le CAT veillera à l'exécution des actions des bailleurs de fonds à travers des réunions mensuelles supervisées et des réunions trimestrielles présidées par les Ministres du Budget et du Développement Economique. Le CAT aura une base de données qui permettra de suivre et de faire le point, tous les trimestres, sur l'exécution financière des projets. Le CAT traitera autant de la performance des bailleurs de fonds, de celle des ONG que aussi de celle du gouvernement tant au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel. Sur ce dernier point, la base de travail utilisée sera la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté mise à jour et améliorée avec ses objectifs stratégiques, ses indicateurs avec la situation de référence et ses cibles sur la période quinquennale. Les performances annuelles du gouvernement seront publiées dans la presse parlée et écrite.</p>
<p>Conduire une politique fiscale permettant à l'État de trouver les moyens pour financer les politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités institutionnelles de la Direction Générale des Impôts et de l'Administration Générale des Douanes. - Améliorer l'efficacité et les actions des organismes de perception. - Rationaliser et limiter les exonérations fiscales et les franchises douanières. - Ajuster les barèmes des taxes pour prendre en compte les effets induits par l'inflation. - Réviser à la hausse les taux de prélèvement jugés faibles. - Faire passer la pression fiscale de 9% à 15% du PIB sur trois ans. - Formaliser le secteur informel en donnant un statut juridique aux entrepreneurs évoluant en marge de la réglementation en vigueur. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant réglementation des jeux de hasard en prenant le soin de confier à l'État le droit de distribution de licence d'exploitation aux tenanciers des jeux de hasard. - Mettre à jour et codifier les lois fiscales. - Renforcer le contrôle douanier sur tout le territoire. - Rendre performantes et lutter contre la fraude et la corruption dans les entreprises publiques.

<p>Conduire une politique budgétaire à la hauteur des enjeux du développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la productivité des dépenses publiques et accroître la transparence budgétaire. - Évaluer, contenir, suivre et comptabiliser les risques budgétaires. - Faire une meilleure allocation des ressources budgétaires en donnant la priorité aux investissements et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. - Renforcer la planification et l'évaluation des programmes d'investissement public. - Améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi triennale des dépenses publiques en vue d'assurer la cohérence des politiques macroéconomiques, avoir des dépenses publiques programmées, améliorer la prévisibilité des dépenses et allocation budgétaires par secteur tout en prenant en compte les difficultés macroéconomiques. - Éclaircir les modalités d'arbitrage budgétaire du Premier ministre. - Élaborer et faire voter par Parlement la loi triennale de financement des secteurs de priorité nationale. - Renforcer le contrôle sur les dépenses publiques. - Renforcer les capacités opérationnelles de l'Inspection générale des finances. - Standardiser les procédures d'élaboration et d'exécution du budget de la Nation. - Scinder le budget de la Nation en deux parties : le Budget de l'État central et le Budget des Collectivités Territoriales. - Renforcer le contrôle juridictionnel de la Cour des Comptes dans le processus d'élaboration du budget. - Faire une utilisation efficace et efficiente des ressources budgétaires. - Contenir les déficits budgétaires afin d'assurer la stabilité macroéconomique. - Élargir l'assiette fiscale. - Négocier avec la communauté internationale pour le financement sous forme de don des programmes triennaux prioritaires. - Faire des prêts essentiellement pour des projets d'investissement.
<p>Conduire une politique monétaire qui encourage le développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une politique monétaire efficace afin de maintenir l'inflation dans un niveau acceptable pour ne pas compromettre la stabilisation macroéconomique. - Favoriser l'investissement par la révision de la politique de bon de la Banque Centrale. - Faire respecter la loi et la Constitution pour que les

	<p>transactions sur le territoire national se fassent en gourde.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertorier et certifier les agents de change. - Augmenter le taux de bancarisation du pays. - Élaborer et faire voter par le Parlement de la loi portant organisation et fonctionnement des institutions de micro finance et d'intermédiation financière. - Préserver la solidité du système financier et améliorer sa contribution à l'économie. - Alimenter les réserves d'or de la banque Centrale en confiant une partie de la part revenue à l'État haïtien des gisements exploités à la BRH.
<p>Avoir une balance de paiement soutenable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les sources d'approvisionnement et les marchés extérieurs d'Haïti. - Augmenter les capacités exportatrices du pays. - Mieux orienter les transferts privés. - Orienter les flux financiers en provenance de la diaspora dans les activités porteuses de croissance et créatrices d'emploi. - Encourager le développement des villages de retraites pour les gens qui ont les moyens. - Attirer les investissements directs étrangers (IDE).
<p>Combattre les fraudes et les crimes économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la transparence dans la passation des marchés publics. - Lutter énergiquement contre la fraude et l'évasion fiscale. - Renforcer les capacités institutionnelles des organismes chargés de lutter contre la corruption et le crime financier. - Combattre les fraudes et les crimes financiers. - Renforcer les capacités opérationnelles des services de lutte contre les fraudes et la corruption. - Assurer la traçabilité du paiement des fonctionnaires. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi relative aux infractions en matière de chèque, de carte bancaire et autres procédés et instruments de paiement. - Lutter contre l'exercice illégal de la profession d'expert comptable. - Lutter contre le blanchiment et le recyclage de l'argent sale. - Former les magistrats spécialisés sur les questions économiques et financières. - Améliorer les procédures de ventes immobilières. - Créer un Haut Commissariat à l'Intelligence Economique. - Renforcer et développer les capacités du Bureau National du Cadastre afin de mieux décrire l'assiette de

	<p>l'impôt foncier, évaluer la valeur de la propriété et garantir la propriété du sol.</p>
Lutter contre la hausse des prix	<ul style="list-style-type: none"> - Casser les monopoles et faire jouer la concurrence. - Veiller à l'approvisionnement régulier des matières de consommation de base. - Veiller au renouvellement de stock des produits stratégiques (pétrole, médicaments, etc.). - Appuyer et soutenir les industries de substitution à l'importation.
Moderniser l'économie pour libérer la croissance	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'environnement des affaires. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi de modernisation de l'économie. - Réduire les formalités pour créer une entreprise. - Diversifier les statuts d'entrepreneurs. - Accompagner l'auto-entreprise. - Soutenir l'entreprenariat et les porteurs de projets de création d'entreprise. - Intégrer les différentes filières de l'activité économique à l'économie globale et nationale.
Moderniser les infrastructures de support à l'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser et renforcer les capacités de production énergétique de l'Électricité d'État d'Haïti. - Améliorer l'offre et réduire le coût de l'énergie électrique pour les entreprises situées dans les zones d'activité. - Améliorer l'offre de l'eau potable. - Moderniser et rendre compétitif les services portuaires. - Moderniser et élargir les plateformes aéroportuaires. - Décloisonner et désenclaver les sections communales. - Connecter toutes les communes du pays aux routes nationales.
Encourager et trouver les moyens pour financer les investissements qui améliorent la compétitivité économique et qui préparent l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer et stimuler les investissements annuels (publics et privés) à hauteur de 30% du PIB pour dégager un taux de croissance annuelle de 6%. - Créer une Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel. - Adopter des mesures visant à libéraliser le crédit. - Créer une Caisse nationale de Caution pour garantir à hauteur de 50% les projets innovants portés par les jeunes. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi d'orientation de la politique industrielle d'Haïti.

Axe II : Promouvoir l'Industrie pour Augmenter l'Emploi et Faciliter le Développement Économique	
Objectifs	Actions
Disposer d'un État qui accompagne et encourage le développement industriel	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le regroupement, la création et le renforcement d'entreprises dans les secteurs de l'électricité, la cimenterie, le BTP, l'aménagement urbain, la construction navale. - Soutenir la création des entreprises spécialisée dans l'agro-industrie, le textile, le matériel électrique. - Soutenir la création et le développement des industries. - Soutenir les projets de création des sociétés de transport (maritime, terrestre et aérien) portés par le secteur privé. - Soutenir les projets industriels d'exploitation de la pêche maritime. - Soutenir les projets de création des sociétés de transport (maritime, terrestre et aérien) portés par les secteurs public et privé. - Aider au recrutement de contingents d'ingénieurs de la diaspora et/ou dans les pays à bas coût de main-d'œuvre (Russie, Ex-Pays de l'Est, etc.) pour reconstituer et développer le tissu industriel. - Créer des Zones Économiques Spéciales facilitant l'implantation des chantiers navals, des industries de la mécanique et de montage de véhicule. - Renforcer les chambres consulaires et leurs capacités d'action à l'international. - Assurer l'exploitation rationnelle et légale des ressources minières.
Faciliter l'innovation pour assurer la croissance et lutter contre l'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les axes de la politique de l'innovation. - Créer un Institut National de Technologie et de l'Innovation en partenariat avec M.I.T., École Polytechnique de Montréal, Technion-Israel Institut of Technology, École Polytechnique en France, École Centrale, etc. - Créer des pôles de compétitivité sur le territoire pourvus d'infrastructures, de centres de formation et de recherche, en vue de faciliter le développement des initiatives privées. - Encourager la recherche incrémentale et la recherche appliquée. - Élaborer et faire voter par le Parlement le Projet de loi portant création des Zones Économiques Spéciales (ZES).

Axe III : Faire de l'Insertion par l'Emploi et par l'Activité Économique un Outil de Lutte Contre la Pauvreté

Objectif	Actions
<p>Réduire le chômage pour soutenir durablement la consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des politiques de grands travaux tels que les constructions de chemin de fer haïtien, de logements sociaux, d'autoroutes, de ports et d'aéroports régionaux, etc. - Améliorer le cadre général de l'emploi. - Rendre publique les offres d'emploi. - Aider les entreprises consommatrices de main-d'œuvre. - Accompagner les organismes et les associations spécialisés en insertion professionnelle. - Accorder des crédits aux chômeurs porteurs de projets économiques d'insertion. - Inciter les entreprises à embaucher (primes et exonération des charges sociales). - Inciter les entreprises à investir facilitant leur accès au crédit. - Inciter les entreprises à investir. - Aider les chômeurs à créer leurs entreprises. - Aider à créer des emplois dans le secteur marchand par les financements du secteur public (contrat d'initiative, contrat d'insertion). - Améliorer le fonctionnement du marché du travail par une meilleure communication entre les offres et les demandes d'emploi. - Favoriser la formation professionnelle afin que la main-d'œuvre puisse s'adapter au changement technologique. - Inclure à côté du secteur public et du secteur privé, le secteur social comme troisième secteur engagé dans la production, la circulation et la distribution des biens et services. - Aider au renforcement de la cohésion sociale en augmentant le capital social de la société haïtienne par la réglementation et la promotion des ONG, coopératives, mutuelles et autres associations à but non lucratif qui travaillent pour la production d'un surplus dans leur secteur respectif. Ce surplus qui n'est pas approprié par les membres composant ces dites organisations, est réinvesti et sert essentiellement à étendre les activités de ces

	organisations.
--	----------------

Chapitre VII

Les Axes Stratégiques de la Politique de la Réhabilitation et de la Reconstruction

En provoquant l'écroulement de tous les symboles des pouvoirs publics, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 expose les faiblesses et la précarité de l'État haïtien. Port-au-Prince est ceinturé par 38 bidonvilles dont la plupart ont été construits sur des terres squattées ou non constructibles. L'épicentre du 12 janvier - 7,3 sur l'échelle de Richter- se situait à 15 Kms de la ville de Port-au-Prince. Le séisme a détruit la moitié des bâtiments de la périphérie de la capitale, fait 1,5 millions de sans-abris et mis 3,5 millions d'individus en situation d'urgence médicale. La ville de Léogâne est dévastée à 90% et Jacmel à 60%. Le bilan humain du tremblement du 12 janvier est lourd. Les dernières estimations des autorités américaines de la catastrophe⁸ font état de plus de 212.000 morts. Des villes de province épargnées du séisme n'ont pas pu venir en aide aux régions sinistrées. Ce drame national met à nu l'effondrement de l'État, l'incompétence des dirigeants en place et le dysfonctionnement des pouvoirs locaux. Le tremblement de terre met en évidence l'extraordinaire incurie des pouvoirs publics. Le président René Garcia Préval est dépassé par les événements : son équipe n'arrive pas à élaborer un plan d'urgence et il n'arrive pas à déterminer les priorités. Bien que le pays ait connu quatre cyclones dévastateurs en 2008 et de nombreuses inondations et glissements de terrain meurtriers, il ne s'est pas doté des structures ni des matériels nécessaires pour apporter les premiers soins et lancer des alertes d'urgence. Deux semaines après la tragédie du 12 janvier, le président ne s'est toujours pas adressé à la Nation et les millions de personnes sinistrées n'ont eu droit même à une note émanant de l'équipe au pouvoir à Port-au-Prince. La Direction de Protection Civile, créée en 1997, n'était pas opérationnelle. Haïti est dépourvue des équipements indispensables que sont les grues, les tronçonneuses au tungstène pour découper le béton, les caméras

⁸ On entend par catastrophes tous les événements soudains d'origine anthropique, naturelle ou mixte qui dans la plupart des cas en peu de temps génèrent des déchets non confinés et mélangés dans des quantités et des surfaces d'accumulation qui dépassent les capacités ordinaires de collecte, de tri, de recyclage et de traitement.

à infrarouge, les détecteurs de bruits ou encore les chiens dressés à repérer les survivants sous les décombres. Les 133 personnes qui ont été extraites sous les décombres ont eu la vie sauve grâce aux équipements et sauveteurs étrangers.

Les équipes de sauveteurs et de secouristes étrangers auraient pu sauver plus de personnes si le gouvernement avait été à la hauteur et s'il avait eu un plan post-désastre incluant la coordination et le déploiement des équipes de secours dans les villes et localités affectées. Les organisations apportant de l'aide ont vécu la dure réalité de la désorganisation des pouvoirs publics et l'absence d'une structure de coordination de l'aide. La défaillance de l'administration aurait pu être comblée par les forces armées mais le pouvoir Lavalas avait dissous l'institution militaire en 1995. Les policiers, n'étant pas préparés à ce genre de catastrophe, n'ont pas pu secourir les personnes sous les décombres, surtout avec un effectif réduit de moitié par le séisme. Combien de vies aurait-on pu sauver si les services déconcentrés de l'Etat avaient été opérationnels et performants ?

Pour éviter à l'avenir la gestion non professionnelle de ces problèmes, le *PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL*, dans les chapitres portant sur la modernisation de l'État, la réforme législative et le développement durable, comporte divers axes stratégiques permettant de faire face aux catastrophes naturelles, ce pour limiter leurs impacts désastreux. Vu que le tremblement du 12 janvier 2010, par son ampleur et ses lourdes conséquences à court, à moyen et à long terme, il s'avère nécessaire de prescrire des mesures afin de faire face aux problèmes engendrés par ce genre de séisme vu que d'autres de magnitude plus élevée sont prévus. Les deux axes stratégiques ci-après proposent des actions pour réduire drastiquement les problèmes provoqués par ce tremblement de terre et autres catastrophes naturelles à venir.

Axe I : Prendre des Mesures d'Urgences pour Solutionner les Problèmes Immédiats et à Court Terme de la Population Suite au Tremblement de Terre du 12 janvier 2010	
Objectifs	Actions
Avoir le cap pour agir	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et partager les informations entre les différents acteurs et institutions impliqués dans les opérations de secours. - Disposer des outils en commun afin d'assurer la coordination multisectorielle, évaluer les besoins, élaborer un plan d'action humanitaire et planifier des mesures d'urgences. - Établir un centre de coordination des secours et de gestion des appels d'urgence.
Assurer la nourriture	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des stocks de nourriture en réserve et informer la population sur les lieux de distribution des produits alimentaires.
Prendre en charge les soins de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des soins aux blessés, répartir les malades et les victimes dans les centres non affectés ou disponibles. - Faire appel aux professionnels de santé du secteur libéral et aux retraités. - Assurer la disponibilité des produits de santé
Assurer l'eau et l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la prévalence des maladies d'origine hydrique dans la situation d'urgence. - Garantir aux personnes affectées un approvisionnement en eau potable. - Promouvoir l'hygiène personnelle et environnementale. - Gérer toutes les formes de déchets produits par des catastrophes naturelles, industrielles, sanitaires ou mêlées (inhumation des cadavres, enlèvement des gravats, etc.).
Prendre en compte la valeur nutritive des aliments	<ul style="list-style-type: none"> - Porter les acteurs en nutrition à coordonner leurs interventions afin de prendre en compte les publics à risque en leur assurant une alimentation équilibrée (biscuits énergétiques).
Assurer un abri temporaire aux personnes sinistrées	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie des populations déplacées et des communautés accueillant les personnes déplacées en distribuant des vêtements et des abris temporaires aux sinistrés (tentes). - Assurer le retour des déplacés à leurs villes d'origine dans de meilleures conditions.
Assurer une de	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des mécanismes permettant de

l'éducation adéquate à la population	<p>garantir une éducation appropriée à la population en prenant en compte les situations d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'éducation un élément-clé de la réponse aux urgences.
Protéger la population contre les abus et la violence	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des mesures préventives. - Intensifier les patrouilles de la PNH et les services de sécurité. - Permettre aux structures de protection des droits de faire leur travail afin de prémunir la population contre des abus et des agressions.
Assurer l'accès au service commun	<ul style="list-style-type: none"> - Déblayer les routes et les voies de transport. - Réparer le système de communication (radio, téléphone et électricité). - Assurer la disponibilité de l'essence et du gasoil. - Assurer la disponibilité des équipements et engins lourds.
Prendre en compte la question du genre	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte du rôle de la femme dans le dispositif des mesures immédiates pour limiter les impacts du désastre.
Se fixer dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le plan de l'URGENCE dans le temps (cinq ans pour la reconstruction) - Circonscrire le périmètre de l'urgence pour ne pas verser dans une approche caritative de la réalité.

Axe II : Prendre des Mesures pour Résoudre Durablement les Dégâts Causés par le Séisme du 12 janvier 2010

Objectifs	Actions
Se doter d'une autorité de gestion de la reconstruction et de la modernisation post-sismique	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant création de l'Agence Nationale de Réhabilitation et de la Reconstruction (ANRR). Placée sous l'autorité directe du Premier Ministre, l'ANRR est chargée des programmes de la reconstruction et de la modernisation post-sismiques. - Elaborer et faire voter par le Parlement la loi sur la modernisation de la Sécurité Civile. - Insérer les actions et activités de la réhabilitation et de la reconstruction dans la stratégie globale de sauvetage national. - Mettre en place un système d'assurances contre les catastrophes naturelles. - Faire de la gestion des catastrophes naturelles une partie intégrante de la politique de

	<p>développement.</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir une approche proactive en matière de gestion des catastrophes naturelles en laissant de côté la stratégie traditionnelle réaction-construction.- Élaborer des normes antisismiques strictes.- Établir la cartographie du zonage sismique et renforcer les normes applicables.- Évaluer la vulnérabilité sismique des bâtiments et autres infrastructures clés.- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des villes en matière de gestion de l'urgence.- Élaborer des plans locaux de sauvegarde et de secours.- Assurer la planification des mesures d'urgence et l'information en la matière.- Faciliter la modernisation et la reconstruction des bâtiments publics stratégiques dans lieux sûrs et stables.- Identifier et sécuriser les bâtiments du patrimoine culturel et historique les plus vulnérables aux risques sismiques.- Prendre des mesures destinées à faciliter l'application des lois sur l'aménagement et la construction.- Veiller à ce que tout logement permanent ne puisse être construit que dans une zone officiellement approuvée comme étant suffisamment éloignée des zones des failles et assise sur un terrain stable (Bâtiments publics, Hôpitaux, Écoles, Universités, etc.).- Réparer les infrastructures endommagées en veillant à une meilleure gestion et répartition de la population à travers le territoire.- Mettre à jour régulièrement le code de construction et s'assurer que ce dernier soit respecté.- Appliquer des normes pour adapter les nouvelles constructions et les espaces ouverts au public afin qu'ils puissent être accessibles aux personnes handicapées.- Établir des normes de construction antisismique en prenant le soin de les faire observer scrupuleusement.- Établir des normes de qualités pour toutes les instances impliquées dans l'opération de secours et de l'urgence.
--	---

	<ul style="list-style-type: none">- Évaluer les instances de secours après chaque désastre naturel tout en améliorant leur procès et leurs opérations régulièrement.- Former des professionnels et des techniciens en sûreté sismique.
Gérer les déchets post-sismiques	<ul style="list-style-type: none">- Constituer et mobiliser une cellule de gestion des déchets post-catastrophe qui reste active sur le long terme.- Endosser et charger la Cellule post-catastrophe de la responsabilité d'orienter la recherche, la collecte, la mise en sécurité des déchets et contenants dégradés, en fonction des caractères toxiques et persistants des matériaux.- Conduire les opérations de recyclage et de gestion des différents matériaux accumulés suite au séisme.- Mobiliser les entreprises et éco-organismes spécialisés dans l'enlèvement, la récupération, le traitement des pneus, des hydrocarbures des boues, des déchets d'équipements électriques et électroniques, des textiles, des papiers-cartons, des verres, des piles, des produits phytosanitaires, des déchets de démolition et du BTP.- Mettre en place un suivi des déchets et leur impact contenu des milieux susceptibles d'être dégradés et des polluants mobilisés.- Prescrire l'établissement d'un bilan déchets en termes de volume, de nature et de toxicité.- Inscrire dans l'inventaire les sites effectivement pollués par des déchets consécutifs (charniers) et garder en mémoire du registre de la Direction nationale de la protection civile les sites pollués.
Réduire l'impact des catastrophes sur l'éducation	<ul style="list-style-type: none">- Reconstruire les bâtiments affectés à l'éducation en recourant à des normes antisismiques spécifiques appliquées aux bâtiments scolaires.- Rétablir les systèmes éducatifs en sécurisant le personnel scolaire.- Promouvoir la diversité culturelle, y compris la restauration et la protection des biens culturels menacés et le patrimoine naturel.- Renforcer et promouvoir les médias indépendants et pluralistes en vue de faire passer les messages relatifs aux catastrophes naturelles.- Tirer les leçons pour l'avenir en vue d'atténuer ces risques.- Reconstruire le potentiel général des capacités

	<p>scientifiques et technologiques pour la prévention des catastrophes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des activités de sensibilisation et d'appui technique orientés vers l'éducation pour la prévention des catastrophes et pour le développement durable. - Former les conseillers en éducation pour répondre aux besoins des élèves touchés physiquement par le tremblement de terre et autres catastrophes naturelles. - Avoir des programmes de formations psychosociales et pédagogiques pour les enseignants et les professionnels de l'éducation. - Offrir des consultations psychologiques à la population. - Promouvoir une réhabilitation de l'éducation fondée sur la communauté.
Retourner à la vie normale en mettant l'accent sur la réparation des biens et l'assistance aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi médical et psychologique des victimes. - Faire l'expertise des bâtis endommagés en recourant aux services des ingénieurs et architectes. - Entreprendre la démolition ou reconstruction du bâti selon le niveau d'endommagement en respectant les normes antisismiques.
déconcentrer Port-au-Prince	<ul style="list-style-type: none"> - Reloger la population en tenant compte du zonage sismique, des zones non constructibles et des zones exposées aux inondations et des glissements de terrain. - Développer les activités économiques et les équipements sociaux dans les villes de relogement de la population. - Profiter de la prise de conscience suscitée par le tremblement de terre du 12 janvier pour matérialiser la décentralisation afin que la vie s'organise dans les autres départements sans que les décisions et autorisations viennent de la capitale.
Faire le retour sur l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux gestionnaires de la crise et les partenaires d'apprendre, de renforcer les liens entre les acteurs concernés. - Identifier des pistes de progrès avec les partenaires et lancer leur mise en œuvre (ministère de l'Intérieur, DPC, mairie, hôpital, police, Croix-Rouge, société civile, etc.).
Promouvoir la déconcentration et la décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la redondance des dossiers de l'Etat en créant des archives électroniques hautement gardées et sécurisées.

	<ul style="list-style-type: none">- Répartir les centres de décision sur le territoire en instituant une hiérarchie et une chaîne de commandement pour assurer la pérennité de l'État.- Doter les institutions déconcentrées et décentralisées des moyens afin qu'elles puissent venir en aide aux villes affectées.- Agrandir les plateformes et les installations aéroportuaires afin qu'elles puissent recevoir des engins volants.- Construire et agrandir les capacités des ports.
--	--

Chapitre VIII

Les Axes Stratégiques de la Politique du Tourisme

Dans le contexte actuel de mondialisation, le tourisme est devenu l'une des activités humaines dont les retombées aux plans économique, social et culturel sont très importantes. La relance du secteur touristique doit être l'une des priorités de la nouvelle équipe dirigeante. Dans les années 70, ce secteur a connu un essor fulgurant car il représentait plus de 20% des exportations avec des recettes annuelles de 50 millions de dollars par an. Le tourisme représentait 3.5% de notre PIB.

Depuis les années 1980, le secteur du tourisme haïtien souffre durement des effets de la longue crise sociopolitique affectant le pays. Ces difficiles périodes de crise sociopolitique ont ébranlé les bases de développement du secteur touristique. Aujourd'hui, il faut définir les orientations et les stratégies de la politique touristique nationale.

Les Axes stratégiques, les objectifs et les actions indiqués dans ce document se veulent des outils permettant l'orientation, la régulation et la promotion des activités touristiques en Haïti. Ils visent à aider tous les acteurs du secteur dans la conception et la réalisation des programmes et projets dont ils seront porteurs. La mise en œuvre des orientations et axes stratégiques, tels que définis dans le présent document, permettra la relance du secteur du tourisme en Haïti, ce qui, à coup sûr, aidera le gouvernement et la Nation à relever le défi du développement socio-économique de notre pays.

Il est clair que le tourisme participe à la création de richesse et à la réduction du chômage et de la pauvreté, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Axe I : Doter le Pays d'une Politique Touristique Efficace	
Objectif	Actions
<p>Définir le cadre légal et réglementaire afin de relancer le tourisme et promouvoir la destination « Haïti »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi décennale d'orientation de la politique du tourisme. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant code du tourisme (organisation générale, activités et professions, hébergements, équipements et aménagements, fiscalité du Tourisme, etc.). - Définir les schémas régionaux et locaux du tourisme. - Créer une Agence Nationale du Développement du Tourisme (ANDT). - Élaborer et publier dans le Journal Officiel l'arrêté interministériel portant réglementation de l'aménagement du cadre environnemental des sites touristique. - Définir les critères préétablis permettant d'identifier les potentialités et de décrire la force et la faiblesse de l'industrie du tourisme. - Élaborer les critères préétablis en vue d'évaluer les performances des sites touristiques. - Définir les critères et les standards d'exploitation et de prestation des services touristiques. - Définir la stratégie et les objectifs de la politique commerciale et de la promotion du tourisme. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur le patrimoine touristique. - Coordonner le classement des Chaînes hôtelières et les catégories d'entreprises touristiques. - Faciliter les grandes firmes internationales telles que Marriott, Sheraton, Trump, etc. dans la construction d'hôtels et de facilités telles que Golf Course. - Faciliter le secteur privé haïtien à investir dans le tourisme.
<p>Développer les infrastructures hôtelières adéquates</p>	

Axe II : Renforcer des Capacités Institutionnelles et Professionnelles pour assurer la promotion du Tourisme

Objectif	Actions
<p>Professionnaliser les filières du tourisme afin d'améliorer les services offerts à la clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités institutionnelles par la création de directions régionales et la création d'un cadre de concertation entre les secteurs public et privé, les collectivités locales et les communautés d'accueil. - Renforcer les capacités des institutions publiques participant à la gestion des flux touristiques. - Renforcer les capacités professionnelles des acteurs du tourisme par le recyclage du personnel offrant des services touristiques. - Offrir de stages de formation aux acteurs du tourisme. - Organiser et disposer des données statistiques fiables sur le tourisme afin de mieux informer et répondre aux besoins des décideurs économiques. - Former les jeunes aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie. - Aider au renforcement des entreprises touristiques nationales et locales. - Créer un Institut National de Formation aux Métiers du Tourisme. - Développer des programmes de formation, des diplômes et des qualifications propres aux différentes régions touristiques. - Créer et développer les titres de branche professionnelle (Certificats de qualification homologués délivrés par les filières professionnelles). - Élaborer le Répertoire National des Métiers du Tourisme

Axe III : Relancer les Activités Touristiques pour Dynamiser un Secteur Économique Porteur

Objectifs	Actions
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des stratégies pour attirer les investissements des hôteliers, des industriels et des entrepreneurs nationaux et étrangers dans

Faire du Tourisme un Levier et un Accélérateur de la Croissance Économique

le secteur du tourisme.

- Faire appel aux multinationales du tourisme pour développer des chaînes d'hôtels, des parcs et des villages de retraite.
- Faire une campagne systématique de l'offre de produits touristiques auprès des classes moyennes des pays développés.
- Établir des partenariats public/privé/investisseur étranger pour développer les Zones Touristiques Prioritaires.
- Réaménager les centres-villes des grandes villes d'Haïti pour augmenter leur attractivité.
- Construire des marchés modernes pour désenclaver le centre-ville de Port-au-Prince afin d'exploiter la dimension historique et touristique du centre-ville.
- Développer les Projets « Belle Haïti » de concert avec le PNUD en suivant l'exemple de la Roumanie et de la Bulgarie.
- Dynamiser le tourisme local.
- Réhabiliter les sites et les monuments historiques.
- Augmenter la capacité du parc hôtelier national.
- Requalifier les outils touristiques dont dispose le pays.
- Créer des Maisons portant les noms des principaux lieux touristiques du pays à l'étranger.
- Développer un label touristique spécifique à chaque ville touristique.
- Restructurer le secteur touristique.
- Responsabiliser et impliquer les Collectivités territoriales dans la mise en œuvre des schémas locaux du tourisme.
- Assurer la transversalité des stratégies et politiques touristiques dans les programmes, plans et projets des différents ministères.
- Créer un centre de veille économique pour pouvoir anticiper les évolutions du secteur du tourisme à l'échelle régionale et internationale.
- Renforcer les actions concertées entre l'État et les opérateurs privés.
- Créer une police touristique.
- Développer les nouvelles filières du tourisme écologique.
- Développer les infrastructures collectives de support au développement du tourisme.
- Développer des activités éco- touristiques et du tourisme alternatif.

Axe IV : Développer des Stratégies de Communication et de Marketing Favorisant la Croissance des Activités Touristiques

Objectif	Actions
Mettre la communication et le marketing au service de la promotion du tourisme	<ul style="list-style-type: none">- Faire la promotion du tourisme en payant les services des agences internationales spécialisées dans la promotion, le marketing et la communication touristiques.- Développer des stratégies et des actions de marketing en faveur des villes touristiques.- Développer un site web d'information et de formation sur le territoire.- Organiser des manifestations culturelles a forte attirance de la clientèle.- Développer des Centres d'Information touristiques dans les grandes villes touristiques.- Promouvoir la Destination « Haïti » parmi ceux des Caraïbes.- Assurer la présence d'Haïti dans les foires et manifestions culturelles internationales.- Nouer des contacts et signer des accords de partenariat avec les grandes firmes de la publicité.- Impliquer les médias dans les campagnes de promotion de la Destination Haïti.- Impliquer la diaspora dans la promotion de l'image d'Haïti.- Impliquer les intellectuels dans la promotion de l'image d'Haïti.- Impliquer les jeunes et les artistes dans la promotion de l'image d'Haïti.- Mettre le paquet pour avoir des articles de la presse internationale présentant de meilleures images d'Haïti.

Chapitre IX

Les Axes Stratégiques de la Politique de l'Aménagement du Territoire, du Développement Durable, des Ressources Naturelles et de l'Équipement

Depuis la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, la question de l'environnement est déclarée priorité nationale en Haïti. Après le retour à l'ordre constitutionnel en octobre 1994, le gouvernement a créé le ministère de l'Environnement en vue de donner une dimension politique et budgétaire à la question de l'environnement, saisir scientifiquement la dégradation du cadre de vie et renforcer le capital écologique par la promotion du développement durable. Force est de constater que le ministère de l'Environnement, qui devait apporter une réponse institutionnelle aux problèmes écologiques en conduisant une politique environnementale intelligente, reste et demeure une coquille vide plus de 14 ans après sa création.

Stopper la catastrophe environnementale

À la fin du premier mandat du président René Garcia Préval, plusieurs initiatives intellectuelles sans effets pratiques ont été prises. Ces actions intellectuelles tendaient à faire croire que le problème de l'environnement était une priorité gouvernementale. Parmi ces initiatives non suivies d'effet, il y a lieu de citer : le Plan d'Action pour l'Environnement de 1999, le Rapport National pour la mise en œuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification de 2001, la Stratégie Nationale de Convention Cadre de la Biodiversité (CCDB) et l'Inventaire National des Gaz à Effet de Serre : Sources et Puits. Ces documents, réalisés avec l'argent du contribuable et qui sont pour la plupart d'une qualité technique acceptable, ont été jetés aux oubliettes par les autorités. L'administration de René Préval II, en dépit de la longévité et de la stabilité politique dont elle bénéficie, ne juge pas important de mettre en application ce que l'administration de René Préval I a théorisé en matière environnementale. L'irresponsabilité de l'Etat en matière environnementale est fatale pour le pays.

Aujourd'hui, au-delà d'une simple approche théorique, la question environnementale, qui met en péril le devenir de l'homme haïtien, exige des réponses pratiques à la hauteur des enjeux et des menaces. La bidonvilisation des quartiers résidentiels, la construction de maisons dans des espaces inappropriés, la déforestation accélérée et l'érosion subséquente sur les terres déclives, la prolifération anarchique des petites industries, le débarquement de marchandises dans les zones résidentielles, les glissements de terrain, les feux de forêt, la rareté des ressources énergétiques et alimentaires, l'insalubrité des villes, la pollution, les inondations meurtrières, les cyclones et les tremblements de terre sont des phénomènes récurrents de la vie nationale. Ces faits interpellent la conscience nationale et mettent au grand jour l'état critique de la dégradation de l'environnement haïtien. Face à ces risques environnementaux qui menacent l'existence même de l'homme haïtien, la mise en œuvre d'une politique de l'environnement s'impose. Elle se fera par l'établissement d'un État républicain et par la présence d'une nouvelle équipe de dirigeants conscients de la gravité de la situation et capables de se montrer à la hauteur des exigences du moment. L'une des priorités du futur Gouvernement sera l'application d'une politique environnementale responsable, réaliste et efficace en Haïti.

Agir sur l'environnement

Face à la catastrophe environnementale qui menace d'engloutir le pays, l'autorité politique doit prendre ses responsabilités et proposer des actions intelligentes pour restaurer les conditions environnementales et garantir un cadre de vie sain à la population. La nouvelle politique environnementale à conduire est un impératif stratégique et s'explique par :

- a) la nécessité d'améliorer la gouvernance écologique et d'impulser le développement durable ;
- b) l'impératif de préserver la flore et la faune qui font partie du patrimoine de l'humanité dans un monde interdépendant.
- c) la nécessité d'harmoniser le développement industriel et économique et la préservation de l'environnement.

Résoudre les problèmes environnementaux

La protection de l'environnement est l'une des priorités stratégiques du **PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL**. L'on ne peut pas agir sur le cercle vicieux pauvreté/insécurité si l'on n'apporte pas une réponse intelligente et durable à la précarité des facteurs environnementaux. Le niveau de dégradation de l'environnement haïtien exige que l'on puisse :

- a) déclarer l'urgence environnementale en Haïti ;
- b) adopter des mesures pour lutter contre la vulnérabilité écologique associée à la vulnérabilité socioéconomique d'une grande partie de la population,
- c) œuvrer pour le développement durable.

Résoudre les problèmes environnementaux exige une réponse citoyenne à la hauteur des enjeux. Les citoyens et citoyennes, animés (es) d'une réelle volonté de changement, doivent prendre le contrôle des leviers politiques afin de stopper la catastrophe annoncée. Le temps est à l'urgence et à l'action ! Le capital écologique, source de la croissance économique durable, est en péril. Les gouvernements haïtiens n'ont rien entrepris pour faire face à la catastrophe environnementale qui menace de nous engloutir tous, il est du devoir des nouvelles autorités, issues des prochaines élections, d'adopter des mesures pour prendre en charge le binôme environnement/développement. Pour y arriver, elles choisiront les options stratégiques ci-après indiquées en vue d'incorporer les considérations environnementales dans leur projet de société.

Au-delà de ses dimensions transversales, la nouvelle politique environnementale détaillée dans ce document vise essentiellement à :

- 1- Renforcer les capacités institutionnelles de la gestion de l'environnement en Haïti.
- 2- Intégrer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les politiques de développement.

- 3- améliorer le cadre de vie de la population, réduire la pauvreté, sécuriser l'espace vivable et les aires protégées.
- 4- Développer une approche intégrée de gestion des bassins versants
- 5- Faire une gestion durable des terres.
- 6- Relever les défis environnementaux par la promotion d'un développement économique axé sur la qualité et l'intégrité des ressources naturelles.
- 7- Promouvoir une vision et une perspective à long terme en matière de développement économique et social.
- 8- Renverser le processus d'appauvrissement par une utilisation rationnelle et par un accès équitable de la population aux ressources environnementales.
- 9- Impliquer et aider les collectivités territoriales à renforcer leurs capacités en matière de gestion environnementale.
- 10- Renforcer les capacités adaptatives des espèces afin de contourner les menaces liées aux changements climatiques qui mettent en péril les stratégies de développement durable des zones côtières.
- 11- Conduire une politique spatiale et d'aménagement du territoire réaliste.
- 12- Intégrer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétiques dans les programmes et projets des pouvoirs publics.
- 13- Améliorer l'information environnementale et stimuler les recherches publiques et privées dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
- 14- Rechercher les moyens innovants pour financer le développement durable.
- 15- Opérer des mutations institutionnelles en vue du développement durable.
- 16- Renforcer les partenariats avec les institutions bilatérales et multilatérales et coordonner leurs interventions en matière de protection de l'environnement et de développement durable en Haïti.
- 17- Faire de la protection de l'environnement une responsabilité des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens.

Axe I : Renforcer les Moyens Institutionnels et Politiques afin de Gérer Efficacement l'Environnement et les Ressources Naturelles	
Objectifs	Actions
Faire de l'environnement un instrument de lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des indicateurs environnementaux pour une meilleure lutte contre la pauvreté. - Prendre en compte la dimension environnementale dans les politiques sectorielles. - Prendre en compte les dimensions environnementales dans les stratégies de développement. - Renforcer et mobiliser le dispositif institutionnel compétent pour affirmer la dimension transversale de l'environnement. - Renforcer les réseaux informationnels sur l'environnement. - Renforcer les capacités institutionnelles du ministère chargé de la politique environnementale. - Faire une gestion intégrée de l'environnement en associant l'État, le secteur privé et les associations. -
Capitaliser l'ensemble des actions entreprises dans le domaine de l'information environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition de la population de l'information multicritères et la rendre exploitable par l'ensemble des stratégies de développement sectorielles. - Mettre en place un système d'information environnementale pour la surveillance des risques environnementaux potentiels. - Établir des mécanismes d'échanges entre les divers acteurs impliqués dans la protection de l'environnement en utilisant les NTIC. - Concevoir et mettre en place un système d'Information géographique (SIG) au service de l'aménagement du territoire.
Se préparer pour les catastrophes naturelles (séisme, ouragan, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un système de veille et de monitoring. - Rendre opérationnels les mécanismes d'alerte précoce. - Informer et éduquer la population sur les calamités naturelles (risques de marées noires, risques agricoles, inondations, tempêtes, tremblements de terre, glissements de terrain, foudre, etc.). - Éduquer la population et tous les acteurs de la vie nationale sur les questions environnementales. - Former les enseignants à l'environnement et au développement durable. - Renforcer les capacités techniques des services nationaux chargés de la gestion des désastres.
Intégrer l'environnement dans es politiques de développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les coûts sociaux non payés de l'environnement. - Élaborer une fiscalité environnementale proportionnelle aux dégâts causés en l'intégrant dans la fiscalité globale (taxe pollueur/payeur) - Élaborer une comptabilité environnementale en prenant en compte les flux physiques et les stocks liés à

	<p>l'environnement et leur apport dans la formation du PIB.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des normes environnementales pour mieux évaluer les retombées des politiques environnementales
Renforcer le cadre normatif relatif à la protection de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Codifier les textes, les décrets et arrêtés constituant le corpus législatif sur l'environnement. - Élaborer et faire adopter par le Parlement des nouveaux textes de loi relatifs à la protection de l'environnement.
Veiller à l'implication des études d'impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les études d'impact environnemental par la promulgation des textes y afférents. - Renforcer l'expertise locale dans le suivi et l'analyse de l'impact environnemental. - Prendre en compte la dimension environnementale dans les schémas de développement national, régional et local.

Axe II : Favoriser l'Accès Durable aux Services de Base	
Objectifs	Actions
Gérer les ressources ligneuses et promouvoir les énergies alternatives	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population à la protection et à la gestion des ressources forestières. - Éduquer et donner de l'information aux agents forestiers et aux bucherons afin qu'ils puissent prendre en compte le taux de régénération et les spécificités des espèces forestières dans les prélèvements combustibles. - Renforcer les capacités des cellules institutionnelles de l'État et des collectivités territoriales chargées de lutter contre l'exploitation anarchique des ressources forestières. - Renforcer les capacités organisationnelles et décisionnelles des acteurs ruraux impliqués dans la gestion des ressources forestières. - Réaliser des actions intensives de reboisement. - Proposer des projets alternatifs à la population rurale pour lutter contre la surexploitation des ressources ligneuses. - Réduire la demande de combustibles forestiers par le développement des énergies alternatives. - Contribuer au renforcement des capacités et à la responsabilisation des acteurs locaux impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation des ressources combustibles. - Mettre en œuvre un plan énergétique afin de remplacer le charbon de bois et le bois comme source d'énergie pour la boulangerie, le pressing et la cuisson dans les 25 villes les plus importantes dans les 5 prochaines années. - Promouvoir les énergies solaires et les énergies éoliennes.
Insérer les	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer le secteur privé et créer un partenariat public/privé

<p>acteurs dans un réseau de dynamique partenariale</p>	<p>pour une gestion environnementale durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et informer les opérateurs privés sur les solutions au problème de l'énergie domestique. - Promouvoir le gaz butane dans la combustion domestique. - Soutenir l'accroissement de l'offre de gaz butane et la réduction de la demande en combustible forestier.
<p>Gérer efficacement les ressources aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des organismes publics d'exploitation, de distribution et de commercialisation de l'eau potable. - Renforcer les capacités nationales pour la gestion durable de l'eau (planification, protection de la ressource, maintenance des infrastructures de production et de distribution). - Améliorer les connaissances de la population sur les ressources en eau du pays par la conduite des études et la mise en place des dispositifs de prévision. - Renforcer le cadre normatif, législatif et réglementaire en élaborant un Code de l'Eau. - Appuyer les associations et acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'eau. - Appuyer et renforcer les structures nationale, régionale et locale pour une gestion durable des équipements d'hydraulique rurale. - Sensibiliser et informer la population sur les risques de pollution des eaux souterraines et superficielles. - Lutter contre les rejets chimiques pouvant mettre en danger les nappes phréatiques et /ou les eaux de surface. - Améliorer l'approvisionnement et la maintenance des équipements hydrauliques en milieu urbain et en milieu rural. - Surveiller à la qualité et assurer la sécurité de l'eau destinée à la consommation humaine. - Éduquer et sensibiliser pour une consommation rationnelle de l'eau. -
<p>Gérer efficacement l'eau à usage agricole et industriel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer à la filière de l'agriculture urbaine un meilleur accès à l'eau. - Utiliser rationnellement l'eau au niveau de l'agriculture irriguée notamment dans le Département de l'Artibonite. - Optimiser la gestion hydraulique pastorale en trouvant l'adéquation nécessaire entre ressources hydrauliques et parcours pastoraux. - Veiller à la surexploitation des nappes et des incidences négatives sur la qualité de l'eau. - Assurer le suivi de l'eau et intégrer la composante environnementale dans les projets d'exploitation agricole recourant au pompage de la nappe phréatique. - Évaluer et établir le bilan hydrique spécifique et propre à l'usage industriel en vue d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande tout en pérennisant les bonnes pratiques environnementales dans le secteur.

	<ul style="list-style-type: none"> - Regrouper et sensibiliser les entreprises urbaines consommatrices de l'eau sur la nécessité d'en faire un bon usage tout en respectant les normes environnementales. -
<p>Améliorer l'assainissement en milieu urbain et rural pour consolider les investissements économiquement et écologiquement viables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des institutions du secteur de l'assainissement liquide en milieu urbain. - Promouvoir des mesures d'assainissement de base en milieu rural (hygiène des lieux publics). - Promouvoir l'assainissement des solides. - Mettre en place un véritable partenariat public/privé dans le domaine de l'assainissement (gestion des déchets aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural). - Assurer la gestion, l'emballage, la collecte, le transport et l'entreposage des déchets biomédicaux et les ordures ménagères selon les normes prescrites. - Encourager et élaborer des mornes spécifiques encadrant les PME spécialisées dans le traitement et le recyclage des déchets solides et des déchets biodégradables.
<p>Intégrer l'environnement et le développement durable dans la planification de la politique urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un observatoire de l'environnement urbain. - Établir un système d'information environnementale urbain. - Préparer et publier des manuels sur l'intégration de la dimension environnementale dans la politique de la gestion de l'espace urbain. - Veiller au respect de la réglementation et à la diffusion de bonnes pratiques environnementales notamment en milieu urbain. - Encourager la transformation et l'utilisation des produits locaux dans le BTP. - Utiliser les normes <u>Haute Qualité Environnementale</u> (HOE) dans les nouvelles constructions (Publiques et Privées). - Définir et mettre en œuvre une stratégie d'information environnementale communale (IEC) pour le milieu urbain. - Impliquer la société civile dans l'élaboration des politiques et des stratégies de développement urbain et dans l'exécution des volets environnementaux de ces stratégies.
<p>Conduire une politique spatiale et de l'aménagement du territoire efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un Office National de l'Aménagement du Territoire. - Réaliser et mettre en place un plan de zonage. - Planifier l'extension urbaine. - Créer un observatoire des territoires de montagne. - Codifier et réviser les lois et décrets sur les territoires ruraux. - Rechercher la cohérence optimale entre population/territoire et territoire/activité économique en mettant l'accent sur la mémoire des territoires. - Freiner et apporter une solution efficace au phénomène de la bidonvilisation en responsabilisant les propriétaires de maisons, les techniciens et les entreprises du BTP. - Élaborer et faire respecter le code de l'habitat et de l'urbanisme.

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter les normes parasismiques et le code de la sécurité civile dans la construction des bâtiments publics, privés et résidentiels. - Encourager la construction des bâtiments tertiaires (Bâtiments pour les bureaux, le commerce et les services) dans les centres et les périphéries des villes. - Encourager la construction des bâtiments à usage industriel dans les zones d'activité. - Promouvoir le développement des entreprises spécialisées dans les services urbains. - Former des jeunes aux métiers de l'aménagement du territoire. - Rationnaliser le territoire en spécialisant chacune des ses portions à une activité économique spécifique. - Rationnaliser le mouvement et la répartition de la population sur le territoire.
--	--

Axe III : Favoriser la Gestion Intégrée et l'Utilisation Efficiente des Ressources Naturelles.

Objectifs	Actions
<p>Gérer les ressources halieutiques et conserver la diversité biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des instruments de veille écologique pour détecter les changements, prévenir les risques et protéger les écosystèmes. - Garantir la pérennité et l'intégrité des pêcheries artisanales et industrielles par la rationalisation des efforts de pêche et la limitation des captures par type d'espèces. - Renforcer les capacités nationales dans la recherche halieutique. - Partager l'information sur l'état des ressources halieutiques. - Lutter contre les pollutions marines. - Améliorer la gouvernance littorale à travers la mise en place d'une politique d'aménagement du littoral. - Contribuer au développement d'une pêche écologique viable. - Créer un observatoire du littoral. - Assurer le développement intégré de la pêche fluviale. - Appuyer la réhabilitation des plans d'eau et le développement de la pisciculture en milieu continental. - Promouvoir la sauvegarde des habitats critiques et les espèces menacées par une meilleure gestion des ressources halieutiques. - Atténuer la pression sur les ressources des eaux de surface et les lacs collinaires. - Renforcer les connaissances et les modes de surveillance environnementale des espaces littoraux ayant un rôle de la

	régénérescence des stocks menacés et des espèces protégées.
Gérer l'effacement l'exploitation des ressources minières	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser la législation sur l'extraction des substances non métalliques. - Assurer la gestion écologiquement viable des sites d'exploitation non métallique. - Porter les industries extractives à prendre en compte les normes environnementales dans leurs stratégies. - Contrôler et surveiller les substances dangereuses utilisées dans l'exploration et l'exploitation des sites miniers. - Évaluer les impacts de l'exploitation minière sur l'environnement et la biodiversité. - Verser une partie des recettes tirées de l'exploitation des mines afin de financer le développement local dans les zones qui abritent les ressources minières.

Axe IV : Gérer l'Environnement Local et Global Conformément aux Engagements Pris dans le Cadre des Conventions Internationales

Objectifs	Actions
Traduire dans la réalité les engagements internationaux sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les superficies boisées pour participer à la création des puits de carbone et aider ainsi à augmenter le potentiel de séquestration dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Copenhague sur le Changement Climatique. - Encourager et consolider les projets d'atténuation des effets de gaz à effet de serre. - Encourager l'utilisation des énergies propres. - Définir les modalités pour adapter le système agricole au changement climatique. - Suivre et faire appliquer les recommandations du protocole de Kyoto.
Respecter la convention sur la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mesures de protection des aires protégées et étendre ces mesures à de nouvelles zones protégées. - Protéger les espèces menacées. - Renforcer la diversité des semences pour une meilleure adaptation aux aléas climatiques et parasitaires. - Adapter le parc animalier aux différentes zones écologiques. - Conserver la biodiversité marine et côtière.
Conserver les ressources ligneuses, non ligneuses et agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la banque de semence d'espèces agricoles et ligneuses. - Valoriser la production et la commercialisation d'espèces d'intérêt culturel, médicinal ou artisanal. - Encourager les initiatives visant la restauration de la biodiversité.
Promouvoir	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'activité de l'élevage.

l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la production des cultures en quantité et en qualité pour le bétail. - Améliorer le savoir traditionnel haïtien en matière d'élevage et d'agriculture. - Inventorier l'ensemble des techniques traditionnelles relatives à l'amélioration des productions animales et végétales et les adapter aux techniques modernes.
Renforcer la lutte contre la désertification	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les pratiques agro-sylvopastorales. - Reboiser et protéger les bassins versants. - Promouvoir l'information, l'éducation et la communication en matière de lutte contre la désertification. - Rétablir la police forestière.
Renforcer les capacités nationales de recherche en sciences de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, analyser et suivre les facteurs qui contribuent à la sécheresse et à la désertification. - Développer une politique d'incitation en donnant des bourses d'études et d'allocations de recherche aux étudiants et universitaires qui réalisent des travaux de recherche sur les thématiques environnementales de priorité nationale. - Créer un espace de concertation permanent entre les acteurs de la recherche scientifique, la société civile et les décideurs politiques pour faire le point sur le changement climatique, la désertification et la biodiversité. - Collaborer avec les centres de recherches du globe.

Axe V : Doter le Pays en Infrastructures Nécessaires Afin d'Assurer la Continuité Territoriale

Objectifs	Actions
<p>Promouvoir le développement et la gestion durable des infrastructures en vue d'assurer la compétitivité de l'économie nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les directions chargées de la mise en œuvre des politiques de travaux publics, transports et communication. - Établir des liaisons fiables entre toutes les communes du pays via les routes intercommunales, départementales et nationales. - Aider les firmes et les compagnies du BTP dans les efforts visant à respecter les normes environnementales lors de l'exécution de leurs travaux. - Aider au renforcement et au développement de l'expertise nationale en matière de construction, d'ingénierie, d'urbanisme et d'architecture. - Élaborer le plan national d'occupation du sol. - Concevoir des plans locaux d'urbanisme respectant le paysage et l'identité urbanistiques des villes et des régions. - Assurer l'aménagement physique et équilibré du

	<p>territoire par une planification stratégique des investissements publics en équipements et en réseaux d'infrastructures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repenser l'organisation du transport en commun. - Réguler les transports maritime, terrestre et aérien. - Développer les réseaux de communication et les technologies. - Renforcer la compétitivité des régions par la réparation et la construction des routes, ports, aéroports régionaux. - Développer des axes routiers transversaux entre les routes nationales et les routes régionale. - Rééquilibrer le territoire par la mise en place des pôles régionaux de développement en garantissant la continuité territoriale par le développement des infrastructures en prenant la précaution de donner une identité économique à chaque pôle régional de développement. - Promouvoir la multi-modalité des transports en organisant le mode de transports pour mieux assurer la complémentarité des moyens de déplacement sur le territoire. - Faire une gestion durable des infrastructures.
<p>Accélérer l'intégration régionale par l'amélioration des infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités institutionnelles des organismes chargés de la navigation maritime et de l'aviation civile. - Développer les ports et aéroports internationaux. - Favoriser le commerce et le trafic maritime. - Développer les routes internationales liant Haïti à la RD voire même par un chemin de fer. - Définir le cadre et les instruments de la politique nationale de transport.

Axe VI : Identifier les Mécanismes de Financement de la Stratégie de Développement Durable

Objectifs	Actions
<p>Coordonner le financement du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une cellule pour la coordination des fonds internationaux destinés à la protection de l'environnement. - Mettre en œuvre des stratégies équilibrées de mobilisation des financements au travers d'une concertation régulière entre les bailleurs de fonds internationaux. - Créer une taxe pollueur/payeur. - Créer une taxe d'habitation (pour les gens qui habitent la maison). - Contrôler le nombre des personnes habitant chaque résidence

	<p>afin de mieux calculer la taxe d'habitation.</p> <ul style="list-style-type: none">- Créé une taxe foncière (pour les propriétaires des terres)- Créer un impôt de solidarité générationnelle sur les ressources épuisables.- Encourager les financements des collectivités territoriales à travers la décentralisation.- Mettre en œuvre des stratégies encourageant les financements internes tant sur le plan national que local.- Chercher l'appui financier de la société civile nationale et internationale pour les activités de protection de l'environnement.
--	---

Chapitre X

Les Axes Stratégiques de la Politique Agricole, de l'Alimentation et de la Pêche

Dans un contexte de pression démographique, de forte urbanisation et d'absence d'intensification de système de production, le modèle de croissance agricole en vigueur en Haïti se révèle tout simplement contre-productif, voire désastreux. Il conduit à l'effondrement de la productivité des terres et à la dégradation accélérée des ressources naturelles. Les équilibres écologiques anciens qui permettaient de maintenir la fertilité des sols sont rompus dans de multiples situations sous le double effet (i) de l'action des hommes et des femmes confrontés (es) à la densité croissante (pression foncière) et (ii) aux changements climatiques : diminution de la pluviométrie et augmentation de sa variabilité spatiale et temporelle. En Haïti, les changements climatiques sont visibles et mettent en péril la fertilité de certaines localités.

Sauver un secteur économique important

En dépit de la faible productivité et des retards accumulés par rapport à la République Dominicaine, le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie haïtienne. En 2008, l'activité agricole représentait 23,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Soixante-deux pourcent de la population active s'insère professionnellement dans l'agriculture et en tire l'essentiel de ses revenus. Près de 60% de la population vit en milieu rural. L'agriculture est non seulement l'activité qui mobilise une bonne partie de la population qui n'a pas de capital culturel et social mais elle est également la branche d'activité économique qui unit le paysan à son espace vert et participe à la construction de son imaginaire et de son parcours identitaire. L'agriculture est à la fois une priorité sociale et une priorité économique pour Haïti.

Investir dans l'agriculture c'est investir dans l'insertion socioprofessionnelle d'une catégorie de la population active dont le potentiel de compétence et son attrait pour la mobilité professionnelle sont très faibles. Investir dans l'agriculture en Haïti c'est investir dans la défense nationale. Investir dans l'agriculture c'est assurer la

sécurité intérieure tout en réduisant le flux migratoire. Investir dans l'agriculture c'est participer aux efforts de remodelage du paysage haïtien. Investir dans l'agriculture c'est soutenir l'activité touristique comme vecteur de croissance et de développement économique.

Le secteur agricole a enregistré un désinvestissement considérable au cours de ces deux dernières décennies. L'État et les institutions financières privées n'ont pas jugé nécessaire d'accorder des crédits aux petits producteurs agricoles qui n'ont aucune couverture sociale ni de police d'assurance. Livrés à eux-mêmes, les agriculteurs haïtiens, surtout ceux du Département de l'Artibonite, ont été les premiers à faire les frais des mesures de libéralisation des années 1980 dans le cadre des programmes de l'ajustement structurel.

Saisir des opportunités négligées

Aujourd'hui, Haïti importe les denrées et les produits pour nourrir ses habitants. Pourtant, le pays a des atouts pour faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique, l'instrument de lutte contre la pauvreté et l'outil de mobilisation sociale pour le développement durable. Plusieurs raisons plaident en faveur de la rentabilité de l'investissement dans l'agriculture en Haïti : la population rurale est jeune, la production agricole est globalement organique, la biodiversité n'est pas négligeable, les ressources hydro-agricoles sont sous-exploitées et le potentiel écotouristique est formidable. Ce qui manque à l'agriculture haïtienne ce sont les investissements et la volonté politique.

L'envolée des prix des produits alimentaires sur le marché mondial et la dépendance alimentaire du pays plaide en faveur des investissements dans le secteur agricole. Les autorités haïtiennes doivent faire du développement agricole l'un des axes stratégiques du progrès économique du pays.

Actuellement, l'espace agricole haïtien est composé de 600 000 petites exploitations d'une superficie moyenne de 1,8 hectare par exploitation. Dans certaines régions, le morcellement et les pressions sur les terres agissent

négalement sur la productivité de la surface cultivée. Ce morcellement nuit à l'émergence d'une agriculture économiquement compétitive, alimentaires suffisante pour la consommation nationale et écologiquement viable pour le pays.

Mettre le cap sur un secteur prioritaire

La question agricole doit être une priorité nationale. Il faut nourrir la population urbaine et insérer les producteurs agricoles dans une stratégie économique soutenable afin de redonner à la Nation son arme alimentaire. Mais tout ceci n'est possible sans un effort accru pour doter les territoires des entreprises qui sont en amont et en aval de l'agriculture, entreprendre la réforme foncière et trouver des mécanismes innovants pour financer le secteur agricole. Une bonne partie de la population est privée des ratios alimentaires. Haïti doit mettre l'accent sur ses atouts et investir dans l'économie agricole dont les impacts positifs sont multisectoriels.

Aujourd'hui, la place que représente le secteur agricole dans les efforts à déployer pour assurer la sécurité alimentaire de la population, la place de l'autoconsommation dans les stratégies des producteurs et l'importance des marchés de proximité pour les cultures vivrières font de l'agriculture un secteur de la politique d'animation économique du territoire. Dans ce sens, aucun groupe politique, qui veut changer les conditions de vie de la population haïtienne, ne peut écarter l'activité agricole de ses axes stratégiques prioritaires.

Préserver le savoir-faire agricole

La démographie agricole est vieillissante. Plus de la moitié des travailleurs agricoles ont plus de 50 ans. Les caractéristiques sociologiques et démographiques du milieu productif paysan sont modifiées sous l'impulsion des forces externes. Sans un effort pour moderniser l'agriculture et insérer les jeunes dans ce secteur d'activité c'est tout son savoir-faire agricole que le pays risque de perdre comme il a déjà perdu son savoir-faire dans la production du sucre avec la fermeture de ses usines sucrières. Le risque de perdre le savoir-faire agricole est élevé ! Pour éviter cette catastrophe, les autorités doivent prendre des mesures facilitant les investissements dans

l'agriculture, entreprendre la réforme agraire et apporter des appuis techniques aux planteurs.

Nourrir, vendre et protéger

Aujourd'hui, il est impératif à ce que l'on puisse garantir la sécurité alimentaire de la population et assurer l'insertion dans le marché mondial des filières agricoles tournées vers l'exportation. L'agriculture haïtienne de demain a deux objectifs immédiats : récupérer le marché intérieur et dégager des surplus pour l'exportation. Ce qui demande à ce que l'on puisse imaginer de nouvelles dynamiques d'aménagement des espaces ruraux et repenser la place de l'agriculture dans ces espaces. Cet effort d'aménagement des espaces ruraux ne peut-être que bénéfique pour l'écotourisme et l'économie nationale.

La question agricole est une question de taille. Elle joue un rôle important dans le décollage économique. L'agriculture est un instrument de lutte contre la pauvreté. Elle est au cœur des enjeux du développement durable et de la politique énergétique (biocarburant). En investissant dans l'agriculture, l'État agit sur diverses variables constituant la paix et la sécurité dans le pays. La nouvelle politique agricole haïtienne doit :

- 1- assurer une production agricole et agroalimentaire suffisante pour nourrir la population ;
- 2- soutenir la petite exploitation agricole familiale ;
- 3- renforcer systématiquement les cultures vivrières, les cultures maraîchères, les fruitiers et l'élevage, sans entraver les efforts pour constituer de grandes exploitations quand les raisons économiques l'exigent ;
- 4- améliorer les revenus et les conditions de vie des agriculteurs tout en permettant l'entrée des devises dans le pays ;
- 5- assurer des crédits orientés et garantir la sécurité des exploitants des terres agricoles ;
- 6- former les agriculteurs et faciliter la transformation des produits agricoles et de l'élevage ;

- 7- assurer aux agriculteurs des intrants améliorés ;
- 8- assurer la santé animale et la sécurité alimentaire ;
- 9- préserver les ressources naturelles et améliorer la biodiversité ;
- 10- faire de l'agriculture un moteur de croissance et un instrument de lutte contre la pauvreté ;
- 11- faire du crédit agricole et du micro crédit aux femmes la base pour dynamiser le milieu rural, ce pour augmenter la production agricole ;
- 12- entreprendre des travaux d'irrigation et de construction de route ;
- 13- doter le monde rural des institutions sociales, sanitaires et économiques nécessaires pour encadrer la population.

Axe I : Faire de l'Agriculture le Pilier de la Croissance et du Développement	
Objectifs	Actions
Développer les capacités institutionnelles du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganiser la structure organique du ministère de l'Agriculture. - Renforcer les capacités d'intervention des associations de planteurs. - Soutenir les structures interprofessionnelles en vue de leur appropriation progressive des activités liées au développement des filières agricoles. - Restructurer les institutions publiques conduisant la politique agricole. - Revigorer la recherche agronomique en vue de trouver des solutions aux problèmes techniques du producteur. - Réformer l'enseignement et la formation agricole et adapter continuellement les contenus des programmes, les formules et méthodes de formation à la diversité et à l'évolution des besoins en cadres du monde agricole. - Créer et encourager les banques de crédits agricoles. - Réviser le code rural et la législation agraire. - Élaborer une loi de réforme agro-foncière. - Entreprendre la réforme foncière. - Soutenir le processus de la réforme agraire. - Réviser le cadre juridique et institutionnel des secteurs qui sont en amont et en aval des filières agricoles. - Adopter une loi quinquennale d'orientation agricole. - Élaborer le Schéma Directeur du Développement Rural constituant le cadre de cohérence des différents

	programmes sectoriels en milieu rural.
<p>Développer les infrastructures au développement agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de maîtrise d'eau par la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles existantes. - Réaliser des aménagements hydro-agricoles supplémentaires pour l'irrigation et le drainage de nouvelles terres dans des conditions satisfaisantes de maîtrise d'eau. - Aménager des structures de stockage d'eau. - Améliorer les pistes agricoles dans les zones de production. - Assurer l'information agricole. - Installer des impluviums dans les zones qui en ont besoin. - Construire des barrages en béton en remplacement des barrages traditionnels défaillants. - Installer des stations de pompage de l'eau pour les zones de forte potentialité agricole et situées au-dessus du niveau des rivières. - Réaliser régulièrement des travaux de curage des rivières et canaux d'irrigation. - Renforcer les infrastructures agricoles de base en milieu rural. - Investir dans la construction des routes de campagnes.
<p>Favoriser et encourager l'agriculture durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Régulariser et sécuriser le statut du foncier au bénéfice de l'exploitant. - Protéger les bassins versants et des berges des rivières - Protéger les sols agricoles - Encourager l'agriculture biologique. - Concevoir et développer des systèmes de cultures adaptés à la ressource disponible. - Anticiper l'agriculture au nouveau contexte climatique. - Promouvoir les éléments fixes du paysage. - Protéger les forêts. - Entreprendre des actions de reboisement. - Sensibiliser les agriculteurs au bon usage des pesticides. - Identifier les zones inondables.

Axe II : Relancer la Production Agricole pour Assurer la Sécurité Alimentaire et la Compétitivité de l'Économie	
Objectifs	Actions
Développer le secteur agricole pour assurer la croissance économique	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la surface cultivable. - Augmenter la production et améliorer la productivité par l'utilisation des intrants et l'adoption des techniques nouvelles. - Diversifier les cultures de contre-saison. - Financer le monde agricole en recourant au mécanisme du système de crédit orienté. - Défisicaliser les machines et outils agricoles. - Promouvoir l'élevage et assurer la santé animale. - Développer l'apiculture. - Encourager les entreprises et les particuliers à utiliser les déchets agricoles pour faire du composte et autres produits d'utilité locale. - Encourager l'agro-industrie. - Promouvoir et relever le niveau des exploitations agricoles tout en prenant des actions pour intensifier durablement la production agricole. - Garantir l'efficacité et l'efficience des interventions dans le secteur agricole par la réforme du cadre institutionnel et juridique. - Créer des lycées agricoles et des écoles moyennes d'agriculture. - Harmoniser les interventions intersectorielles et interinstitutionnelles par la concertation et la coordination des actions des secteurs publics, privés et internationaux dans la sphère agricole. - Aider à la structuration des organisations socioprofessionnelles. - Encourager le développement et l'installation des entreprises de location des machines et outils agricoles.
	<ul style="list-style-type: none"> - Donner du crédit en milieu rural afin de permettre aux paysans d'augmenter la productivité des terres et accroître leur revenu. - Faire des femmes commerçantes, qui sont responsables de la commercialisation des produits et denrées agricoles, la possibilité de servir de courroie de transmission du crédit aux Paysans. - Développer les infrastructures nécessaires à la production et la commercialisation des produits agricoles sur les marchés locaux, régionaux et nationaux. - Rendre le producteur agricole autonome sur le plan

	financier.
Développer les filières de la pêche et l'aquaculture pour recapitaliser le monde rural	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'aquaculture vivrière dans les zones à fort potentiel aquacole. - Favoriser le débarquement des produits halieutiques sur le territoire national. - Développer la pêche continentale dans les zones hydro-géographiques favorables. - Renforcer les capacités techniques et managériales des associations de pêcheurs. - Assurer la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture et de la viabilité de la pêcherie. - Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêcherie artisanale. - Aider les associations de professionnelles à mieux conserver et écouler les produits de la pêche et de l'aquaculture. - Favoriser la pêche industrielle pour le marché international.
Développer les filières de l'agro-alimentaire pour assurer des recettes fiscales à l'État et aux Collectivités Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les entreprises de la filière fruit et légume à améliorer leurs techniques de conditionnement pour mieux répondre à la demande du marché mondial. - Encourager le développement de PME de transformation des produits agricoles et de la pêche. - Encourager et aider les étudiants à investir dans les fermes agricoles et dans les entreprises de transformation agricole. - Aider à l'amélioration de PME traditionnelles (guildives, moulin). - Encourager les PME spécialisées dans les filières animales.
Commercialiser et sécuriser les produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les normes phytosanitaires. - Mettre des informations commerciales sur le marché national et international à la portée des producteurs. - Améliorer et standardiser les produits pour mieux se positionner sur le marché international. - Développer des normes et standards pour les produits. - Veiller à la sécurité des produits alimentaires. - Développer l'entreprenariat agricole.
Augmenter les capacités des filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les efforts de modernisation de la filière des fruits et légumes. - Définir un cadre de référence pour des filières jugées prioritaires en maintenant les objectifs agricoles: « nourrir la population et exporter ».

tournées vers l'exportation pour assurer l'entrée des devises dans le pays	<ul style="list-style-type: none">- Négocier des marchés et trouver des niches pour les produits agricoles et agroalimentaires.- Informer et former les professionnels sur les normes relatives à la sécurité des aliments au niveau international.- Négocier et obtenir des accords internationaux favorables aux exportateurs des produits agricoles et agroalimentaires nationaux.
---	---

Chapitre XI

Les axes Stratégique de la Politique de Santé Publique, de Population et du Sport

La nouvelle politique nationale de santé est l'expression administrative du droit à la santé garantie par la Constitution de 1987 et la Déclaration universelle de droit de l'homme de 1948. Les efforts des pouvoirs publics visent à assurer à la population une offre de soin de qualité en les aidant à prendre en charge les problèmes de santé dans ses composantes promotionnelle, préventive, curative et réadaptative. La nouvelle politique de santé à conduire vise à améliorer l'état de santé des populations.

La santé est un capital qu'il faut protéger. Jadis les économistes considéraient les fonds alloués à la santé comme une dépense. Cette façon de penser est derrière nous. La santé si elle ne contribue pas rapidement à faire progresser le PIB, mais par son caractère intrinsèquement lié à l'espèce vivante, est considéré comme un élément de la croissance à long terme. Une population malade n'est pas productive. La collectivité doit financer les projets de construction d'hôpitaux, de centres de santé et de dispensaires dans les zones rurales et dans les villes. Le SIDA est un facteur limitant la croissance du PIB dans certains pays. Travailler pour la croissance économique, c'est assurer la santé des producteurs, ainsi que des hommes et des femmes. La santé est une garantie pour assurer la croissance à long terme.

La mise en œuvre des axes stratégiques retenus doivent assurer :

- la promotion de la santé en garantissant les soins de santé primaires à la population ;
- la promotion de la médecine préventive, de l'hygiène publique et individuelle ;
- la promotion de la médecine alternative et de la culture physique ;
- l'accessibilité aux soins et aux services spécialisés;
- l'intégration des activités de santé ;
- la dynamisation des services de santé à travers le territoire.
- la promotion du secteur privé dans l'offre de soin ;

- la rationalisation de la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources de santé ;
- la participation des individus et des collectivités territoriales dans la gestion des centres hospitaliers et des centres de santé;
- le renforcement de l'enseignement des sciences de la santé,
- la prise en charge des problèmes médico-sociaux ;
- le contrôle de la qualité des médicaments ;
- l'établissement d'un système de sécurité sociale (021) ;
- la réduction du taux d'augmentation de la pression démographique ;
- la régulation du phénomène migratoire ;
- le développement du sport.

Les nouvelles orientations stratégiques ci-dessous décrites doivent permettre à l'État de s'acquitter de ses responsabilités de service public tout en reconnaissant le rôle du secteur privé dans l'offre de soins et de promotion de la santé.

Axe I : Améliorer le Bien-être des Populations	
Objectifs	Actions
<p>Renforcer les capacités institutionnelles des structures sanitaires pour mieux soigner la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités institutionnelles des structures centrales, déconcentrées, départementales et locales. - Renforcer l'environnement juridique et réglementaire du secteur de la santé. - Améliorer les capacités opérationnelles des structures sanitaires intermédiaires et périphériques. - Renforcer la coordination intersectorielle de la politique nationale de santé. - Valoriser la fonction de gestion des structures et programmes de santé. - Élaborer et faire voter par le Parlement <u>la loi portant code éthique</u> pour la recherche épidémiologique, la recherche biomédicale, la recherche sur les systèmes de santé, la recherche en médecine traditionnelle ainsi que la recherche en sciences humaines et sociales. - Augmenter progressivement l'apport de l'État dans le financement de la santé. - Assurer la dynamisation des ordres des professions de la santé en conformité avec l'exercice libéral des professions médicales et paramédicales.

	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un fonds de financement et du développement de la santé. - Créer un institut de veille sanitaire et sociale. - Créer une École Nationale de Développement Sanitaire et Social. - Intégrer les collectivités territoriales dans le conseil d'administration des Centres hospitaliers et de santé. - Renforcer et encourager les universités et Écoles enseignant les disciplines des sciences médicales et du génie biologique.
<p>Améliorer l'état de santé de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité aux services de soins primaires et spécialisés. - Améliorer la qualité des soins. - Développer les ressources humaines. - Accroître les performances des programmes de santé de la reproduction. - Renforcer le contrôle des maladies endémiques et la surveillance épidémiologique. - Promouvoir les mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène et l'assainissement. - Appuyer le développement du secteur privé et la médecine traditionnelle. - Développer la recherche opérationnelle. - Améliorer le cadre de vie des familles démunies et des groupes sociaux vulnérables. - Renforcer les services de médecine d'urgence. - Assurer la couverture vaccinale obligatoire aux enfants. - Lutter contre la mortalité prématurée évitable. - Limiter et réduire l'impact du SIDA sur les individus et les familles par l'exécution d'un plan national de lutte contre le SIDA. - Élaborer et faire voter par le Parlement une loi sur les responsabilités des professionnels de la santé. - Mettre l'accent sur la prévention, la culture physique, l'hygiène publique et individuelle.
<p>Renforcer les infrastructures sanitaires pour une meilleure offre de services et de produits de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une couverture de sécurité sociale aux familles. - Augmenter la couverture médicale et hospitalière. - Coordonner les institutions privées et associatives prestataires des services de santé. - Renforcer le laboratoire national du contrôle des médicaments. - Renforcer la lutte contre les faux médicaments. - Assurer l'offre de médicaments sur tout le territoire. - Renforcer les structures territoriales des soins primaires. - Appuyer les efforts du secteur privé commercialisant les équipements et matériels sanitaires. - Trouver la meilleure adéquation entre offre de soins,

	<p>besoins de santé et population à travers le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le circuit légal de vente de médicaments. - Renforcer les structures médico-sociales. - Renforcer les institutions de formation en sciences infirmières. - Encadrer les praticiens de la médecine traditionnelle. - Encourager les programmes de formation sur les plantes médicinales. - Encourager le secteur de soins à but non lucratif. - Développer les partenariats avec le secteur privé en vue d'avoir un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) par département
--	--

Axe II: Conduire une Politique de Santé Mentale Efficace pour Mieux Assurer la Sécurité de la Population	
Objectifs	Actions
Concevoir, organiser et planifier l'assistance psychiatrique au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en œuvre les programmes de promotion et des plans d'action de santé mentale. - Assurer le processus d'intégration des activités de santé mentale dans les dix départements géographiques. - Définir des stratégies de lutte contre les abus de substance psycho-actives et les autres fléaux sociaux. - Renforcer et superviser les structures et institutions psychiatriques publiques et privées. - Assurer la coordination des programmes de santé mentale en collaboration avec les centres privés et les acteurs de la médecine traditionnelle. - Assurer le suivi et l'évaluation de la médecine mentale.
Prendre en compte et assurer une recherche opérationnelle de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la recherche opérationnelle en santé mentale. - Mener des enquêtes psycho-sociales pour évaluer l'importance des troubles neurologiques, mentaux et psychosociaux dans la population. - Participer à l'information et à l'éducation des populations pour une meilleure sensibilisation et pour leur permettre d'adopter un mode de vie plus sain. - Inverser l'image négative des troubles mentaux et neurologiques dans la population afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population. - Réduire les incapacités liées aux troubles neurologiques, mentaux et psychosociaux grâce à une réadaptation à base communautaire axées sur les groupes vulnérables et les groupes à hauts risques, en particulier les personnes déplacées et les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'intégration de modules de santé mentale et de prévention des toxicomanies dans les cours de formation de toutes les catégories d'agent de santé (médecins, infirmier, sages-femmes, travailleurs sociaux, etc.). - Assurer la formation de personnels en nombre suffisant afin d'avoir des services dans le domaine de la santé mentale et prévenir la toxicomanie. - Revoir le dispositif légal sur la santé mentale et la lutte contre les toxicomanies. - Appuyer la recherche visant à intégrer les soins de santé mentale dans les soins de santé primaires. - Élaborer des stratégies de lutte contre l'abus de substances psycho-actives (alcool, tabac, et autres drogues), notamment à l'intention des groupes vulnérables et à hauts risques que sont les jeunes. - Définir des stratégies de lutte contre les autres fléaux sociaux (criminalité, etc.)
--	--

Axe III : Conduire une Politique de Population Efficace Afin de Promouvoir le Développement Humain

Objectifs	Actions
<p>Réaliser l'équilibre entre les ressources humaines, les ressources économiques et l'environnement en vue d'améliorer la qualité de vie de tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la pression démographique afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens. - Mettre en œuvre des politiques visant la croissance économique soutenue, la création des emplois productifs, la préservation de l'environnement et la consolidation de l'intégration sociale. - Mettre en œuvre une politique de population axée sur une approche intégrée et holistique dépassant le seul secteur de la santé en impliquant l'ensemble des départements ministériels et les collectivités territoriales œuvrant en faveur du développement humain dans la politique nationale de la population. - Impliquer la société civile et le mouvement associatif dans la mise en œuvre de la politique de la population. - Améliorer les conditions de vie des démunis en appliquant des mesures ciblées. - Encourager le planning familial et la limitation de naissance. - Élaborer le projet de loi autorisant l'interruption

	<p>volontaire de grosse (IGV).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la relation et la solidarité générationnelle. - Promouvoir des comportements sains en matière de procréation. - Donner des allocations de solidarité spécifique aux familles démunies en vue de renforcer la lutte contre la pauvreté. - Renforcer l'éducation à la santé et à la santé de la reproduction. - Promouvoir la pleine participation des femmes à la vie politique, économique, social et culturelle. - Rechercher et préserver l'égalité et l'équité du genre.
--	---

Axe IV: Conduire des Politiques de la Ville, des Politiques Sociales et Sportives Efficaces pour Éliminer l'Exclusion Sociale	
Objectifs	Actions
Rénover et Animer les quartiers afin de revitaliser la vie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les actions et les mesures de rénovation urbaines. - Lutter contre la délinquance. - Promouvoir le développement social et culturel des quartiers. - Assurer la revitalisation économique des quartiers. - Développer l'emploi. - Développer la formation sur mesure pour les jeunes en grande difficulté. - Réduire les inégalités sociales et les disparités matérielles en termes d'accès aux équipements urbains entre les quartiers. - Assurer l'animation sportive et culturelle des villes. - Rénover les équipements socio-récréatifs et culturels qui sont en mauvais état. - Lutter contre l'exclusion sociale. - Augmenter les centres socio-éducatifs et de réinsertion sociale.
Assurer l'animation sportive du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réparer et augmenter les infrastructures sportives. - Développer les équipements sportifs. - Diversifier les disciplines sportives. - Soutenir les fédérations nationales et les associations sportives. - Unir la Nation à l'équipe nationale. - Soutenir activement le développement de l'économie du sport. - Renforcer la pratique de l'éducation sportive.

	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir la professionnalisation des disciplines sportives.- Impliquer les Collectivités Territoriales dans l'animation sportive du territoire.- Faire du sport un outil de l'intégration.- Développer les sports d'élite et les sports de masse.
--	--

Chapitre XII

Les Axes Stratégiques de la Politique d'Éducation, de Formation et de la Recherche Scientifique

La demande sociale d'éducation et de formation est un fait marquant du système éducatif haïtien. Les réformes et les politiques éducatives conduites par l'État Haïtien depuis 1979 n'arrivent pas à trouver une solution définitive au grave problème de la scolarisation universelle. L'offre publique en matière d'éducation est historiquement faible et géographiquement inégalitaire. En dépit des efforts budgétaires consentis par les pouvoirs publics et la forte participation des familles au financement de l'éducation, le système éducatif est jusqu'à présent peu efficace. La sphère éducative ne parvient pas à fournir au pays suffisamment de cadres et de techniciens hautement qualifiés et au profil diversifié dont il a besoin pour assurer son développement économique et social.

Mettre le cap sur le développement du capital humain

La trappe à pauvreté conduit à une trappe éducative. Ce problème affecte la scolarisation des milliers d'enfants et réduit les externalités du stock de capital humain dont le pays a grandement besoin pour assurer son décollage économique et social. Il y a en Haïti, d'une part, une relation entre le niveau d'éducation et le niveau de développement économique et, d'autre part, entre la pression migratoire et la pression pour la scolarisation universelle. Le faible niveau du capital humain, associé à une croissance démographique non maîtrisée, aboutit à la rareté des biens économiques et culturels.

La pression démographique et le faible niveau de développement économique ont un impact négatif sur le rendement de l'éducation en Haïti. La pression démographique induit une pression pour la scolarisation universelle. Jusqu'en 2006, 500 000 enfants d'âge scolarisable étaient toujours exclus du système éducatif. L'augmentation graduelle de l'offre scolaire dans le secteur privé laïc et confessionnel ne s'accompagne pas d'une amélioration qualitative du produit de l'éducation. Le rendement scolaire, mesuré par le taux de réussite aux examens officiels et par le taux d'insertion des diplômés, s'est drastiquement diminué.

Les attentes des familles s'amenuisent au fur et à mesure que les étudiants sortis du système éducatif n'arrivent pas à s'insérer dans le marché du travail. Le manque de pertinence des programmes enseignés et l'absence d'alliances entre les chambres consulaires et le système éducatif nuit à l'insertion professionnelle des diplômés. La désarticulation entre l'enseignement dispensé et l'activité économique aboutit au chômage pour les diplômés. L'investissement éducatif doit être rationalisé et les filières prioritaires doivent être identifiées.

Haïti doit investir dans une éducation de qualité qui répond aux besoins et aux exigences du pays. Quand l'éducation est de qualité et orientée dans le sens des choix stratégiques exprimés dans ce plan de sauvetage national, elle devient un investissement rentable pour l'État, la société et l'individu. Les pouvoirs publics ont pour l'obligation de trouver des stratégies en vue d'améliorer les compétences cognitives et spécifiques des individus. Cette amélioration conduira à une plus grande productivité du travail pour la société et de meilleurs revenus pour l'individu.

Trouver de nouvelles sources de financement pour l'UEH

Il y a 20.000 étudiants haïtiens qui financent l'enseignement supérieur dominicain à hauteur de 100 millions de dollars américains en moyenne annuelle. Cette somme représente un manque à gagner pour le système d'enseignement supérieur haïtien. L'intérêt national exige que l'on trouve des mécanismes pour retenir cet argent dans l'enseignement supérieur haïtien, assurer la mixité sociale au sein des campus publics, faire fructifier le patrimoine scientifique et technologique. Une jeunesse haïtienne formée dans les universités haïtiennes rénovées est un impératif national. La nécessité de capter les 100 millions dollars dépensés en moyenne annuelle par les étudiants haïtiens en République Dominicaine pour leurs formations universitaires est une urgence nationale.

L'Université d'État d'Haïti avec une enveloppe budgétaire de l'ordre de \$ 12 millions n'est pas soutenable dans la compétition internationale de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur public au rythme et aux coûts actuels est financièrement intenable, qualitativement suicidaire et socialement injuste. L'UEH n'a

pas les moyens pour recruter des enseignants de haut niveau et créer de nouvelles filières technologiques et scientifiques que nécessite l'urgence du développement économique du pays.

Actuellement, l'UEH garantit une bourse d'études à tout le monde sans prendre en compte les critères sociaux et les conditions de ressources des étudiants. Ce système injuste pénalise les étudiants issus de parents modestes qui n'ont pas de moyens pour acheter les ouvrages et trouver les filières d'études qu'ils aimeraient fréquenter.

Le refus de la remise en cause du principe de la gratuité engendre une détérioration de la qualité de l'enseignement et le départ pour l'étranger des enfants issus des couches sociales supérieures du fait que l'UEH n'est pas en mesure de leur offrir une formation dans les filières de leurs choix. Ces gens peuvent facilement payer le coût de leurs études dans une université publique résolument tournée vers la modernité et l'excellence. L'orthodoxie de la gratuité prive l'UEH des ressources financières qu'elle a besoin pour assurer son développement, affecte sérieusement la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants, désagrège la mixité sociale et provoque une perte de devises pour le pays.

La démographie estudiantine a considérablement augmenté au cours de ces dernières années mais les ressources pédagogiques et les moyens de supports à un enseignement universitaire compétitif et de qualité n'ont pas accru dans la même proportion.

Aujourd'hui, la réforme de l'UEH est un impératif national. La réforme de l'enseignement supérieur public passe par la recherche d'une adéquation entre la qualité, les besoins du pays et l'équité. Les fils d'un médecin, d'un directeur général et d'un paysan n'ont pas les mêmes possibilités d'accès aux ressources éducatives. L'enseignement public doit prendre en compte cette réalité afin de corriger les inégalités de naissance qui peuvent hypothéquer les conditions d'existence d'un groupe d'âge. Les bourses de l'enseignement supérieur doivent être profitables à

ceux qui ont les capacités intellectuelles nécessaires mais qui sont dépourvues de moyens pour prendre en charge le coût de leurs études supérieures. La réforme de l'UEH est donc une urgence nationale.

La dépense publique par étudiant n'augmente pas significativement. La réforme de l'enseignement supérieur public doit lier la qualité à l'équité tout en assurant aux jeunes issus des familles défavorisées qui ont les capacités et les talents les moyens de réaliser leurs études supérieures dans de meilleures conditions. Il y a lieu d'établir un système de bourses sur critères sociaux pour l'enseignement supérieur public, rechercher de nouvelles sources de financement pour assurer un enseignement de qualité et recruter un personnel enseignant de haut niveau en respectant le standard international. Un enseignement public au rabais ne fait pas l'honneur du pays. L'université publique doit être une université de référence à tous les niveaux.

Conduire une politique éducative pour assurer le développement

Les réformes à conduire doivent permettre à l'État de renforcer ses prérogatives dans la gouvernance du système national d'éducation et de formation. Les politiques éducatives, dans un contexte national de crise fonctionnelle et institutionnelle, doivent porter les acteurs du système éducatif à rationaliser leurs interventions et à mettre l'accent sur les vraies priorités nationales et sur les vrais enjeux du pays. La mise en œuvre de nouvelles politiques éducatives doit renforcer le pouvoir de l'État au sein du système éducatif. Par sa fonction d'accréditation et d'émulation, le ministère de l'Éducation nationale doit fixer des objectifs de résultats aux institutions privées d'enseignement. L'État, à travers le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, doit mettre tout en œuvre pour permettre aux institutions d'éducation et de formation de s'acquitter de leurs missions. Il y a nécessité de :

- réviser les politiques curriculaires en vue de concilier et de trouver les jonctions entre les impératifs nationaux, les besoins globaux et les spécificités locales ;

- assurer le développement des capacités et d'adaptation du système éducatif pour mieux accompagner le changement ;
- renforcer le rôle des enseignants par l'impulsion des pratiques pédagogiques facilitant une meilleure répartition des tâches entre le maître et l'élève ;
- revaloriser la fonction enseignante ;
- promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- accroître les responsabilités des écoles dans la gestion des projets pédagogiques ;
- conserver le choix des décisions politiques au niveau central et favoriser l'implication des autorités locales dans la gestion des projets d'établissement ;
- rapprocher l'enseignement technique et professionnel du monde de la production ;
- coordonner les actions des différents ministères intervenant dans le champ de la formation professionnelle et de l'enseignement technique ;
- instituer une commission consultative paritaire (pouvoir central, collectivités territoriales, les chambres consulaires et les organismes de formation) devant se prononcer sur les grandes orientations stratégiques de la formation professionnelle et de l'enseignement technique ;
- renforcer l'enseignement et l'apprentissage des métiers ;
- réformer l'université et l'enseignement supérieur ;
- avoir le monopole de diplômes nationaux (Bac, licence, Master, Doctorat) ;
- veiller sur les organismes habilités à délivrer des certificats ;
- agir sur les flux scolaires par une meilleure gestion de la carte scolaire ;
- assurer la scolarisation universelle et la qualité de l'éducation ;
- assurer le développement quantitatif de l'offre éducative à tous les niveaux ;
- améliorer la pertinence du système éducatif ;
- Réaliser la campagne d'alphabétisation ;
- développer la cohérence et l'intégrité entre les différents niveaux du secteur de l'éducation (formel et non formel) ;
- assurer le développement organisationnel et les capacités de gestion des structures chargées de la gouvernance du système éducatif.

Axe I : Démocratiser l'Éducation pour Éliminer les Distorsions Sociales et Économiques	
Objectifs	- Actions
Réformer le cadre légal pour mieux orienter la politique éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser et codifier les textes législatifs sur l'éducation. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur la réforme éducative. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi d'orientation de l'éducation. - Adopter la loi quinquennale de programmation et du financement de l'éducation. - Élaborer et faire adopter par le Parlement la loi sur la responsabilité des Directeurs d'Établissement Scolaires.
Assurer l'accès à la scolarisation universelle	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les programmes de protection et d'éducation de la petite enfance (les centres préscolaires). - Assurer l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles et les garçons au niveau de l'école fondamentale. - Éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement. - Réduire significativement les disparités de l'offre scolaire entre les départements, les villes et les zones rurales. - Doter chaque section communale d'un établissement de l'enseignement fondamental. - Tenir compte de la spécificité des élèves les plus âgés. - Augmenter le nombre des écoles. - Augmenter le nombre de salles. - Augmenter le nombre d'enseignants - Renforcer le partenariat Public/Privé.
Améliorer la qualité de l'éducation pour avoir un rendement scolaire acceptable	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la formation initiale et continue des enseignants et des cadres administratifs. - Assurer la couverture sanitaire et nutritionnelle intégrale au niveau de l'école fondamentale. - Réviser et assurer la production de manuels scolaires. - Recruter des spécialistes des disciplines connexes à l'éducation pour appuyer le système éducatif. - Améliorer les conditions de travail des enseignants. - Revalorise la fonction de directeur d'établissement. - Renforcer et diversifier les profils de compétences des enseignants. - Établir des critères et des objectifs de résultat aux établissements publics et privés.
Assurer la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un système de planification, de gestion et d'informations intégrées.

<p>pour mieux piloter le système éducatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le modèle de gestion de proximité en vue d'arriver à une meilleure performance des Directions Départementales d'Éducation. - Réformer l'inspectorat tout en lui accordant une plus grande autonomie. - Renforcer et impliquer les Collectivités Territoriales dans la gestion et le fonctionnement des établissements scolaires. - Créer des conseils locaux de soutien à la gouvernance des établissements scolaires.
<p>Contrôler le système éducatif pour mieux assurer l'efficacité scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des critères qualitatifs et quantitatifs pour évaluer la performance globale du système éducatif. - Mesurer la performance des établissements scolaires. - Fixer des objectifs de résultat aux différents paliers du système éducatif. - Créer un observatoire de la performance scolaire.
<p>Assurer l'équité d'accès aux ressources éducatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les frais d'inscription scolaire et autres charges financières au niveau de l'école fondamentale. - Fournir et garantir un kit solaire aux élèves. - Subventionner les ouvrages scolaires. - Réduire les écarts d'accès de moyens entre les groupes sociaux par rapport aux ressources éducatives. - Offrir aux enfants issus des familles socialement et économiquement défavorisées la possibilité de poursuivre leurs études au-delà du cycle obligatoire. - Aider les groupes sociaux faibles à avoir de meilleurs acquis scolaires pour entrer dans la vie active. - Assurer la diversification sociale du marché des élites en donnant des bourses d'études aux élèves issus des parents économiquement défavorisés ayant une acquisition cognitive supérieure à la moyenne de leur groupe d'âge.
<p>Assurer une meilleure gestion du patrimoine immobilier et des accessoires de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les établissements scolaires. - Faire respecter les normes établies par le service du génie scolaire. - Faire respecter les normes et les principes d'assainissement. - Faire respecter les normes de sécurité et d'hygiène.
<p>Assurer le financement de l'Éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Allouer une enveloppe budgétaire représentant 20 % du budget national à l'éducation. - Accorder un pourcentage important du budget de l'éducation à l'enseignement primaire. - Accorder une dotation de fonctionnement aux établissements privés d'enseignement représentant

	<p>10% du budget de l'Éducation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un investissement annuel à hauteur de 10% du budget de l'Éducation. - Bloquer les dépenses de fonctionnement autre que le salaire à hauteur de 33% du budget de l'État. - Renforcer la coopération avec les bailleurs de fonds internationaux.
Mettre en cohérence les programmes existants	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre plus d'emphasis sur l'éducation de base au niveau des Directions Départementales d'Éducation. - Renforcer les programmes d'éducation, de formation initiale et continue des enseignants. - Adopter le modèle unique d'école fondamentale, généraliser le nouveau secondaire et résorber l'ancien bac. - Uniformiser les programmes de formation des enseignants et des cadres administratifs. - Innover dans les stratégies et campagnes d'alphabétisation afin de résoudre le problème d'analphabétisme. - Conditionner les subventions aux écoles privées par la mise en place des programmes d'alphabétisation ; - Accorder une note aux examens du baccalauréat aux élèves qui ont participé aux campagnes d'alphabétisation - Instituer des centres d'alphabétisation dans les écoles publiques. - Encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Axe II : Développer l'Enseignement Technique et Professionnel pour Accompagner le Développement Économique

Objectif	- Actions
Réformer l'enseignement technique et professionnel pour rapprocher le système de formation du marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le Décret de 1985 sur l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle. - Augmenter l'offre et améliorer la qualité de l'enseignement technique et professionnel. - Créer un Observatoire des emplois et des qualifications. - Augmenter et renforcer les centres sectoriels de formation professionnelle initiale et continue répondant à des enjeux de compétitivité (agriculture, agroalimentaire, tourisme, bâtiment/travaux Publics) - Impliquer les chambres consulaires dans les cellules stratégiques définissant la politique de formation

	<p>professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la réactivité et la capacité d'anticipation de l'appareil de formation afin qu'il puisse saisir les opportunités économique et accompagner les projets d'investissement des entreprises. - Aider l'appareil de formation à identifier les grappes sectorielles prioritaires et à identifier les projets d'investissement des entreprises. - Prévoir des conventions sectorielles liant les organismes de formation aux entreprises. - Créer un espace de concertation entre les entreprises et les organismes de formation. - Renforcer la formation en alternance. - Définir des stratégies pour une meilleure reconnaissance sociale du maître d'apprenti du secteur informel.
--	---

Axe III : Réformer l'Université et l'Enseignement Supérieur pour Assurer le Développement Intégral et Harmonieux de la Société Haïtienne

Objectifs	Actions
<p>Réviser le cadre juridique de l'enseignement supérieur pour promouvoir la compétitivité économique d'Haïti</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi décennale d'orientation de l'enseignement supérieur. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi réformant l'Université d'État d'Haïti. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant organisation et fonctionnement les Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPES). - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur les certifications, les diplômes et les gades nationaux. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi sur la diversification des sources de financement des Institutions Publiques d'Enseignement Supérieur (IPES). - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant réglementation des statuts de professeur d'université, de Maître de conférences, d'enseignant-chercheur, d'attaché d'enseignement en prenant le soin de respecter les normes internationales en la matière. - Renforcer les capacités institutionnelles des établissements publics d'enseignant supérieur - Augmenter les bourses de doctorat (Ph.D.) dans les disciplines jugées prioritaires par la loi décennale d'orientation de l'enseignement supérieur (avoir 100

	<p>docteurs par an).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des accords de coopération avec les universités et établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant organisation et fonctionnement des institutions étrangères d'enseignement supérieur qui sont délocalisées en Haïti. - Renforcer le contrôle pour assurer la traçabilité et l'homologation des diplômes, titres et grades académiques obtenus à l'étranger. - Améliorer la pertinence de l'offre de formation en développant les filières scientifiques et technologiques. - Rendre attractive la fonction enseignante afin d'attirer les meilleurs spécialistes et limiter la fuite des cerveaux. - Créer un pôle d'excellence universitaire dénommée « Université Internationale du Roi Henry Christophe ».
<p>Créer des filières professionnalisantes et technologiques pour mieux accompagner le développement local</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la création des Établissements Régionaux d'Enseignement Supérieur et Technique. - Développer en partenariat avec le Secteur Privé afin d'avoir des institutions de formation bac+2 pour répondre aux besoins du marché du travail local. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi autorisant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
<p>Reconnaître et valoriser la recherche pour accélérer le progrès de la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant Création de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant organisation et fonctionnement des Centres publics et privés de recherche et du statut des chercheurs. - Élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant organisation et fonctionnement des Académies Nationales. - Encourager et subventionner les projets de recherche pertinents d'intérêt national ou local.

Chapitre XIII

Les Axes Stratégiques pour Redresser le Secteur Électrique en Haïti

Le problème de l'électricité en Haïti est complexe. Il ne peut être résolu sans une stratégie intégrée de développement économique et social. Pour solutionner le problème de l'électricité, il faut agir en même temps sur les facteurs explicatifs de la pauvreté et sur les obstacles au développement économique. La pauvreté, les freins culturels, la corruption et les difficultés macro-institutionnelles affectent gravement le développement du service public de l'électricité. Les défis socio-économiques du pays constituent des blocages majeurs au développement du secteur de l'énergie électrique. Quarante-vingt pourcent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La majorité des gens, vivant dans les situations économiques difficiles, habitent en milieu rural et dans les bidonvilles. La géographie de la consommation du service d'électricité fait apparaître un déficit net en termes financiers pour ce qui est de l'électricité fournie aux habitants des zones rurales et des quartiers défavorisés. .

Pour la période 2000-2004, Haïti produisait en moyenne 500 GWh d'électricité et vendait environ 45% de cette production. Cinquante-cinq pourcent de l'électricité produite était répertoriée dans la rubrique de pertes et déficits. Le déficit qui persiste est dû aux prises clandestines, au vol et aux pertes techniques provoquées par le vieillissement du réseau de transport et de distribution. Au regard du nombre de clients branchés au réseau, l'on peut dire que seulement 25,5% de la population a accès à l'électricité. La consommation électrique par habitant en Haïti est estimée à 75 KWh alors qu'elle est de l'ordre de 150 KWh en République Dominicaine et 250 KWh à la Jamaïque. Les diverses tentatives de redressement du secteur de l'énergie électrique entreprises depuis 1986 par les pouvoirs publics ont toutes été échouées parce que ces solutions étaient inadaptées aux conditions économiques, sociales et politiques du pays. La plupart des programmes envisagés mettaient l'accent sur la privatisation partielle ou totale du secteur de l'énergie électrique. Idéologiquement, la société n'était pas prête à accepter le modèle de la privatisation. Et politiquement, les autorités de l'État n'ont pas eu le courage d'assumer les conséquences qu'entraînent la libération du marché de l'énergie et la privatisation de l'entreprise

publique de l'électricité. Le débat foncièrement idéologique, ayant marqué le secteur des services publics d'électricité au cours de ces 20 dernières années, commence à céder le pas à un pragmatisme prometteur. Depuis quelques temps, les solutions, faisant l'objet de discussions, mettent l'accent sur le partenariat public/privé.

Électricité : un outil de développement

Le plan du secteur électrique doit tenir compte de l'environnement social, économique, politique et culturel du pays. Le plan doit également tenir compte du potentiel réel du pays, des technologies envisagées, des capacités de financement de la Nation et des possibilités de paiement des consommateurs.

Sans énergie, il n'y a pas de développement économique. Tous les secteurs de l'économie sont affectés. L'électricité est indispensable au bon fonctionnement du tissu économique et est nécessaire à l'amélioration de la qualité de la vie sociale. Il y a nécessité à ce que l'on puisse revoir le schéma d'investissement et inventer une ingénierie organisationnelle et sociale pour permettre à l'entreprise d'électricité de répondre à ses missions premières. Il faut une nouvelle stratégie afin de garantir l'énergie électrique à la population.

La nécessité de développer le tissu industriel, améliorer le confort domestique, promouvoir les activités nocturnes, assurer la diversification des revenus, transformer et conserver les produits agricoles, améliorer la qualité de la vie sociale, améliorer la productivité de l'agriculture et accélérer l'effet d'entraînement de l'électricité sur l'activité économique tant en milieu rural qu'en milieu urbain fait de l'électricité un secteur de développement socioéconomique incontournable. L'État haïtien doit prendre au sérieux le secteur de l'énergie électrique pour pouvoir assurer le décollage économique du pays.

Des contraintes à surmonter

Tenant compte de certaines contraintes, la stratégie adoptée doit permettre au pays, sur une période de 15 ans, d'avoir une consommation d'électricité per capita de 250 KWh, soit le niveau actuel de la consommation d'électricité de la

Jamaïque. On pourrait dire que l'objectif est ambitieux parce qu'il repose sur une hypothèse de croissance annuelle de 5%, impliquant une demande annuelle d'électricité passant de 550 GWh à 2200 GWh, soit une augmentation de 400% sur une période de 20 ans. La satisfaction de la demande de l'électricité nécessite des investissements de l'ordre de 1,20 milliard de dollars sur une période de 15 ans, soit un investissement de l'ordre de 340 millions de dollars tous les cinq ans. Le renforcement de la capacité institutionnelle et la production additionnelle de l'électricité doivent permettre de répondre à 90% de la demande industrielle et commerciale et de satisfaire à hauteur de 60% la demande venant du secteur résidentiel. L'investissement dans le secteur de l'électricité doit être vu dans un premier temps comme un accompagnement au développement économique et social. Dans les 15 premières années, l'investissement peut ne pas être rentable financièrement pour la Compagnie de l'électricité. Étant donné que l'investissement est nécessaire pour le pays, la puissance publique doit couvrir les charges et supporter les déficits enregistrés dans la mise en œuvre du plan sur une période de 15 ans.

Économiquement, l'opération d'électrification est justifiée si l'on analyse en profondeur l'utilité de l'investissement et si l'on comptabilise son impact sur l'économie en général et sur la dynamisation du secteur social en particulier. Les efforts de l'électrification doivent être pensés comme des éléments structurant de l'aménagement du territoire et inscrits dans une logique de maximisation de l'impact sur le développement. Tenant compte de l'état des finances publiques, l'État haïtien ne peut pas consentir, à lui seul, tous les investissements nécessaires pour assurer au pays une couverture en énergie électrique. Le secteur privé, à lui seul, ne peut pas prendre en charge tous les frais inhérents au bon fonctionnement du service d'électricité marchand. De nouvelles ingénieries organisationnelles, financières et sociales doivent être inventées en vue de réaliser cette entreprise combien importante pour le développement socioéconomique du pays.

Le secteur public doit notamment trouver les moyens pour garantir, dans une plus large mesure, les risques financiers des projets d'électrification afin d'attirer les

investissements privés, particulièrement par la mise en place de mécanismes transparents de sélection des candidats potentiels et d'attribution de subventions pour certaines composantes de l'investissement à long terme. Le besoin en moyens financiers pour permettre au pays d'avoir 250 kWh per capita est estimé à 1,2 milliard de dollars américains. Cette somme est répartie de la façon suivante : production : \$ 750 millions ; transport : \$ 230 millions ; distribution \$ 200 millions ; renforcement institutionnel : \$ 20 millions. Cet investissement, dans un intervalle de 15 ans, devra permettre l'électrification de 90% de communes 24/24, assurer 250 KWH d'électricité par habitant et arriver à l'équilibre financier.

Axe I : Redresser le Secteur de l'Électricité Afin de Favoriser le Développement Économique et Améliorer la Qualité de la Vie Sociale	
Objectifs	Actions
Renforcer la capacité de la Compagnie nationale de l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser et moderniser le cadre légal du service public de l'électricité. - Renforcer les capacités opérationnelles et techniques de l'EDH. - Reconsidérer le schéma organisationnel et financier du secteur électrique pour mieux prendre en compte les investissements et les apports des collectivités territoriales et du secteur privé. - Assurer la sécurité électrique du pays. - Bâtir des ouvrages électriques répondant aux exigences de la demande en termes de qualité, quantité et compétitivité. - Assurer et garantir la transparence dans les opérations d'investissement. - Vendre des certificats de réduction d'émission de gaz à effet de serre afin de réduire le coût d'investissement et améliorer le plan de compte de résultat. - Développer des partenariats public/privé. - Établir des normes de transparences pour les transactions d'achats et de vente de l'électricité. - Planifier l'offre et la demande de l'énergie électrique. - Suivre et gérer les fonctions d'achats, de transport et de mouvement d'énergie.
Investir dans les infrastructures et dans la	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un réseau de transport et de distribution à l'échelle nationale efficace avec 450 kms de lignes de transport reliant les grandes villes additionnées à 2 000

logistique pour assurer la production d'électricité	<p>Kms de lignes de distribution.</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir trois centrales au Charbon de 120 MW chacune soit 360 MW additionnels ajoutés au réseau.-- Avoir un système de télécommande moderne et fonctionnel.- Avoir une compagnie nationale d'électricité modernisée et fonctionnelle- Encourager les investissements privés dans le secteur de l'électricité.
Favoriser le développement socioéconomique du pays en garantissant l'accès à l'électricité à toute demande solvable.	<ul style="list-style-type: none">- Augmenter l'offre de l'électricité destinée à la production industrielle.- Augmenter l'offre de l'électricité destinée au secteur commercial et résidentiel.- Fournir le service électrique dans toutes les villes et dans les bourgs de plus de 2000 habitants de manière continue.- Assurer aux consommateurs du secteur résidentiel un service au tarif abordable en adoptant un système croisé de subvention et de fiscalité.- Assurer l'électrification des zones rurales afin de promouvoir l'aménagement du territoire et de stimuler le développement économique.

Chapitre XIV

Les Axes Stratégiques de Financement du Développement

Trouver des moyens innovants pour financer le développement national, éviter les tracasseries interminables des bailleurs traditionnels, développer l'investissement privé et financer les grands travaux publics exigent la définition d'une stratégie de financement du développement. Depuis plusieurs décennies, le pays fait face au difficile problème du financement du développement. Après l'échec de la BNDAI, la politique gouvernementale a paralysé les actions tendant à trouver des moyens innovants pour financer le développement national. L'échec de la BNDAI doit servir de leçon aux nouvelles initiatives de financement du développement en Haïti.

À l'étranger, l'expérience des Banques de Développement se poursuit. Le Mali a déployé des efforts pour trouver des financements afin de relancer son économie. Il mobilise l'épargne intérieure et fait appel aux capitaux externes. Tenant compte de l'ampleur de ses besoins, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) et d'autres institutions de financement du développement ont été créées. L'Afrique du Sud a créé la **Banque de Développement d'Afrique du Sud**, institution de développement appartenant entièrement à l'État sud-africain. Elle se spécialise dans les investissements et la recherche des partenariats publics et privés dans le cadre du financement des projets de développement. Le président José Eduardo Dos Santos a créé, en 2006, la Banque de Développement Angolais (BDA) dont l'objectif est de stimuler les investissements et de soutenir le secteur productif en finançant les programmes, les projets, les travaux et les services. La BDA est un instrument financier d'exécution de la politique de développement et d'investissement du gouvernement. On ne saurait ne pas mentionner la « China Investment Bank » ayant joué un rôle formidable dans le miracle chinois.

Ailleurs, les banques de développement, instruments financiers de plus en plus innovants, font leur apparition comme outils efficaces de financement du développement. La mobilisation des ressources financières est une condition nécessaire à tout processus de développement économique et social. Elle implique,

en premier lieu, la mobilisation des ressources intérieures, publiques ou privées, de chaque pays et de chaque région. Elle suppose tout à la fois l'existence de systèmes bancaires et de régimes fiscaux efficaces et équitables.

Un événement qui pousse à réfléchir autrement

Après la catastrophe du 12 janvier 2010, la reconstruction est une nécessité. Une fois pour toute, Haïti doit réaliser des projets pour changer radicalement la cadence de la vitesse de son développement, laisser définitivement sa situation de croissance molle et faire émerger une économie environnementalement et socialement durable. Tenant compte des expériences du passé et du manque de crédibilité de l'État, il faut trouver des solutions innovantes et réalistes afin de créer une institution ayant la capacité de mobiliser des fonds pour le développement et la reconstruction du pays. Une structure à capitaux haïtiens exclusifs n'aura pas la capacité de répondre aux enjeux et aux défis du développement et de la reconstruction nationale. Pour y arriver, il faut faire appel aux capitaux étrangers et aux expériences des banques multilatérales de développement. Dans cette logique, la création d'une Banque Internationale de Développement et de Reconstruction d'Haïti (**BIDRH**) s'impose comme moyen pour pérenniser les effets de l'engagement de la communauté internationale en Haïti et financer les activités du développement.

Les activités de la reconstruction, même si elles peuvent faciliter l'entrée des fonds dans le pays, comportent le risque élevé d'un fort taux de retour de cet argent à l'étranger. Deux raisons expliquent ce phénomène. D'abord, les entreprises nationales participant à hauteur de 50% du PIB ont été anéanties par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 : elles ne seront donc pas bénéficiaires des activités de la reconstruction. Ensuite, la faiblesse des institutions nationales de formation professionnelle les empêche de fournir dans l'immédiat une main-d'œuvre qualifiée rapidement employable pour participer aux activités de la reconstruction. Les efforts de la communauté internationale risquent de ne pas avoir des retombées économiques et sociales positives et durables pour Haïti si le taux de retour de l'argent de la reconstruction oscille autour de 70%. Ce risque est d'autant plus élevé qu'une bonne partie des matériaux de construction viendront de l'étranger ainsi que

le personnel de conception et technique. Donc, les efforts de recapitalisation des paysans et des producteurs locaux sont pratiquement faibles avec le train de la reconstruction tel qu'il est actuellement envisagé. Comment ne pas faire l'effort de trouver et de proposer une formule pour pérenniser les efforts consentis par la communauté internationale en Haïti dans le cadre du projet de la reconstruction. Y penser c'est mettre en place des mécanismes pour y arriver.

La Constitution d'une Banque mobilisant les ressources internes et externes pour accompagner le développement du pays s'impose comme la condition *sine qua non* du succès de l'entreprise de reconstruction et de développement de l'Haïti de l'après 12 janvier 2010.

La Banque Internationale de Développement et de Reconstruction d'Haïti (BIDRH)

Sortir Haïti du marasme actuel nécessite de la part des Haïtiens l'esprit d'ingéniosité et d'innovation. Il faut transcender les démarches traditionnelles et les vieilles habitudes qui ont conduit au naufrage national. Pour assurer le financement de son développement, Haïti doit trouver des stratégies pour unir la générosité de la communauté internationale aux ressources internes. D'où la nécessité de définir un cadre rationnel de financement du développement national par l'établissement d'une Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti en vue de collecter les fonds nécessaires pour le financement de projets d'intérêt collectif (*équipements collectifs, logements sociaux*) mais aussi pour accorder des prêts à plus ou moins long terme aux agriculteurs, commerçants, industriels, collectivités territoriales, etc. Une telle entreprise doit trouver les juxtapositions entre l'intérêt de la société et l'efficacité économique et sociale des projets retenus. C'est pourquoi, la Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti doit mobiliser les capitaux publics et privés en vue de joindre les objectifs globaux de développement aux impératifs spécifiques des acteurs économiques. L'économie nationale doit être financée. Pour cela, il faut inventer des mécanismes innovants.

Le développement est un processus complexe et compliqué exigeant des investissements massifs de fonds. Dans cette optique, et au regard des missions de

la BIDRH, l'État doit participer au capital de l'institution. À ce titre, la Banque de la République d'Haïti peut, au nom de l'État haïtien, être actionnaire de la BIDRH. La BIDRH est un consortium mobilisant des fonds publics et privés. Les institutions multilatérales spécialisées dans le financement du développement : Banque Interaméricaine de Développement, Banque Mondiale et Banques étrangères participeront à la constitution du capital social de la BIDRH. Des agences bilatérales et multilatérales de développement peuvent apporter des fonds dans le cadre du financement des projets de la Banque. Les fonds éthiques, le mécénat et les fondations, dans le cadre des projets spécifiques, seront appelés ou sollicités afin de trouver des fonds additionnels pour pérenniser les actions de la Banque.

La Banque Internationale de Développement et de Reconstruction d'Haïti est une société anonyme dirigée soit par un Conseil d'Administration ou un Directoire avec Conseil de Surveillance dotée d'une totale autonomie de gestion. Les institutions financières internationales qui prennent participation au capital de la BIDRH siégeront au Conseil d'Administration. Cette Banque qui sera gérée à l'abri des turpitudes politiques haïtiennes. Le Président-Directeur Général sera un Haïtien compétent et expérimenté.

La Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti aura une structure organisationnelle, transparente, sérieuse et efficace au même titre que les grandes banques étrangères. Elle sera certifiée ISO (International Standard Organisation), appliquant ainsi les principes de management par la qualité. Elle sera auditée chaque année. Les conditions d'accord de crédit seront transparentes et réglementées. Le risque de crédit sera géré de façon efficace. Tous les prêts accordés seront couverts par un mécanisme d'assurance contre le risque de défaut de l'emprunteur (incapacité de rembourser, ne pas payer ses annuités à temps).

La BIDRH entend dépasser la vision traditionnelle actuelle de la fonction de banque pour inscrire ses actions dans un cadre résolument tourner vers le financement des activités de développement économique et social. La Banque Internationale de Développement d'Haïti sera une banque de crédit, une banque d'investissement et

de promotion de développement économique et social. Dans ce sens, elle sera propriétaire en totalité ou en partie des sociétés de construction de route (système de péage), des sociétés immobilières (logements sociaux, bureaux pour entreprises), Compagnies maritimes (ferries desservant les îles adjacentes, assurant le transport de marchandises au sein de la CARICOM), aériennes (desservant les grandes mégapoles où résident les Haïtiens de la diaspora), etc.

La Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti aura un portefeuille d'actifs diversifiés diminuant ainsi son risque d'investissement tout en satisfaisant les besoins collectifs.

Le Grand Emprunt National

L'importance du grand emprunt national en direction principalement de la diaspora, et pas uniquement, vise à utiliser la force de la diaspora haïtienne dont les dirigeants n'ont suffisamment pas conscience. L'idée de Bons de développement est la meilleure façon de capter une partie de l'épargne des Haïtiens. Il ne s'agit pas de donner mais de prêter pour une durée bien déterminée. Israël ne pouvant pas lever des fonds sur les marchés financiers a eu recours à l'argent de sa diaspora via des bons d'État. L'Inde fit pareil. Des moyens incitatifs (Vote des Haïtiens à l'étranger via leur ambassade, rétention d'un mois de salaire pour souscrire l'emprunt pour le président de la République, PM, ministres, parlementaires, DG, etc.), la mise en avant du patriotisme haïtien, le désir de vivre ensemble feront à coup sûr le succès de ce Grand Emprunt. Ces moyens incitatifs ont été mis en évidence par Dilip Ratha⁹ qui reconnaît en cette approche un moyen sûr et stable de financement. Une fois que le fonds placé dans l'opération du Grand Emprunt arrive à maturité, chaque souscripteur aura la possibilité soit de retirer son argent soit de devenir copropriétaire des entreprises appartenant à la Banque en acquérant des actions à prix préférentiel pour le montant équivalent aux bons souscrits.

⁹ Économiste à la Banque Mondiale

Alliance Avec les Banques Multilatérales de Développement

La Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti sera un consortium, ce qui implique la participation d'autres institutions à son capital comme la BID, le secteur privé haïtien, Banque Mondiale, les fonds multilatéraux d'appui au développement et les agences bilatérales de développement, etc. Les fonds éthiques seront vivement recherchés pour le financement des projets sociaux. Les fonds étrangers destinés à la protection de l'environnement seront activement recherchés dans le cadre du financement des projets environnementaux.

Exemple de la constitution de la Banque de Développement du Mali :

Actionnaires	En %
État du Mali	19,58
BCEAO	15,96
BOAD	15,96
CCIM	12,87
Privés Maliens	8,26
BMCE	27,38
Total	100,00



Les garanties pour les souscripteurs au Grand Emprunt

Les déposants et souscripteurs seront garantis par la solidité du consortium (partenariat public/privé/institutions internationales) mais aussi par le sérieux et la transparence de la structure organisationnelle de la Banque. Le principe de management par la qualité sera scrupuleusement respecté et la Banque sera

auditée annuellement. De même, sa structure de management par un Directoire avec Conseil de Surveillance est autant de gage de garantie aux souscripteurs.

La Banque et les objectifs du millénaire pour le développement

La Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti, du fait de son objectif intrinsèquement tourné vers le développement, participera à la lutte contre la pauvreté en vue d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. La BIDRH va agir sur les différentes variables explicatives de la pauvreté :

- a) **Emploi.** À l'aide du financement des activités d'entreprises porteuses des projets générateurs d'emplois dans les zones défavorisées, la BIDRH contribuera à réduire la pauvreté en donnant des emplois dans le secteur productif aux gens.

- b) **Éducation.** Elle est une priorité de la Banque. Les études en économie de l'éducation ont prouvé que l'éducation entant que capital incorporé à la personne, est une condition fondamentale du développement économique et social. La Banque financera les projets de scolarisation universelle pour les deux sexes. Véritable interlocutrice des institutions multilatérales intéressées au secteur social, la BIDRH soutiendra les projets de formation professionnelle et d'enseignement technique. Sans des techniciens et des professionnels qualifiés, il sera difficile d'atteindre le développement et de bâtir durablement une Nation haïtienne socialement juste et environnementalement responsable. L'alphabétisation est un handicap au progrès social et au développement économique. La Banque financera des programmes d'alphabétisation débouchant sur l'insertion professionnelle. Des bourses d'études universitaires aux méritants venant des groupes sociaux en difficulté économique feront partie de la politique d'intervention sociale de la Banque.

- c) **Agriculture.** Elle est une activité qui emploie 60% de la population active en Haïti. Bien que participant à hauteur de 25% du PIB, l'agriculture, comme vecteur de la croissance, est négligée depuis trois décennies. À la clé, on a

l'exode rural, la bidonvilisation accélérée du pays, la détérioration des ressources collectives en milieu urbain et la violence dans les quartiers populaires. Sans la paix et la nourriture, il n'y aura pas de progrès. La Banque financera les projets agricoles. Elle participera au renforcement des capacités des petits exploitants agricoles par des appuis soutenus en vue de faciliter leur accès aux intrants notamment l'engrais, les fertilisants, l'insecticide, les semences améliorées, le matériel végétal, la pompe et station de pompage de l'eau, les canaux d'irrigation etc. La Banque donnera un accès aisé et sécurisé aux agriculteurs à travers son **bureau de crédit rural**. Elle fournira aux producteurs des informations relatives à l'évolution des prix des produits agricoles sur le marché national et international. Elle offrira aux producteurs des possibilités de connexion efficace aux réseaux et aux circuits mondiaux de distribution et de commercialisation. Les investissements dans le monde rural doit permettre de bancariser les ménages ruraux et les exploitants agricoles ; moderniser l'agriculture grâce à l'actualisation des études disponibles et à la vulgarisation des résultats des études nouvelles; maîtriser l'eau ; assurer une culture attelée et mécanisée ; réaliser des grands aménagements agricoles avec ouvrages d'œuvre pour la régulation de l'eau.

- d) **Micro crédit**, outre le financement des petits projets et le financement des toutes petites entreprises (TPE) et les PME de transformation des produits agricoles, le crédit de la Banque vise le développement de l'autonomie des femmes et l'égalité des genres. En fournissant du crédit aux femmes rurales impliquées dans la commercialisation des produits et denrées agricoles, la Banque vise la réduction de la pauvreté.

- e) **Énergie renouvelable**. Le remplacement du charbon de bois comme principale source d'énergie pour la cuisson des familles sera une priorité de la BIDRH. Dans sa stratégie de développement durable, la Banque, avec l'appui de ses partenaires multilatéraux et bilatéraux, aidera les familles à s'équiper des réchauds améliorés et des sources d'énergies alternatives aux bois et au charbon. La Banque financera des projets d'électrification des zones rurales.

- f) **Environnement.** La croissance durable est une croissance qui prend en compte la dimension environnementale de la richesse. La Banque financera les projets environnementaux non seulement pour assurer la santé de la population économiquement viable mais également pour assurer la pérennité de la croissance. Les investissements consentis ne seront pas durables si l'environnement continue à se détériorer. La lutte contre la désertification et le changement climatique ne sera pas indifférente des actions de la Banque. La promotion d'une économie environnementale sera l'une des priorités de la Banque. En ce sens, la Banque soutiendra les exploitants et les producteurs des alimentations biologiques. La Banque, avec l'appui de ses partenaires internationaux, accordera une importance au projet visant à accroître les superficies boisées pour participer à la création des puits de carbone et aider ainsi à augmenter le potentiel de séquestration dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Copenhague sur le Changement Climatique. La Banque va encourager, dans le cadre des projets spécifiques appuyés par les fonds multilatéraux, les projets d'atténuation des effets de gaz à effet de serre. Elle financera les entreprises spécialisées dans les énergies propres.
- g) **Eau.** La Banque va appuyer et financer les projets pour une gestion durable des équipements d'hydraulique rurale et le système d'adduction d'eau potable.
- h) **Logement.** Le logement est à la fois un instrument de promotion sociale et un investissement économique. Quand le BTP va, tout va. Le financement des projets de logement respectant les normes de construction et notamment les normes parasismiques sera assuré par la banque.
- i) **Partenariat.** Un partenariat mondial pour le développement peut aider la Banque à trouver des fonds plus faciles pour financer les activités de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Dans ce sens, la Banque développera des stratégies pour impliquer les fondations, les gouvernements étrangers et les mécènes dans le financement des projets à impacts sociaux et générateurs de revenus tout en assurant la promotion du développement durable. Le

financement interne du développement et la lutte contre la pauvreté exigent la mobilisation de fonds externes et des fonds innovants moins contraignants. En ce sens, la Banque déploiera ses efforts pour obtenir les financements éthiques, la solidarité et les partenariats avec les institutions financières internationales engagées dans la lutte contre la pauvreté.

Une Banque au service du développement du secteur privé

La Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti va :

- a) prendre des participations dans les entreprises stratégiques du pays ;
- b) apporter des financements sous forme de prêts et de prise de participation ;
- c) soutenir le développement des entreprises ;
- d) aider à redresser les entreprises par le partage de savoir-faire en matière de gestion d'entreprise ;
- e) intervenir dans le tourisme, le transport, l'agriculture ;
- f) contribuer à la croissance économique durable et à la diversification des recettes extérieures du pays ;
- g) encourager la création des emplois productifs en milieu rural pour limiter l'exode des jeunes ;
- h) contribuer à la bancarisation du pays et à lutter contre l'inflation ;
- i) contribuer à l'équilibre de la balance des paiements ;
- j) mobiliser l'épargne locale et mieux l'orienter dans le moyen et le long terme ;
- k) mettre en confiance les porteurs de projets afin d'augmenter les investissements directs étrangers (IDE) ;
- l) faire de la BIDRH la plus grande banque de financement rural de la Caraïbe.

Une Démarche de développement

La Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction d'Haïti, pour être plus efficace, cherchera à focaliser ses efforts sur l'appropriation des stratégies nationale de développement d'Haïti, par l'examen rigoureux du Programme Indicatif National (PIN) des agences multilatérales de développement (UE, BM, BID, PNUD, BCD), par la maîtrise des programmes directeurs des agences bilatérales de

coopération au développement (USAID, ACDI, AFD, AECI, etc.) et par le ciblage des fonds éthiques des pays de l'Amérique et de l'Europe du Nord. En collaboration avec les départements techniques des ministères, la BIDRH analysera les documents de politique nationale de développement. Elle s'appropriera les politiques des bailleurs de fonds internationaux d'Haïti et leurs domaines d'intervention. Après cette étape, la banque mettra ses interventions en adéquation avec les objectifs macro-économique de la politique nationale de développement, en symbiose avec les visions des différents partenaires de développement d'Haïti. C'est fort de ces outils que la BIDRH pourra peaufiner ses plans d'action sur le terrain. Ce plan d'action vise la proximité des exploitations agricoles, la conception et la vente des produits bancaires adaptés aux capacités de revenu des exploitations agricoles, l'appui à l'appropriation des politiques nationales de développement par les ruraux et les exploitants agricoles, l'encouragement à la consommation des produits bancaires par les ruraux, l'insertion des producteurs ruraux dans le secteur bancaire pour une meilleure visibilité et prise en compte des intérêts de la Nation.

La stratégie de financement doit permettre au pays de :

- a) identifier les mécanismes de financement de la stratégie de développement durable ;
- b) créer une Banque de Développement pour financer les investissements publics et privés ;
- c) lancer le Grand Emprunt National pour redynamiser l'activité économique et financer le développement des grands projets publics ;
- d) mobiliser les fonds éthiques, les fonds socialement responsables et les fonds solidaires afin de financer les grands travaux, les projets et les équipements sociaux durables ;
- e) créer, dans 10 ans, la City of Port-au-Prince afin de doter Haïti d'un fonds stratégique pour, d'abord, accumuler le capital financier indispensable au financement du développement et, ensuite, gérer efficacement les risques (Matières premières, Ouragans, Inondations, tremblement de terre etc.) affectant l'économie ;

- f) créer, dans 15 ans, un Fonds Souverain permettant au pays d'accumuler le capital financier nécessaire au financement du développement et avoir les moyens pour gérer de manière efficace toute une série de risques dont les conséquences sont désastreuses pour les plus vulnérables.

Axe I : Créer une Banque Nationale de Développement Afin de Financer les Grands Projets d'Intérêt Collectif	
Objectifs	Actions
<p>Doter le pays d'une institution capable de mobiliser des fonds importants afin de financer les grands projets publics et privés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Canaliser les transferts des Haïtiens d'outre-mer par le déploiement de la Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction (BIDR) dans chaque mégapole à forte concentration haïtienne (Exemples du Maroc et de la Tunisie). - Collecter une partie de l'épargne des Haïtiens qui sont installés dans les mégapoles étrangers. - Porter 600.000 Haïtiens de la diaspora à souscrire à un Plan Épargne Logement à raison de \$200/mois et de 7 ans de maturité. (En un mois : $600.000 \times 200 = \\$120.000.000$. En une année : $\\$120.000.000 \times 12 = \\$1.440.000.000$, soit un investissement annuel de 1.440 Mds \$ pendant 7 ans.) L'investissement sur 7 ans est de \$10.080.000.000. - Émettre et gérer le Grand Emprunt National. - Créer et gérer des produits financiers garantissant la viabilité des activités de la BIDR. - Créer un livret A. - Développer des produits financiers innovants. - Trouver des partenariats possibles dans le cadre du financement des grands projets d'État. - Rechercher l'appui et le financement des fonds éthiques. - Établir des partenariats entre la Banque Nationale de Développement et les Fonds Éthiques dans le cadre du financement des grands projets d'État (Autoroutes, aéroports, logements sociaux, chemins de fer, système d'adduction d'eau potable, etc.). - Rechercher l'appui des fonds multilatéraux pour la Banque de Développement. - Avoir une assurance internationale pour les activités de la Banque du Développement (garantie les dépôts du PEL de Diaspora). - Chercher et avoir l'apport financier des Banques Multilatérales à hauteur de 3 milliards de dollars (Banque Interaméricaine de Développement, Banque Mondiale, Banque Européenne de

	Développement, Banque Caribéenne de Développement, Banque Européenne d'Investissement ¹⁰).
Financer les équipements des Collectivités territoriales et les grands projets d'infrastructures de l'État	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder des prêts à moyen et long termes aux Collectivités territoriales pour financer leurs projets (Exemple de la Banque DEXIA). - Financer les grands projets d'État (Routes, Autoroutes, Aéroports, Ports, logements, Chemins de fer, industries, Compagnies maritimes et aériennes, Parc attractif, Écoles, lycées techniques, Hôpitaux, Universités.).
Financer le développement agricole et industriel	<ul style="list-style-type: none"> - Financer le développement agricole et industriel par l'octroi des prêts à moyen et à long termes au secteur privé. - Financer les infrastructures touristiques.

Axe II : Lancer un Grand Emprunt National

Objectifs	Actions
Collecter 1 Milliard \$ pour financer les efforts de reconstruction nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Émettre les bons de développement (Banque Nationale de Développement). - Porter les Haïtiens de l'intérieur et de la diaspora à souscrire aux Bons. - Faire obligation aux président de la République, Premier ministre, ministres, parlementaires, Directeurs généraux d'accorder 1 mois de salaire à la souscription de bons (l'exemple vient d'en haut). - Faire appel à l'élan civique et patriotique de tous les Haïtiens au sens d'un effort de solidarité nationale à travers une forte campagne de marketing et de communication impliquant artistes et intellectuels, mettant en avant notre passé glorieux, le patriotisme, l'amour du pays, la solidarité entre les Haïtiens, le désir de vivre ensemble, l'effort à consentir pour construire l'Haïti dont chacun de nous rêve. - Créer un Label « Entreprises citoyennes » pour toutes entreprises ayant souscrit aux bons.

¹⁰ La Banque Européenne d'Investissement, principale institution financière de l'Union Européenne, joue un rôle important dans le rapport de l'UE avec les pays en développement. Elle finance des projets dans le Sud qui ont des conséquences économiques, environnementales et sociales. Les prêts de la BEI hors de l'UE augmentent depuis l'accord de Cotonou de 2003. Par ses actions de développement, la Banque Internationale de Développement et de la Reconstruction peut établir des accords de partenariat avec la BEI dans le cadre de l'Accord de Cotonou d'autant plus que la BEI cherche à s'implanter dans la Caraïbe.

	<ul style="list-style-type: none"> - Vote des Haïtiens vivant à l'étranger des facteurs incitatifs à la souscription de bons par nos compatriotes d'outre-mer.
Trouver des fonds additionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Entamer des négociations avec le gouvernement américain afin qu'une partie des impôts des immigrants haïtiens aux États-Unis soit versée au fisc haïtien. Tous ces mécanismes financiers (titrisation et bons de la diaspora) pour contourner la question de la raréfaction des capitaux ont pour condition essentielle un changement de gouvernance à la tête de l'État en Haïti.

Axe III : Créer un Fonds Souverain constitué d'un ¼ du Grand Emprunt National (\$250 millions)

Objectifs	Actions
<p>Créer un Fonds Souverain pour l'accumulation du capital et intervenir sur les différents marchés afin d'avoir les moyens pour financer le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir sur les marchés de Change, actions, indices, Matières premières, etc., pour faire fructifier le fonds initial à travers un processus d'achat et de vente d'actifs. - Profiter des opérations d'arbitrage entre marchés à terme et au comptant. - Rechercher et appliquer des innovations financières.
<p>Fonds de couverture</p> <p>1- Se protéger contre les variations des prix des matières premières (Pétrole et denrées alimentaires).</p> <p>2- Se couvrir contre les grands risques liés au climat (Inondation, ouragans, sécheresses, tremblements de terre, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer les risques liés aux matières et denrées alimentaires grâce aux techniques modernes de gestion de risque que sont les « options sur matières premières », les contrats à termes et « commodities swaps » par exemple. - Se prémunir contre les risques d'inondations, d'ouragans, de sécheresse grâce aux dérivés climatiques et les bons de catastrophes « CAT-BOND ». <p><i>Chaque fois que le prix du pétrole augmente sur le marché international, la population le subit de plein fouet. Il en est de même pour les denrées alimentaires (émeutes de la faim aboutissant au départ du PM J.E ALEXIS) et les catastrophes naturelles (les ouragans Fay, Gustav, Hanna et Ike). Ce qui est surprenant, c'est qu'à chaque fois il n'est pas rare de voir le président de la République avouer sa totale impuissance face à ces chocs touchant notre peuple.</i></p>

Axe IV : Faire de Port-au-Prince la Première Place Financière de la Caraïbe.

Objectifs	Actions
<p>Lancer le Projet de « La City de Port-au-Prince »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une expertise en matière de gestion d'actifs, de courtage et d'assurance dans la Caraïbe. - Poursuivre le processus de modernisation du système bancaire haïtien, moderniser et réformer les lois bancaires haïtiennes. - Permettre l'installation des banques étrangères. Développer la formation de haut niveau en Finance de marché et en informatique qui soit la référence dans la Caraïbe. - Développer un Centre de recherche en mathématique Financière et informatique. - Établir une veille informationnelle dans le domaine de la finance de marché.

Axe V : Financement Mixte de Grands Projets par les « Fonds Éthiques » et « Fonds Souverains » Étrangers

Objectifs	Actions
<p>Faciliter des relations de partenariats entre le Fonds Souverain haïtien avec les fonds étrangers dans le cadre de grands projets (Chemins de fer, autoroutes, aéroports, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver de partenariats dans le financement de grands projets avec les fonds souverains du Koweït, des Émirats Arabes Unis, etc. <p><i>Exemple des fonds des Émirats Arabes Unis:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Abu Dhabi Investment Authority détient de participation dans Citigroup, HSBC, Sopny, Apollo, etc. - Le fond Mubadala détient de participations dans Ferrari (Italie), AMD(USA), etc. <p><i>Exemple des fonds du Koweït :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Koweït Investment Authority détient de participation dans Daimler (Allemagne) <p><i>Exemple du fonds Temasek du Singapour :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none">- Temasek détient de participation dans Merrill Lynch. <p><i>Exemple du fonds chinois China Investment Corporation :</i></p> <p>CIC détient de participations dans Morgan Stanley (USA), Blackstone (USA), etc.</p>
--	---

Chapitre XV

Le Cadrage Économique du Plan de Sauvetage National

L'effort de rénovation et de changement doit être soutenu. Permettre au pays de passer d'une situation de détresse à une situation de prospérité et de sécurité complète demande des moyens. Pour cela, il faut mobiliser les ressources internes et externes. Le Plan Stratégique de Sauvetage National identifie au niveau de chaque axe stratégique les mesures à prendre pour doper la croissance économique, moderniser l'État, rendre effective la décentralisation, restaurer et préserver le capital écologique et améliorer durablement les conditions de vie de la population.

Les moteurs de la croissance identifiés et privilégiés par le Plan Stratégique de Sauvetage National pourront avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble du corps social si les investissements indiqués sont consentis et si les principes de bonne gouvernance sont respectés. La stratégie préconisée met l'accent sur des secteurs pouvant doper la croissance. Il demeure entendu qu'un pacte intergénérationnel de progrès qui prépare l'avenir doit avoir un investissement cumulé (public/privé), représentant une part importante du PIB sur une période longue. Étant donné que le développement se pense en cycle générationnel et compte tenu du niveau de la capacité d'investissement des pouvoirs publics et de la faiblesse de l'épargne nationale, le document mise sur la bonne gouvernance pour avoir non seulement l'appui direct de la communauté des bailleurs mais également pour pouvoir drainer les investissements directs étrangers dans les secteurs porteurs de l'économie. Les réformes institutionnelles sont considérées comme des facteurs accélérateurs de la croissance. Les investissements se répartissent de la façon suivante :

- a) investissement du secteur public avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux (grands travaux)¹¹ ;
- b) investissements du secteur privé (institution/individu) ;
- c) investissements de la diaspora ;

¹¹ La politique de grands travaux d'infrastructures doit permettre la construction, sur une période de 25 ans, des ponts, des Autoroutes et des routes nationales dont le pays a besoin pour assurer son développement économique. Les voies ferrées et navigables font partie des politiques publiques à mettre en œuvre pour permettre au pays de renouer avec la croissance durable.

- d) investissements directs étrangers (notamment dans le tourisme, l'agro-industrie, le textile et la sous-traitance, l'agriculture, l'exploitation minière, la pêche industrielle, service financier, village de retraite, la mécanique et l'électronique, énergie alternative, environnement, etc.).

Toute chose étant égale par ailleurs, les mesures préconisées et les réformes à engager vont améliorer durablement l'environnement des affaires et dopper la croissance économique. Le Cadrage économique formule trois scénarios possibles en ce qui a trait au financement du Plan : l'hypothèse pessimiste, l'hypothèse intermédiaire et l'hypothèse optimiste.

Hypothèse pessimiste

Le scénario pessimiste table sur un taux de croissance de l'ordre de 2% du PIB pour la période 2010-2017, une pression fiscale de l'ordre de 7% du PIB et un investissement public à hauteur de 12% des recettes. Toujours dans le scénario pessimiste, le PIB progresserait de 3% pour la période 2018-2022, le taux d'imposition se stabiliserait à 7% du PIB et les recettes publiques consacrées à l'investissement franchiraient le taux de 13%. Les fonds d'investissement simulés se chiffrent à 36 milliards de dollars américains pour la période 2010-2035 mais beaucoup d'activités du Plan ne seront pas exécutées pour le délai imparti. De deux chose l'une, soit l'on réduit les activités à accomplir pour respecter le calendrier, soit l'on prolonge la durée de l'exécution du Plan afin de réaliser l'ensemble des points esquissés dans les axes stratégiques tout en sachant que la prolongation du temps d'exécution entraînerait des coûts supplémentaires. Pour le premier quinquennat du Plan, les ressources simulées viennent de trois sources : les investissements orientés de la diaspora, les ressources fiscales, les investissements privés nationaux, les investissements directs étrangers (IDE) et le support de la communauté internationale. De \$1.917.569.876,72 en 2012, les investissements simulés passent à \$1.966.641.414,50 en 2014 pour se stabiliser à \$2.016.483.442,40 en 2016, soit une progression de l'investissement de l'ordre de 5,2% par rapport à 2012. L'hypothèse pessimiste met l'accent sur une application faible et lente des réformes préconisées, un faible engagement de la communauté internationale et un léger intéressement de

la diaspora pour investir ses fonds dans le secteur productif de l'économie. En raison du faible taux des recettes, causé par les péripéties de la mise en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles présonorisées, l'État serait dans l'impossibilité d'investir une somme importante dans les projets d'infrastructures. Les fonds d'investissement simulés se chiffrent à 36 milliards de dollars américains pour la période 2010-2035.

Hypothèse Intermédiaire

Le scénario intermédiaire mise sur un taux de croissance du PIB de 3% pour la période 2012-2017, un taux de prélèvement d'impôt qui se situerait à 11% du PIB et un investissement public qui atteindrait 16% des recettes fiscales. Pour la deuxième période (2018-2022), le taux de croissance du PIB se situerait à 5% du PIB, la pression fiscale serait de 11% du PIB et les investissements publics représenteraient 16% des ressources collectées. Les fonds alloués viendraient du Grand Emprunt National, des investissements orientés de la diaspora, des ressources fiscales, des investissements privés nationaux, des investissements directs étrangers (IDE) et du support de la communauté internationale. Pour l'année 2012, les investissements simulés se chiffrent à \$2.771.855.747,93. Les projections de 2014 font apparaître un investissement cumulé de l'ordre de \$2.863.374.434,48 contre \$2.957.726.109,04 pour l'année 2016, soit une progression de l'ordre de 3,2% par rapport aux investissements simulés pour l'année 2014. Outre l'engagement réel de la communauté internationale, le scénario intermédiaire mise sur la progression modérée du PIB, un élargissement de l'assiette fiscale, un investissement plus ou moins prononcé des partenaires non étatiques de l'économie, une amélioration du cadre macroéconomique, la poursuite des réformes structurelles et institutionnelles.

Hypothèse Optimiste

Le scénario optimiste met l'accent sur les moteurs de la croissance identifiés et privilégiés par le Plan Stratégique de Sauvetage National. Dans ce cas de figure, les ressources augmenteraient, les réformes institutionnelles et structurelles engagées devraient doper la croissance et renforcer la capacité d'absorption de l'économie. On assisterait à la levée des freins à la croissance. Les effets bénéfiques pour l'ensemble

du corps social seront visibles avec la réduction significative du taux de chômage. Les emplois durables dans le secteur productif progresseraient considérablement suite aux investissements réalisés dans le BTP, l'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'environnement, etc. L'hypothèse optimiste table sur un taux de croissance en moyenne du PIB de 4% par an à partir de 2012 et de 7% à partir de 2018. Dans cette optique, on assisterait à la maîtrise et la meilleure répartition des dépenses de fonctionnement de l'Administration centrale. L'appui financier de la communauté internationale serait au rendez-vous. L'augmentation de la production nationale, l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction significative de la corruption s'apprécieraient positivement. Le prélèvement des taxes et impôts atteindrait 15% du PIB à partir de 2012 pour un investissement public qui se situerait à hauteur de 20% des recettes fiscales. L'amélioration durable du capital humain, la promotion de l'économie verte et le développement durable devraient pérenniser les effets d'entraînements provoqués par les travaux de la reconstruction. Après le BTP qui aura tiré la croissance dans les quatre prochaines années avec les travaux de la reconstruction, les investissements simultanés (éducation, agriculture, environnement, tourisme, aménagement du territoire) prévus dans le Plan devraient maintenir la croissance extensive de l'économie nationale pour longtemps. Chiffrés à 100 milliards de dollars américains, les investissements du scénario optimiste tablent sur la mobilisation des ressources diverses pour la reconstruction, la réhabilitation et le développement économique, l'augmentation significative des exportations et l'amélioration des capacités d'absorption de l'administration. Les investissements simulés pour l'année 2012 se chiffrent à \$4.146.852.611 dont \$2.320.502.110 viendraient de la communauté internationale. De \$4.385.901.772 en 2014, les investissements prévisionnels pour 2019 se chiffrent à \$4.620.528.864, soit une progression de 0,3% par rapport à 2014.

Les fonds en provenance de l'ingénierie financière viendraient des frais liés à la canalisation des Transferts de la diaspora, du Plan Épargne Logement et du Grand Emprunt National. Les investissements conventionnels viendraient notamment des investissements orientés de la diaspora, des ressources fiscales, des investissements

privés nationaux, des investissements directs étrangers (IDE) et du support de la communauté internationale.

L'hypothèse optimiste fait appel à des innovations financières afin de trouver des fonds additionnels, à long terme, pour financer le développement du pays dans une prévision de réduction de l'aide internationale. L'aide internationale sera dégressive au fur et à mesure que le pays commence à améliorer significativement ses principaux indicateurs de développement. Dès la dixième année du Plan, des fonds nouveaux sont prévus pour financer le développement. La mobilisation des Fonds éthiques devrait se poursuivre durant toute la durée du Plan. À long terme, cette hypothèse mise sur la création, dans 10 ans, de la City of Port-au-Prince afin de doter Haïti d'un fonds stratégique pour, d'abord, accumuler le capital financier indispensable au financement du développement et, ensuite, gérer efficacement les risques (matières premières, ouragans, inondations, tremblement de terre, etc.) affectant l'économie. Elle prône la constitution, dans 15 ans, d'un Fonds Souverain permettant au pays d'accumuler le capital financier nécessaire au financement du développement et avoir les moyens pour gérer de manière efficace toute une série de risques dont les conséquences sont désastreuses pour les plus vulnérables.

La croissance : un pari sur l'avenir

S'inscrivant en droite ligne de la démarche de libération de la croissance, le Plan Stratégique de Sauvetage National, en tant que catalyseur solide de la réforme et de la modernisation du pays, identifie dans ses axes stratégiques un ensemble de mesures pour améliorer la compétitivité et le climat d'investissement, renforcer l'efficacité du secteur financier et libérer le marché du crédit. Les performances économiques recherchées viendront des effets conjugués des efforts à consentir dans le renforcement de la compétitivité et la diversification de la base productive de l'économie. La jeunesse de la population ajoutée à l'engagement international et la mobilisation des investisseurs étrangers et de la diaspora dans les divers pans de l'économie jusque-là négligés pourraient contribuer à augmenter significativement le produit intérieur brut. Les activités de reconstruction vont avoir certainement un impact positif sur le PIB. Mais cet effet bénéfique ne sera pas durable si des efforts ne sont pas déployés dans les sphères de croissance à long terme en vue d'assurer la

reprise après que les travaux de reconstruction et de réhabilitation auront été terminés. En ce sens, la mobilisation des fonds dans la formation professionnelle, le tourisme, l'agriculture et les infrastructures devrait être encouragée. Le maintien d'une inflation à un niveau acceptable doit se poursuivre. La création d'emplois et la bonne tenue des recettes permettraient d'avoir une stabilité macroéconomique. La position extérieure du pays devrait s'améliorer grâce aux investissements dans le secteur agricole limitant ainsi la demande des biens et produits alimentaires importés. Le pays n'est pas totalement protégé contre une éventuelle hausse vertigineuse des produits pétroliers sur le marché international mais l'accord *Petrocaribe* pourrait atténuer son impact. L'amélioration du climat des affaires devrait stimuler les investissements directs étrangers. Le développement du tourisme, les envois des fonds des Haïtiens résidents à l'étranger et l'augmentation de l'exportation devraient rendre le solde commercial positif dans les prochaines années.

Les accords et partenariats stratégiques que le pays est appelé à signer devraient contribuer à dynamiser le secteur productif. Les efforts et les politiques de restauration du capital écologique apporteront une sécurité pour les gens et favoriseront le développement de l'économie verte. Le Plan mise en partie sur une politique volontariste centrée sur la promotion d'une croissance durable et du développement humain en vue de lutter contre la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, le Plan privilégie le renforcement de la compétitivité de l'économie, la modernisation de l'Administration publique, la mise en place des politiques d'animation économique du territoire, l'investissement massif dans l'agriculture, les transports, l'énergie, l'eau, la santé et la formation professionnelle. Les innovations financières devraient permettre au pays de trouver des fonds pour lutter contre l'exclusion et insérer les jeunes dans l'activité économique.

Hypothèse Pessimiste : Scénarios et Simulations

Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2010-2017)			
Années	PIB en dollars avec un taux de 2%	Taux d'imposition 7%	Investissement de 12% de l'impôt
2009	6.354.857.142,85	-	-
2010	6.481.954.285,71	453.736.800,00	54.448.416,00
2011	6.611.593.371,43	462.811.536,00	55.537.384,32
2012	6.743.825.238,86	472.067.766,72	56.648.132,01
2013	6.878.701.743,63	481.509.122,05	57.781.094,65
2014	7.016.275.778,51	491.139.304,50	58.936.716,54
2015	7.156.601.294,08	500.962.090,59	60.115.450,87
2016	7.299.733.319,96	510.981.332,40	61.317.759,89
2017	7.445.727.986,36	521.200.959,05	62.544.115,09

Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2018-2022)			
Années	PIB en dollars avec un taux de 3%	Taux d'imposition 7%	Investissement de 13% de l'impôt
2018	7.669.099.825,95	536.836.987,82	69.788.808,42
2019	7.899.172.820,73	552.942.097,45	71.882.472,67
2020	8.136.148.005,35	569.530.360,37	74.038.946,85
2021	8.380.232.445,51	586.616.271,19	76.260.115,25
2022	8.631.639.418,87	604.214.759,32	78.547.918,71

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2012	
Origines des fonds	Montant en dollars
Investissements orientés de la diaspora	25.000.000,00
7% des Ressources fiscales	472.067.766,72
Investissements privés (nationaux et étrangers)	100.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.320.502.110,00
Total	1.917.569.876,72

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2013	
Origines des fonds	Montant en dollars
Investissements orientés de la diaspora	30.000.000,00
7% des Ressources fiscales	481.509.122,05
Investissements privés (nationaux et étrangers)	110.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.320.502.110,00
Total	1.942.011.232,05

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2014	
Origines des fonds	Montant en dollars
Partenariat Fonds Souverains et Éthiques	-
Investissements orientés de la diaspora	35.000.000,00
7% des Ressources fiscales	491.139.304,50
Investissements privés (nationaux et étrangers)	120.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.320.502.110,00
Total	1.966.641.414,50

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2015	
Origines des fonds	Montant en dollars
Investissements orientés de la diaspora	40.000.000,00
7% des Ressources fiscales	500.962.090,59
Investissements privés (nationaux et étrangers)	130.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.320.502.110,00
Total	1.991.464.200,59

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2016	
Origines des fonds	Montant en dollars
Investissements orientés de la diaspora	45.000.000,00
7% des Ressources fiscales	510.981.332,40
Investissements privés (nationaux et étrangers)	140.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.320.502.110,00
Total	2.016.483.442,40

Simulation d'Investissement en Moyenne Annuelle			
Scénarios	Investissement Total en Dollars	Investissement Annuel en Dollars	Nombre d'années pour Exécuter le Plan
Hypothèse Pessimiste	36.000.000.000	1.440.000.000	25
Hypothèse Intermédiaire	50.000.000.000	2.000.000.000	25
Hypothèse Optimiste	100.000.000.000	4.000.000.000	25

SCENARIO PESSIMISTE : Répartition des Investissements en Dollars Américains (2010-2035)	
Descriptifs	Montants
Reconstruction et Réhabilitation	10.000.000.000
Réforme Législative et Appui Technique au Parlement	20.000.000
Réforme de l'Etat et Décentralisation	2.310.200.000
Police et Défense Nationale	1.000.000.000
Affaires Étrangères, Coopération Externe et Haitiens Vivant à l'Étranger	10.000.000
Réforme Judiciaire	5.000.000
Gouvernance et Insertion par l'Économie	2.000.000.000
Tourisme	1.454.800.000
Aménagement du Territoire, Développement Durable, Ressources Naturelles et Équipement	8.000.000.000
Électricité	1.200.000.000
Agriculture, Alimentation et Pêche	3.000.000.000
Santé Publique, Population, Protection Sociale et Sport	2.000.000.000
Éducation, Formation, Université et Recherche Scientifique	5.000.000.000
GRAND TOTAL	36.000.000.000

Hypothèse Intermédiaire : Scénarios et Simulations

Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2010-2017)			
Années	PIB en dollars avec un taux de 3%	Taux d'imposition 11%	Investissement de 16% de l'impôt
2009	6.354.857.142,85	-	-
2010	6.545.502.857,13	720.005.314,28	115.200.850,29
2011	6.741.867.942,86	741.605.473,71	118.656.875,79
2012	6.944.123.981,14	763.853.637,93	122.216.582,07
2013	7.152.447.700,58	786.769.247,08	125.883.079,53
2014	7.367.021.131,59	810.372.324,48	129.659.571,92
2015	7.588.031.765,54	834.683.494,21	133.549.359,07
2016	7.815.672.718,51	859.723.999,04	137.555.839,85
2017	8.050.142.900,06	885.515.719,01	141.682.515,04

Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars américains au Taux Moyen de 42 gourdes (2018-2022)			
Années	PIB en dollars avec un taux de 5%	Taux d'imposition 11%	Investissement de 16% de l'impôt
2018	8.452.650.045,07	929.791.504,96	148.766.640,79
2019	8.875.282.547,32	976.281.080,21	156.204.972,83
2020	9.319.046.674,69	1.025.095.134,22	164.015.221,47
2021	9.784.999.008,42	1.076.349.890,93	172.215.982,55
2022	10.274.248.958,84	1.130.167.385,47	180.826.781,68

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2012	
Origines des fonds	Montant en dollars
Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	37.500.000,00
11% des Ressources fiscales	763.853.637,93
Investissements privés (nationaux et étrangers)	150.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.620.502.110,00
Total	2.771.855.747,93

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2013	
Origines des fonds	Montant en dollars
Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	45.000.000,00
11% des Ressources fiscales	786.769.247,08
Investissements privés (nationaux et étrangers)	165.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.620.502.110,00
Total	2.817.271.357,08

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2014	
Origines des fonds	Montant en dollars
Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	52.500.000,00
11% des Ressources fiscales	810.372.324,48
Investissements privés (nationaux et étrangers)	180.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.620.502.110,00
Total	2.863.374.434,48

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2015	
Origines des fonds	Montant en dollars
Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	60.000.000,00
11% des Ressources fiscales	834.683.494,21
Investissements privés (nationaux et étrangers)	195.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.620.502.110,00
Total	2.910.185.604,21

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2016	
Origines des fonds	Montant en dollars
Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	67.500.000,00
11% des Ressources fiscales	859.723.999,04
Investissements privés (nationaux et étrangers)	210.000.000,00
Support de la Communauté internationale	1.620.502.110,00
Total	2.957.726.109,04

SCENARIO INTERMEDIAIRE : Répartition des Investissements en Dollars Américains (2010-2035)	
Descriptifs	Montants
Reconstruction et Réhabilitation	10.000.000.000
Réforme Législative et Appui Technique au Parlement	100.000.000
Réforme de l'Etat et Décentralisation	3.000.000.000
Police et Défense Nationale	1.250.000.000
Affaires Étrangères, Coopération Externe et Haïtiens Vivant à l'Étranger	50.000.000
Réforme Judiciaire	100.000.000
Gouvernance et Insertion par l'Économie	2.500.000.000
Tourisme	2.000.000.000
Aménagement du Territoire, Développement Durable, Ressources Naturelles et Équipement	15.000.000.000
Électricité	2.000.000.000
Agriculture, Alimentation et Pêche	5.000.000.000
Santé Publique, Population, Protection Sociale et Sport	2.000.000.000
Éducation, Formation, Université et Recherche Scientifique	7.000.000.000
GRAND TOTAL	50.000.000.000

Hypothèse Optimiste : Scénarios et Simulations

Ingénierie Financière Part à la Conquête des Ressources	
Mesures	Résultats
Frais liés à la canalisation des Transferts de la diaspora (1.8 Milliards \$ en 2008) : 1.8 Milliards \$ * 6.5% = 117	\$117 Millions / an
Collecter une partie de l'épargne de Haïtiens de la diaspora	

<p>à travers un Plan Épargne Logement ou dépôt à terme à raison de 200 \$ par mois de maturité 7 ans avec comme objectif de 600.000 souscripteurs sur une population de plus de 2 millions d'individus :</p> <p>soit : $200 * 600.000 = 120.000.000$ \$/mois. $120 \text{ millions } \\$ * 12 = 1.440.000.000$ \$/ an</p>	<p>1,44 milliards \$/ an</p>
<p>Le Grand Emprunt National par émission de bons de développement Montant initial de l'emprunt : 1 milliards à lever sur 5 ans de maturité 10 ans. Il s'agit d'un grand effort de solidarité nationale.</p>	<p>\$1 milliard sur 5 ans.</p>
<p>Conditions : L'État doit solliciter l'appui technique des Banques Multilatérales de Développement notamment la Banque Interaméricaine de Développement et la Banque Mondiale afin de développer l'ingénierie nécessaire permettant la pérennité et le bon déroulement des activités du Banque Nationale de Développement. Entant qu'actrice privilégiée en matière de financement du développement, la BND peut recourir à des innovations financières pour soutenir les activités et projets de développement</p>	

Entrées des Fonds par l'Ingénierie Financière	Montants en dollars
Frais liés à la canalisation des Transferts de la diaspora	117.000.000/an
Plan Épargne Logement	1.440.000.000/an
Grand Emprunt National	200.000.000/an
TOTAL	1.757.000.000

Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars Américains au Taux Moyen de 42 Gourdes (2012-2017)			
Années	PIB avec un taux de croissance de 4%	Taux d'Imposition à 15%	Investissement de 20% de l'impôt
2012	7.148.350.025	1.072.252.504	214.450.501
2013	7.434.284.026	1.115.142.604	223.028.521
2014	7.731.655.387	1.159.748.308	231.949.662
2015	8.040.921.603	1.206.138.240	241.227.648
2016	8.362.558.467	1.254.383.770	250.876.754
2017	8.697.060.805	1.304.559.121	260.911.924

Projections du Produit Intérieur Brut en Dollars Américains au Taux Moyen de 42 Gourdes (2018-2022)			
Années	PIB en dollars avec un taux de croissance de 7%	Taux d'Imposition à 15%	Investissement de 20% de l'impôt
2018	9.305.855.062	1.395.878.259	279.175.652
2019	9.957.264.916	1.493.589.737	298.717.947
2020	10.654.273.460	1.598.141.019	319.628.203
2021	11.400.072.602	1.710.010.890	342.002.178
2022	12.198.077.684	1.829.711.653	365.942.330

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2012	
Origines des fonds	Montant en dollars
70% des frais liés à la canalisation des transferts de la	81.900.000
75% du Plan Épargne Logement	1.080.000.000
100% du Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	50.000.000
20% des ressources fiscales	214.450.501
Investissements privés (nationaux et étrangers)	200.000.000
Support de la Communauté internationale	2.320.502.110
Total	4.146.852.611

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2013	
Origines des fonds	Montant en dollars
80% des frais liés à la canalisation des transferts de la	93.600.000
80% du plan épargne logement	1.152.000.000
100% du Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	60.000.000
20% des ressources fiscales	223.028.521
Investissements privés (nationaux et étrangers)	220.000.000
Support de la Communauté internationale	2.320.502.110
Total	4.269.130.631

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2014	
Origines des fonds	Montant en dollars
85% des frais liés à la canalisation des transferts de la	99.450.000
85% du Plan Épargne Logement	1.224.000.000
100% du Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	70.000.000
20% des ressources fiscales	231.949.662
Investissements privés (nationaux et étrangers)	240.000.000
Support de la Communauté internationale	2.320.502.110
Total	4.385.901.772

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2015	
Origines des fonds	Montant en dollars
90% des frais liés à la canalisation des transferts de la	105.300.000
90% du plan épargne logement	1.296.000.000
100% du Grand Emprunt National	200.000.000
Investissements orientés de la diaspora	80.000.000
20% des ressources fiscales	241.227.648
Investissements privés (nationaux et étrangers)	260.000.000
Support de la Communauté internationale	2.320.502.110
Total	4.503.029.758

Prévisions des Fonds à Allouer à l'Investissement pour l'Exercice Fiscal 2016	
Origines des fonds	Montant en dollars
95% des frais liés à la canalisation des transferts de la	111.150.000
95% du Plan Épargne Logement	1.368.000.000
100% du Grand Emprunt National	200.000.000

Investissements orientés de la diaspora	90.000.000
20% des ressources fiscales	250.876.754
Investissements privés (nationaux et étrangers)	280.000.000
Support de la Communauté internationale	2.320.502.110
Total	4.620.528.864

SCENARIO OPTIMISTE : Répartition des Investissements en Dollars Américains : 2010-2035	
SCENARIO OPTIMISTE	
Descriptifs	Montants
Reconstruction et Réhabilitation	20.000.000.000
Réforme Législative Appui Technique au Parlement	200.000.000
Réforme de l'Etat et Décentralisation	6.000.000.000
Police et Défense Nationale	2.500.000.000
Affaires Étrangères, Coopération Externe et Haïtiens Vivant à l'Étranger	100.000.000
Réforme Judiciaire	200.000.000
Gouvernance et Insertion par l'Économie	3.000.000.000
Tourisme	4.000.000.000
Aménagement du Territoire, Développement Durable, Ressources Naturelles et Équipement	35.000.000.000
Électricité	4.000.000.000
Agriculture, Alimentation et Pêche	9.000.000.000
Santé Publique, Population, Protection Sociale et Sport	5.000.000.000
Éducation, Formation, Université et Recherche Scientifique	11.000.000.000
GRAND TOTAL	100.000.000.000

Calendrier d'Exécution

Le calendrier du plan préconise des actions simultanées afin d'avoir un impact organisé sur l'ensemble des facteurs conditionnant le progrès économique, social et politique. La construction du pays exige des actions coordonnées mais efficaces. Ce calendrier n'est pas détaillé. Il indique les branches qu'il faut aborder. Le chronogramme d'activités précis et détaillé sera inclus dans les plans annuels, triennaux et quinquennaux et les documents de projet du PSSN.

Calendrier d'Exécution du Plan Stratégique de Sauvetage National																									
Secteur/Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Travaux de Reconstruction	X	X	X	X	X	X																			
Réforme Législative	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X															
Réforme de l'Etat et Décentralisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
Police et Défense Nationale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Affaires Étrangères et Coopération Externe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réforme Judiciaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X															
Politique Économique et Sociale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Tourisme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Aménagement du Territoire, Développement Durable, Ressources Naturelles et Équipement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Agriculture, Alimentation et Pêche	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Santé Publique, Population et Sport	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation, Formation et Recherche Scientifique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Électricité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X											
Financement du Développement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Conclusion

Le **PLAN STRATÉGIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL** répond à deux questions fondamentales qui conditionnent l'avenir d'Haïti : **QUE FAIRE et COMMENT FAIRE?** Liant ces deux questions au problème de la refondation de l'État-Nation et au progrès socioéconomique du pays, le Plan Stratégique de Sauvetage National se présente comme un contrat intergénérationnel pour la modernité politique et économique, de même que pour le développement global de la société. Par les thématiques qu'il traite et le mode d'emploi qu'il propose, le Plan établit la différence entre l'Haïti d'avant le 12 janvier et l'Haïti de l'après 12 janvier 2010. L'Haïti de demain telle qu'esquissée, ordonnée et présentée dans le document doit s'avérer un pays démocratique et décentralisé qui assure la prospérité économique et promeut l'intégration sociale dans un cadre spatiotemporel résolument tourné vers le développement durable.

De la réforme législative à la professionnalisation de la Fonction publique, de la décentralisation à l'institutionnalisation de la démocratie, le Plan fait de la réforme et de la modernisation de l'État l'un des piliers majeurs de la société haïtienne de demain. Au niveau économique, le Plan met en relief les moteurs de la croissance qui tiennent compte des contraintes, des potentialités et de l'environnement régional et global dans lequel s'insère l'économie haïtienne appelée à devenir une économie moderne, prospère et ouverte. Du tourisme à l'agriculture, du capital écologique à l'industrie, de l'éducation à la santé, du renforcement de la gouvernance économique à l'attractivité du territoire, de la culture aux réformes institutionnelles, de la finance à l'industrie du loisir, le Plan met l'accent tant sur des facteurs matériels qu'immatériels pour doper la croissance, assurer le développement, animer économiquement le territoire, promouvoir l'insertion par l'emploi, assurer l'intégration et l'aménagement du territoire.

Le Plan se présente comme une feuille de route. Il est appelé à orienter les mini plans, les programmes et projets de la Nation dans les prochaines années. Comme construction intellectuelle de l'avenir d'Haïti, le Plan dit ce que l'on veut, où l'on va et comment s'y prendre pour y arriver. Le Plan est chiffré à 100 milliards de

dollars, et le délai d'exécution s'étale sur une période de 25 ans, soit un investissement journalier destiné à la préparation de l'avenir de \$1,2 par citoyen. Il demeure entendu que l'état de détérioration de l'environnement haïtien suivi de la destruction des villes, suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, appelle à une mobilisation intensive de la Nation, de la diaspora, des bailleurs de fonds internationaux et des pays amis en vue de matérialiser ce Pacte intergénérationnel de progrès et de prospérité, sans exclusive, dans un délai raisonnable.

La construction du pays représente un défi et pour le peuple haïtien et pour la communauté internationale engagée depuis de nombreuses années en Haïti. Le pays a des potentialités certaines et possède des femmes et des hommes préparés qui, de concert avec la communauté internationale, sont à même de relever le défi du sous-développement politique, économique et social dans lequel vitote la Nation haïtienne depuis plus de deux cents ans. Aider Haïti à se relever, c'est accompagner et reconnaître le dynamisme des femmes et des hommes qui, imbus du sens de l'intérêt général, n'ont jamais renié leur foi dans la démocratie institutionnelle. Aider Haïti à se mettre au diapason des Nations-sœurs de la Caraïbe, c'est se montrer solidaire du peuple haïtien dans sa lutte bicentenaire contre des dirigeants corrompteurs et corrompus, autoritaires, autocratiques, obscurantistes ; en un mot, incapables et impuissants, sans projet ni vision. Aider Haïti à prendre en charge son destin, c'est accompagner le peuple haïtien dans ses efforts pour doter enfin le pays d'un leadership politique et d'un leadership économique éclairés.